N° 2540 DU 18 AU 24 JANVIER 2023 – 1,80 €

LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

DORDOGNE
Le Sarladais, entre tourisme et production

LANDES
« Faire du blé » avec la farine landaise

PAYS BASQUE
Saint-Jean-de-Luz/Ciboure : le port en rénovation

OLIVIER **BOBICHON** ET MARINE **ATTANÉ**
créateurs d'Upé Family

Hautes-Pyrénées

À la vie à la mode

© Louis Piquemil - La Vie Economique

4

34

44

55

14

Sommaire

À la une

4 À la vie, à la mode

Dordogne

10 Maintenir en emploi : un défi pour le dirigeant

12 Le Sarladais, entre tourisme et production

14 Une coopération, des fonds… et un pont

16 Nouvelles brèves

Gironde

18 Ziri fait rimer industrie et écologie

22 Nouvelles brèves

Landes

26 « Faire du blé » avec la farine landaise

28 Drôle de bazar : vêtements à la demande

30 Nouvelles brèves

Lot-et-Garonne

32 Le 47 tourné vers l'export

33 Le miel dans tous ses états

34 Réchauffement climatique : la Ville d'Agen mobilisée

36 Nouvelles brèves

Béarn

38 Du Béarn aux Grandes Écoles : pour l'égalité

40 Otami, l'assistant des boulangers

42 Nouvelles brèves

Pays basque

44 Saint-Jean-de-Luz/Ciboure : le port en rénovation

48 La Côte basque impactée par le liga

50 Nouvelles brèves

Hautes-Pyrénées

52 Pybex sort du cadre

54 Daher rachète Chabrillac

55 Nouvelles brèves

Le Cercle des Experts

58 Loi Marché du Travail : les grandes lignes

Tendances Business

62 La France des propriétaires bailleurs

64 La sobriété, avenir des ascenseurs

66 Le cuir, une filière d'avenir

68 Cinéma

70 Annonces Légales

MARINE **ATTANÉ** ET
OLIVIER **BOBICHON**
créateurs d'Upé Family

Hautes-Pyrénées

À la Vie à la mode

© Louis Piquemil - La Vie Economique

Première marque de vêtements 100 % recyclés et made in France, Upé Family révolutionne le monde de la mode. Marine Attané et Olivier Bobichon ont lancé un vestiaire résolument responsable, portés par l'envie de proposer des habits pour enfants aussi confortables que pratiques tout en ayant un impact réduit sur l'environnement. Un défi né de leur propre questionnement et qui séduit les clients : ce sont eux qui ont demandé une ligne pour adultes ! Des bureaux de LVMH aux Hautes-Pyrénées, un parcours étonnant, marqué par l'engagement.

Par Hermance HITTE

CONGRUENCE

Lourd de consonnes et de sons gutturaux, le mot congruence n'est pas le plus doux de la langue française. Il tranche avec le moelleux des petits pulls en laine mérinos qui attirent instinctivement la main tant eux le sont. Pourtant, en écoutant Marine Attané raconter leur histoire, c'est le premier qui vient à l'esprit. Pour Carl Rogers, psychologue humaniste américain, la congruence serait un des éléments majeurs pour le développement optimal d'une personne. L'harmonie parfaite entre les idées et les actes, caractérisé par un mode de vie plus existentiel, la liberté d'être créatif et un quotidien passionnant… Alors s'il n'est pas le plus mélodieux, congruence est certainement celui qui caractérise le mieux le duo à l'origine d'une incroyable ligne de vêtements en fibres recyclées, engagée et unique en son genre, genre qu'elle balaye justement, bousculant les stéréotypes et leurs carcans.

DE LVMH AUX FIBRES RECYCLÉES

Dans les bureaux chaleureux de l'Upé Family, il règne une atmosphère évidemment familiale mais l'authenticité la talonne. Si la marque est aujourd'hui un des symboles forts de la consommation responsable, ce ne sont étonnamment pas les convictions qui ont tricoté ses premières mailles mais l'amour. Un des plus immenses, celui d'un bébé qui voit le jour et, avec lui, des milliers de questions… dont une : comment habiller ce petit bout et lui garantir des matières saines ? Marine Attané apportera elle-même la réponse. La mode, ce n'est pas son métier mais elle baigne dedans, la jeune Tarbaise est alors salariée chez LVMH à Paris, affectée au secrétariat général du groupe et travaillant pour un des conseillers de Bernard Arnault. C'est dans ce cadre qu'elle rencontre Olivier Bobichon qui dirige, lui, le Jardin d'acclimatation et deviendra très vite son conjoint : « C'était en 2017 et on ne s'est plus quittés ».

> « Un atelier de Castres nous a tendu la main et nous a permis de lancer notre premier produit »

CRÉER UN VÊTEMENT LE PLUS RESPONSABLE POSSIBLE

Pour ce couple plongé dans l'industrie du luxe, l'habillement du bébé qui arrive aurait pu n'être qu'un tourbillon de shopping dans les rayons des grandes marques. Mais l'instinct de protection est déjà en route, bien avant la naissance, la future maman cherche en priorité des habits responsables : « Dans les vêtements bio, il y a beaucoup de choses, mais à chaque fois je trouvais que ce n'était pas très transparent, on ne savait pas comment c'était teint, bio mais fait en Chine… Je n'arrivais pas à trouver quelque chose qui me plaisait ». Devant cette offre si dense et obscure, elle qui s'apprête à donner la vie donne également vie à un projet un peu fou : essayer de créer un vêtement le plus responsable possible puisqu'elle ne le trouve pas.

Le terme est tellement employé qu'il veut tout et rien dire, alors il a d'abord fallu définir : « Olivier m'a beaucoup aidé à l'époque à savoir ce que voulait dire responsable et à comprendre que les fibres qui allaient le moins impacter l'environnement, c'était les fibres recyclées. Tout simplement parce qu'il n'y a pas de processus agricole. On est donc parti sur cette logique de vêtements qui impactent le moins possible, en fibres recyclées et d'une production locale ». Locale, pour ces deux Parisiens d'adoption, c'est d'abord française. Mais le destin est facétieux et les professionnels de la confection avec qui le contact se noue sont tous dans le Sud-Ouest, là où la jeune maman a ses racines. « Notre histoire com-

© Louis Piquemil - La Vie Economique

© Louis Piquemil - La Vie Economique

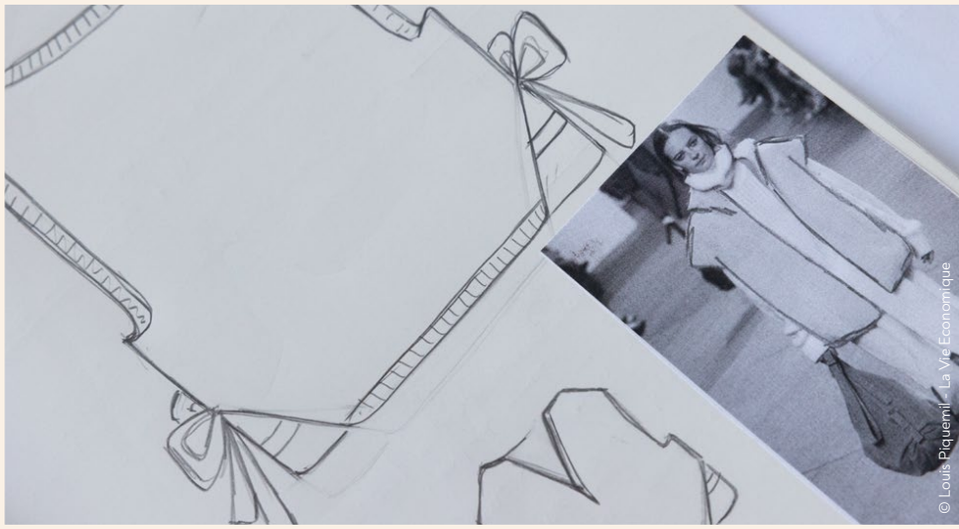

© Louis Piquemil - La Vie Economique

mence aussi avec celle d'un atelier de confection de Castres qui nous a tendu la main et nous a permis de lancer notre premier produit. » En septembre 2020, c'est ainsi qu'un sweat pour enfant 100 % recyclé et fabriqué en France voit le jour.

500 SWEATS VENDUS EN 3 SEMAINES

Forte de sa propre expérience et de ses questionnements, Marine se demande si d'autres mamans les partagent : « On avait identifié notre besoin et on voulait savoir si

on était les seuls à avoir ce besoin ». Via les réseaux, le couple lance alors une vraie étude de marché « très personnelle » souligne en riant Olivier. Sans surprise, dans un monde étouffé de produits chimiques et de vêtements produits à l'autre bout du monde, de nombreux parents s'avèrent aussi soucieux de la santé de leur enfant et de leur impact. Le petit sweat est alors proposé en pré-commande et il s'arrache : « Vu les résultats, on pensait en faire 50, au final on en a vendu plus de 500 en 3 semaines… Et là on s'est dit qu'il y avait un vrai marché ».

INCUBÉS PAR L'INSTITUT DE LA MODE

Le cadre est posé, les dés sont jetés, la jeune femme, qui avait déjà quitté LVMH pour s'occuper de sa fille, née entre temps, trouve sa voie, cousue de fil engagé : « Ça nous a donné confiance et on a eu la chance d'être acceptées dans le programme d'incubation de l'Institut Français de la mode en janvier 2021. Et là c'était super parce que du coup Olivier a rejoint l'aventure ». Et lui voit dans cette école, la 3e au monde, un vrai cursus de professionnalisation : « jusque-là on ne connaissait pas le milieu de la mode, certes on travaillait à LVMH mais on est deux Sciences-Po donc on ne dessinait pas des vêtements », s'amuse Olivier. « Même si ça nous a donné une petite culture sur l'exigence ou l'esthétique, par exemple. » Auprès de l'illustre institut, tous deux acquièrent une réelle expertise, étoffent leur réseau et leurs contacts : « c'était aussi l'occasion de pouvoir échanger sur notre idée avec des gens dont conseiller des marques dans leur stratégie de développement c'était le métier ». Pour la créative Marine, le fait qu'Olivier soit un ancien chef d'entreprise s'avère un atout : « il a une vraie connaissance financière et managériale que je n'avais pas, ça a été un moment où il a pu prendre sa place. On a pu se dire qu'on se lançait vraiment ».

LA FIBRE RECYCLÉE, UN PROCÉDÉ SUR-MESURE

Le recyclage des fibres est un peu plus complexe que l'art de faire du neuf avec du vieux. Les tissus utilisés dans la fabrication des vêtements Upé Family ont deux provenances, bien distinctes. Certains sont récupérés dans les ateliers de confections, des chutes du pré-consumer, c'est-à-dire jamais utilisées ni portées, tandis que d'autres sont issus du post-consumer. Ce sont les vêtements qui ont un vécu et sont récupérés, par exemple, dans les points relais voués à cet usage. « Ils sont triés, par matière, par couleurs, puis soit détricotés quand c'est de la laine soit déchiquetés en machine. Ils redeviennent des lamelles qui seront assemblées pour recréer un fil », explique Olivier. Les tisseurs interviennent après cette étape, ils les « tricotent » pour faire des rouleaux de tissus qui seront découpés puis assemblés dans les ateliers de confection. La recherche est constante, les caractéristiques d'une fibre recyclée ne sont pas les mêmes qu'une fibre vierge : « quand on travaille avec du recyclé, on ne peut pas tout faire donc on travaille aussi avec eux et on essaye de trouver ensemble des nouvelles méthodes pour la résistance, la souplesse… Il faut faire plus attention, même sur la façon dont on fait les coutures ».

© Louis Piquemil - La Vie Economique

> « Le bébé qui a inspiré cette incroyable épopée est leur petite fille de 3 ans dont la blondeur et la frimousse illuminent les photos des collections »

DES COUPES PENSÉES POUR LES ENFANTS

La suite est limpide. La petite famille quitte Paris pour rejoindre Tarbes ; boostés par l'Institut de la mode, Marine et Olivier élaborent un vestiaire, la marque Upé Family est une réalité et le bébé qui a inspiré cette incroyable épopée est une magnifique petite fille de trois ans dont la blondeur et la frimousse illuminent les photos des collections. Calliopé est bien plus qu'une égérie, elle a des goûts tranchés sur les couleurs et la regarder vivre est une source fabuleuse d'inspiration pour Marine qui noircit ses carnets de croquis. Parce ce qu'avec les vêtements Upé, ce qui fait la différence, encore une, c'est que

»»

© D. R.

le confort de l'enfant est au centre des créations : « on part toujours de leurs besoins et de leur autonomie. On voulait faire un sweat qu'ils puissent, dès 2 ans, mettre et enlever tout seul ».

Une encolure large pour éviter la tête coincée et les oreilles pliées lors de l'habillement, une emmanchure basse pour que les petits bras s'y glissent et une coupe oversize qui convient aux allures fluettes comme aux plus rondes… S'il n'est pas l'acheteur, le client est bien celui qui va vivre dans les habits : « que ce soit pour le premier produit comme tous les autres développés par la suite, on ne cherche pas à faire des vêtements qui font plaisir aux parents mais que les enfants aiment porter », souligne Olivier.

DES VÊTEMENTS NON GENRÉS

Les collections sont une ode à la douceur et déclinées dans des camaïeux qui puisent dans ceux du bord de mer, elles sont un rappel à la nature auquel était très attachée Marine. L'écru de l'écume, le moutarde du sable, un gris bleuté comme un ciel lourd… Un choix de teintes qui n'est pas un simple écho aux paysages, là encore Upé Family se positionne clairement : on a choisi de faire des pièces non genrées. On ne pense pas qu'il faille du rose bonbon pour être une fille et du bleu pétard pour être un garçon ». À part le polyester, aucune matière n'est teinte grâce au tri des vêtements à recycler fait au tout début de la chaîne de production et classés par couleur. Et sur les pulls en laine mérinos, par exemple, tout est volontairement chiné : « En plus des mélanges de laine, il y a un exercice de style. Cette laine n'a jamais croisé le consommateur, ce sont juste des chutes d'usine qui ont été jetées et réutilisées. Le tricoteur propose des palettes de couleurs et on pioche dedans », explique la créatrice.

800 000 TONNES DE TEXTILE JETÉES EN FRANCE

Coton, polyester et laine sont les trois matières travaillées, toutes en fibres recyclées. En France, 800 000 tonnes de textiles sont jetées aujourd'hui, un chiffre faramineux qui n'inclut pas les professionnels. Autant dire que les quantités de matières ne manquent pas : « on rêverait que tous nos fils viennent de France mais il n'y a pas l'outil industriel pour faire certains fils dans certaines dimensions », souligne Olivier. Donc on est obligé de travailler avec l'Espagne ». Toute la production asiatique est évidemment évacuée d'emblée afin de minimiser l'impact sur l'environnement. Toujours logique dans sa démarche, Upé Family va plus loin

© Louis Piquemal - La Vie Economique

DES BODYS SUR ABONNEMENT !

L'Upé Family a parfaitement rationalisé le processus de production mais les modes de commercialisation et de consommation n'ont pas radicalement changé… et ça, quand on connaît un peu l'esprit de la marque, ça chiffonne Marine : « Les gens continuent d'acheter des vêtements de manière plus ou moins raisonnée. Sur l'enfant, il y a en plus un segment de marché qui est très dynamique c'est le zéro-deux ans. On s'est demandé quel était le vêtement que tous les enfants de France mettaient dans cette tranche d'âge ». La réponse est facile : le body. Partant encore une fois d'une simple question, la machine à coudre s'est mise en marche pour en découdre : il sera proposé sur système d'abonnement, suivant ainsi les besoins et l'évolution du bébé. « Ce qui est difficile quand on est parents, c'est d'acheter le body à la bonne taille et au bon moment. La formule d'abonnement va leur faciliter la vie, c'est le body qui vient à la maison. » Dans l'esprit des box beauté, il suffira de choisir le nombre de pièces et la fréquence d'envoi. Cette nouvelle approche de l'habillement, sans engagement, sera mise en place dès février et les bodies seront bien sûr en fibres recyclées et coton bio. Une levée de fonds démarre et Upé Family recherche des partenaires financiers pour soutenir ce projet novateur.

© Louis Piquemil - La Vie Economique

© Louis Piquemil - La Vie Economique

> « Les collections sont une ode à la douceur »

et s'est associée avec une association de femmes en réinsertion professionnelles à qui elle donne ses propres chutes de vêtements pour qu'elles puissent apprendre la couture avec.

COLLECTION POUR ADULTES

En 2022, les deux premières collections sont lancées, entre 40 et 60 pièces qu'en toute en humilité Marine qualifie de « modestes ». Pulls, manteaux en polaire et du jeans pour l'hiver, t-shirts, shorts, vestes légères et bodys pour l'été… Les coupes originales et pratiques connaissent un tel succès que ce sont les clients eux-mêmes qui ont demandé des déclinaisons pour adultes ! Un marché inattendu qui dépasse désormais celui des ventes enfants. Le premier exercice marque 2021 d'un chiffre d'affaires de 135 000 € avec 3 300 pièces vendues et l'année 2022 s'est finalisée avec une progression à 2 000 000 € et 5 000 produits écoulés, notamment grâce à une part plus importante de B2B. Distribuée via son site Internet mais aussi sur le plus grand marketplace pour enfants Smallable, Upé Family l'est également dans une soixantaine de boutiques aux profils très divers, allant du petit concept store aux Galeries Lafayette de Paris dont le développement du label Go for Good avec une approche plus engagée correspond entièrement à sa philosophie.

UN PACKAGING COMPOSTABLE

Inutile de se demander si les envois des commandes sont enveloppés dans du vulgaire plastique, la réponse est évidemment non : c'est de la matière organique, totalement compostable. Jusque dans le packaging, Upé Family a l'art… et la matière. En ayant su s'entourer de professionnels qui sont dans la même démarche qu'elle, leur imprimeur utilise un procédé quasiment sans eau et est meilleur ouvrier de France, la marque qui mise sur la transparence totale est une sublime mise en œuvre de convictions et de talents qui habillent le futur dans un cocon un peu plus respectueux. L'Upé Family, c'est vraiment celle qu'on a envie d'adopter ! ■

Maintenir en emploi : un défi pour le dirigeant

Derrière le thème de la Grande Démission se cache une réflexion sur l'emploi que la Maison de l'emploi du Grand Périgueux a souhaité aborder avec une conférence originale de la mastercoach Sandra Dartevel, qui a suscité des échanges instructifs.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

L'assistance réunie pour la première soirée d'une série proposée par la Maison de l'emploi a apprécié la forme du show autant que le fond. Sur une fresque générale, Sandra Dartevel ex-cadre dans un groupe du BTP reconvertie dans le management des conflits, neurosciences et communication en entreprise, aide à percevoir les nouvelles opportunités en matière d'emploi avec plus de nuances que la Grande Démission anglo-saxonne. « Je parlerais plutôt de grande réflexion, plus liée à notre culture : on ne claque pas tout du jour au lendemain. On observe ce qui se passe ailleurs, puis c'est la grande discussion avant de décider de partir… ou pas. » Entre le cœur et la raison, la balance s'équilibre. « En France, on ne lâche pas une liane sans en avoir saisi une autre… »

ÉQUILIBRE ENTRE VIE PRO ET PERSO

Alors que nous ne sommes pas encore sortis de la crise Covid, « où l'on a souffert du manque de liens sociaux, on est maintenant en manque d'espace personnel ». La première demande formulée à un recruteur, c'est l'aménagement d'heures en télétravail. 68 % des salariés ont repensé leurs attentes professionnelles : 28 % aspirent à plus de flexibilité, 12 % espèrent une promotion, 11 % une meilleure rémunération… 10 % ont pensé à un changement de carrière et 8 % à un travail plus stimulant. Sur cette base, en interne, un salarié sur deux a connu une évolution professionnelle au cours des trois dernières années.

La mastercoach Sandra Dartevel

© SBT

> « La première demande formulée à un recruteur, c'est l'aménagement d'heures en télétravail »

LE QUIET QUITTING, UN MAL SILENCIEUX

À la question « Avez-vous envisagé de changer d'employeur ? », 43 % d'employés répondent oui : 22 % ne sont pas allés plus loin (un profil à suivre de près), 12 % sont passés en mode recherche et 10 % concrétisent. Un niveau d'alerte suffisant pour anticiper et déceler les signaux faibles. « Essayons de penser aux 22 % qui pensent à partir et d'éviter la deuxième lame, qui fait moins de bruit, celle du *quiet quitting* : on attend de trouver mieux en se limitant à sa fiche de poste. » Le bon usage de la pyramide de Maslow (besoins et motivation en entreprise) permet d'agir au niveau attendu : inutile de proposer une augmentation à celui qui cherche plus de flexibilité. « Le temps passé en écoute permet d'économiser la gestion d'un départ. »

INVENTER DE NOUVEAUX MODÈLES

Sandra Dartevel souligne l'urgence d'inventer de nouveaux modèles hybrides, avec plus d'aspects collaboratifs, pour remplacer les schémas linéaires qui ne collent plus à la réalité. « Le recruteur doit aussi repenser ses attentes, la barre est souvent haut placée. » Il va devoir s'adapter pour assurer le maintien en emploi et accueillir « les générations Z qui veulent vivre une expérience collaborateur… à voir avec eux ce que ça veut dire ! », sourit-elle. Éthique, stratégie : ils veulent en discuter avec le dirigeant. « En s'interrogeant sur la raison d'être de son entreprise et ses valeurs, on peut fédérer ses équipes et, en ce sens, la crise sanitaire a été salutaire. »

© SBT

DES TÉMOIGNAGES INQUIETS

Michel Parinet, du bureau du Medef Périgord, témoigne de la recherche de personnel de neuf entreprises sur dix en Dordogne, « avec 15 à 30 % de taux de rotation ces dernières années, le côté positif étant dans un sang nouveau même s'il faut le former et le gérer ». Monique Parinet, investie dans un groupe d'entreprises, témoigne d'une grande démission… « chez les patrons, parce qu'ils ont beaucoup donné et veulent vivre autrement ». Pour elle, le sens ne se donne pas : « chacun doit le chercher pour le trouver, je peux seulement fixer des objectifs ».

Michel Rongiéras, passionné par son entreprise, a du mal à mobiliser : « On a connu une époque où les salariés voulaient une meilleure rémunération, puis une meilleure qualité de vie au travail, là les attentes sont si variées qu'on ne sait plus y répondre : une entreprise a besoin de trouver le plus petit dénominateur commun ». Et il ajoute aspirer lui aussi à une certaine qualité de vie.

EFFETS DE CYCLES

Laurent Eecke, directeur du Service de Santé au Travail (Dordogne-Corrèze), ramène ce phénomène de société à l'échelle des 75 ans « de la grande famille de la protection sociale ; pour reprendre l'image des lianes, si on retire celle de Pôle emploi, il y a moins de départ ». Il rappelle la loyauté inhérente au contrat de travail, avec une honnêteté réciproque : « la démission silencieuse n'est pas un effet normal dans une relation contractuelle ». Et, sans langue de bois, il envisage volontiers des ruptures conventionnelles avec trois mois de chômage pour tout le monde et tous les motifs, « ça permettrait de fluidifier le marché de l'emploi et éviterait des inaptitudes ». ■

UN RECORD HISTORIQUE À RELATIVISER

Au 1er trimestre 2022, on a enregistré **523 000 démissions**, dont **469 000 de CDI** (chiffres Dares). Ce record historique, le précédent datant de 2008, est lié à la situation de reprise et d'opportunités plus nombreuses, en témoigne le fort taux de **retour en emploi des démissionnaires**. À noter que trois quarts des ruptures conventionnelles, possibles depuis 2008, se sont substituées à des démissions.

Le Sarladais, entre tourisme et production

L'association interprofessionnelle du Sarladais (AIS) réunit depuis 1978 des acteurs économiques de tous horizons installés en Périgord noir. Avec une nouvelle tendance qui s'amplifie : des couples venus d'ailleurs s'installent dans ce Périgord noir pour reprendre des activités.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

Si l'AIS a une forte notoriété locale, du fait de son ancienneté, peut-être fait-elle à ce point partie du paysage que certains ne pensent pas qu'elle soit faite pour eux. « Nous accueillons toutes les formes de structures, de la micro-entreprise au groupe de plus de 200 salariés. Les adhérents ont des choses à se dire entre eux, au-delà de nos soirées thématiques. » Jean-René Lapié copréside l'association avec James Chatenoud et Hervé Perez, entourés d'un bureau d'entrepreneurs représentatifs des activités du secteur. Tous très impliqués dans le tissu local, ils en connaissent les rouages et les interlocuteurs pour personnaliser les réponses aux questions. « L'information circule facilement. »

UN BASSIN INDUSTRIEL

Le bassin économique a pour spécificité d'être excentré des autres pôles du département, plus proche de l'attraction de Brive ou Souillac que de la ville préfecture. Sur un territoire qui s'étire entre Salignac-Eyvigues, Le Bugue et Villefranche-du-Périgord, la diversité des 57 adhérents fait toute la richesse de l'AIS.

Ils représentent 1 364 emplois directs, auxquels s'ajoutent les alternants et intérimaires. Si on pense aussitôt « tourisme » quand on évoque le Périgord noir (ces métiers ont leurs propres représentations, même si certains professionnels ont rejoint l'AIS pour sa diversité), on imagine moins que c'est aussi un bassin industriel (médical, systèmes de communication), avec un artisanat du bâtiment et des activités agroalimentaires de terroir. « De discrètes PME familiales ont des savoir-faire de pointe, qui nécessitent de grandes compétences. On peut venir en Périgord pour y travailler et y vivre, pas seulement en vacances ! » L'association travaille sur l'attractivité locale lors de ses manifestations et sur les réseaux sociaux, pour montrer qu'on peut équilibrer économies productive et touristique.

NOUVEAUX PROFILS POUR L'EMPLOI

« Historiquement, nous sommes très impliqués auprès des services de l'État et de l'emploi, élus, établissements scolaires et organismes de formation. » Elle siège ainsi à l'Aifs, plateforme de formation avec un espace pour les dirigeants qui reçoit des experts une fois par mois. « Les patrons aussi ont besoin de se former. »

Les assemblées générales (porchaine le 23 février) sont autant de temps forts pour réfléchir avec les collectivités : quel bassin économique, quelle transition énergétique, quels métiers ? « Au *Rex*, nous avions parlé de ceux du cinéma sur cette terre de tournage et de festival. » La question de la formation concerne les jeunes, pour les retenir sur le territoire, comme les nouveaux arrivants. « Les métiers de production accueillent des personnes en reconversion, qui quittent des postes dit intellectuels pour des savoir-faire plus concrets, c'est un vivier de motivations et de compétences important. Ils sont d'ici ou viennent d'autres régions, depuis l'épisode covid, prêts à se former et à se réorienter. » Nouvelle tendance, qui s'amplifie : des couples s'installent pour créer ou reprendre une activité, et l'association est là pour les accompagner.

Les rencontres de l'emploi que propose l'AIS se déroulent au printemps et en automne. 18 rendez-vous ont été pris en entreprises lors du dernier job dating, très fréquenté. De quoi dynamiser aussi la CVthèque, accessible sur le site*, et les offres transmises sur diverses plateformes.

ACHAT GROUPÉ D'ÉNERGIE

« Nous essayons de fédérer, de trouver des solutions », insiste Jean-René Lapié. « C'est le cas dans le contexte actuel de crise des énergies avec un achat groupé, le premier, qui aide bien sûr les plus petites unités. » Recrutement, covoiturage, télétravail pendant la crise sanitaire, logements pour le personnel en période touristique… « autant de problématiques communes malgré nos profils d'entreprises très différents », souligne April Higginson, membre du conseil d'administration. Elle-même, avant de rencontrer l'AIS, a passé sept ans à chercher des informations qu'elle aurait trouvé ici aussitôt grâce au « partage d'expérience qui fait gagner du temps et rompt la solitude des jeunes entreprises ».

> « Le bassin économique a pour spécificité d'être excentré, plus proche de l'attraction de Brive ou Souillac que de la ville préfecture. »

MUTUALISATION BIENVEILLANTE

Un cap a été franchi en 2021 avec le recrutement d'une chargée de développement économique pour prendre le relai du bénévolat des participants. Arrivée après les séquences de confinement, Nadine Merchadou trouve sur sa terre natale matière à enthousiasme. Elle partage les ressources issues des fonctions support des principales entreprises adhérentes, aide des artisans à effectuer de démarches, fait le lien avec des partenaires et active les outils numériques dans une mutualisation bienveillante. Les cotisations sont équitables en fonction du poids de chacun : les quatre employeurs principaux contribuent ainsi au développement de leur milieu économique constitué, pour la moitié des membres, d'unités de moins de 10 salariés. Et l'effet réseau fonctionne pour se faire travailler mutuellement, dans un esprit d'entraide plus que de business. ■

* www.ais-entreprise-sarlat.com

> « Les adhérents de l'AIS représentent 1 364 emplois directs auxquels s'ajoutent les alternants et les intérimaires »

© Loïc Mazalrey

De g. à d. : April Higginson, membre du conseil d'administration ; Jean-René Lapié, coprésident et Nadine Merchadou, chargée du développement économique de l'AIS

Une coopération, des fonds... et un pont

Le préfet et le président du département ont organisé conjointement la cérémonie de vœux aux corps constitués vendredi dernier.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

© Loïc Mazalrey

ENTRE PROFESSIONNELS DU PÉRIGORD-LIMOUSIN

La Communauté de Communes Périgord-Limousin et le Club Entreprises XV Haut Périgord organisent un speed business meeting mardi 24 janvier, à 18 h 30, à la maison des services de Thiviers. Destinée aux agriculteurs, commerçants, artisans, prestataires de service et industriels implantés sur ce territoire, elle a vocation à leur permettre de se rencontrer entre professionnels pour développer leur réseau.
Inscriptions : herminie.roulhac@perigord-limousin.fr

Le président du Conseil départemental de la Dordogne Germinal Peiro a rappelé des engagements qui vont au-delà des compétences obligatoires de son assemblée, dans le soutien aux entreprises ; le désenclavement numérique par la fibre, « le plus gros chantier, depuis 8 ans » ; ou encore l'aide aux abattoirs de Thiviers, Bergerac et Ribérac. Avec la poursuite du plan 100 % bio « observé par l'Union européenne » avec 9 collèges labellisés sur 35 ; la surveillance des 1 200 ouvrages d'art, dont 100 sur des axes importants ; l'énumération est bien sûr arrivée au contournement de Beynac avec « un nouveau projet déposé mi-février (…) dans une autre configuration », à réétudier aussi au regard des projets touristiques prévus autour du château des Milandes. Germinal Peiro espère voir le droit ne pas s'écarter de l'intérêt général, inquiet d'autres situations comparables d'équipements à démolir (microcentrale à Sallanches en Haute-Savoie ?).

> « Le préfet a salué « une réelle coopération, chacun à sa place et avec ses compétences pour le développement du territoire » »

© Loïc Mazalrey

AIDES AUX COLLECTIVITÉS ET ENTREPRISES EN PROIE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

Le préfet de la Dordogne Jean-Sébastien Lamontagne quant à lui a indiqué en retour que l'État s'attachera à instruire avec attention cette nouvelle demande, dans le strict respect de ce qui a été jugé. Le préfet a par ailleurs salué une « réelle coopération, chacun à sa place et avec ses compétences pour le développement du territoire ». Plusieurs dossiers à forts enjeux s'ouvrent ce début d'année : l'aide aux collectivités et entreprises en proie à la crise énergétique, notamment les 369 boulangeries en lien avec la CMA ; l'accompagnement du monde rural touché l'an passé par les événements climatiques et la grippe aviaire. 2023 est placée sous le signe des préoccupations écologiques, avec une anticipation de la gestion de l'eau pour les différents usagers du bassin de l'Isle ; la mise en œuvre des énergies renouvelables, avec un guide pratique pour les porteurs de projets et l'accès au « fonds vert » pour les collectivités locales. Enfin, la création des communautés professionnelles territoriales de santé, avec le nouveau délégué de l'ARS, est un autre grand chantier. ■

© CD24

Périgueux
ASSISES DE LA FORÊT

Le Département organise les Assises de la Forêt de la Dordogne le 2 février au Théâtre de l'Odyssée, à Périgueux, avec en ouverture, la veille à 18 h, une conférence de Daniel Perron, auteur de *La Forêt française, une histoire politique*. Plusieurs tables rondes sont au programme de ces assises. Le matin : Comment prendre en compte les spécificités locales du massif forestier Dordogne-Périgord ? Le bois, patrimoine naturel et ressource locale : comment concilier les enjeux de développement économique et la préservation de la biodiversité ? L'après-midi : Risque incendies, énergie, stockage de carbone… Comment la forêt peut-elle répondre aux défis du changement climatique ? La forêt, un espace à partager : comment concilier ses différents usages ?

© Shutterstock

Beynac
MANIFESTATION DE PROFESSIONNELS

Des professionnels usagers de la route se sont constitués en collectif (CPUR 24) et organisent une manifestation « réservée aux entreprises qui, pour leurs activités, empruntent la traverse de Beynac ». Elles ont rendez-vous samedi 21 janvier de 10 h à 13 h : autocaristes, ambulanciers, artisans, entreprises du bâtiment et travaux publics, transporteurs, agriculteurs, loueurs de canoës… La circulation sur la D703 devrait donc être particulièrement compliquée ce matin-là, mais le collectif se mobilise « pour faire comprendre aux autorités que l'ensemble des habitants de la vallée et des acteurs économiques souhaite que la déviation soit achevée », au nom de la sécurité. Pour rappel, au terme de nombreux épisodes, la justice a décidé la démolition du pont, avec astreintes. Les opposants sont mobilisés pour faire appliquer cette décision tandis que Département constitue un autre dossier auprès de la préfecture.

© Musée national de Préhistoire - Maxime Villaeys

Les Eyzies
« OXYDES, COULEURS ET MÉTAUX » AU MUSÉE NATIONAL DE PRÉHISTOIRE

Les sociétés humaines ont su très tôt identifier et s'emparer des oxydes métalliques disponibles à l'état brut dans la nature (roches, terre colorée) pour trouver leurs caractéristiques physiques et chimiques : un fort pouvoir colorant, au Paléolithique ; puis la transformation en métal, dès la fin du Néolithique. Cette exposition crée un pont entre le thème des matières colorantes, plutôt abordé sous l'angle culturel, et celui du métal, généralement observé sous le prisme technologique. À quoi ressemblent les oxydes métalliques, comment sont-ils choisis et prélevés dans la nature, puis travaillés ? Des collections peu connues du grand public sont présentées dans une transversalité d'interrogations, les dernières recherches archéologiques et scientifiques permettant d'aborder les relations techniques, quotidiennes, culturelles avec ces matériaux.

Aux Eyzies, jusqu'au 9 mai.

Nouvelle-Aquitaine
37 NÉO-AQUITAINS DE L'AGROALIMENTAIRE AU SIRHA

La Nouvelle-Aquitaine est présente au Sirha, rendez-vous mondial de la restauration et de l'hôtellerie, à Eurexpo-Lyon du 19 au 23 janvier (12 secteurs sur 140 000 m^2, 150 000 visiteurs en 2021). 37 entreprises agroalimentaires issues de huit départements sont accompagnées par l'agence régionale de l'alimentation (AANA). Cette présence collective, gage de visibilité auprès des acheteurs, permet de réduire les coûts de participation et de valoriser les produits sur un espace d'animations. Parmi les 14 nouveaux : Tomate d'Aquitaine, Jill Food, Alliance Bio, Jus du Soleil (47) ; Sains et saufs, Conserves Henri Piquet (33) ; Le Moulin de la Veyssière, InovChâtaigne (24) ; Fipso Industrie (64). C'est aussi l'occasion de propulser la plateforme digitale collaborative gratuite destinée aux acteurs agricoles et agroalimentaires régionaux, lancée en décembre : Lab-alimentation-nouvelle-aquitaine.fr

© Shutterstock

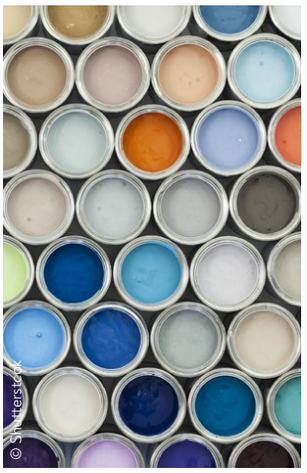
© Shutterstock

Bergerac
BOUCHILLOU ALKYA VEUT GAGNER EN PRODUCTIVITÉ

Le fabricant bergeracois, qui conçoit des gammes de peintures pour l'industrie et le bâtiment, est l'un des principaux acteurs du marché national (1 500 clients actifs), face à des groupes internationaux. Il mise sur la commercialisation de peinture de revêtement sur composites et PVC pour les huisseries ; sur la production de peinture technique aérosol (investissement dans du matériel de conditionnement semi et automatique, commercial auprès d'enseignes de distribution e-commerce et BtoB). Dans le contexte de hausse des coûts des matières premières, l'entreprise souhaite augmenter sa productivité avec un outil de grande capacité afin de réduire le prix de revient de ses peintures et de limiter la consommation d'énergie des broyeurs. Ces investissements matériels, avec deux créations d'emploi à la clé, ont reçu une aide de la Région de 56 753 euros.

Ziri fait rimer industrie et écologie

Le réseau d'écologie industrielle créé par Bordeaux Technowest connaît un engouement sans précédent. En créant des synergies de mutualisation et de substitution entre ses entreprises membres, il leur permet de réduire leur impact sur l'environnement et de faire des économies. Les détails avec Jean-François Nothias, directeur chez Technowest.

Par Jennifer WUNSCH

Créé à Blanquefort en 2016 après deux ans de développement, le réseau Ziri, pour Zone d'intégration des réseaux intelligents, connaît un engouement sans précédent. « On sent une vraie accélération depuis 2 ans, pendant lesquels nous avons doublé le nombre d'entreprises adhérentes, qui sont désormais 92 », annonce Jean-François Nothias, directeur chez Bordeaux Technowest, qui anime ce réseau d'écologie industrielle à Blanquefort depuis 8 ans. Il faut dire qu'outre la réduction de l'impact environnemental et la participation à la démarche RSE, les synergies proposées par Ziri à l'issue d'un diagnostic poussé de chaque nouvel arrivant permettent également de faire des économies. « Notre cœur de cible, ce sont les PME qui à travers ce réseau vont faire des économies tout en ayant un impact sur l'environnement », poursuit-il.

MUTUALISATION

Ziri propose ainsi de la mutualisation, avec un groupement d'achat d'énergie verte ou encore de la collecte de déchets. « Grâce à ce groupement, nous avons négocié les prix d'achat d'électricité à des prix très compétitifs directement auprès des énergéticiens », assure Jean-François Nothias, qui précise que « le volet énergie est un pilier important du réseau ». À travers ses partenaires, le groupement est également en mesure de monitorer très précisément la consommation des entreprises, et le cas échéant de leur proposer la production et l'autoconsommation d'énergie, via des panneaux photovoltaïques sur les toitures par exemple. Autre volet essentiel du réseau : la collecte (ramassage et/ou points d'apport volontaire) et le recyclage des déchets, reposant sur des opérateurs trouvés par Ziri, et qui permettent de générer chaque année 300 tonnes de déchets recyclables « qui ne sont ni enfouis, ni incinérés », se félicite celui qui est aussi directeur de l'incubateur greentech de Bordeaux Technowest.

DES DÉCHETS-RESSOURCES

Le principe de l'écologie industrielle reposant sur l'idée que « les déchets de l'un peuvent devenir la matière première de l'autre », Ziri organise également des ateliers entre ses adhérents afin d'identifier leurs

LE RÉSEAU ZIRI EN CHIFFRES

Lancement de la démarche : **2014**

Création effective : **2016**

3 zones d'activité : **Blanquefort**, **Mérignac-Le Haillan**, **Bassens-Artigues**

Adhérents : **92** (+ 40 en 2022)

« Après Blanquefort, la démarche a été dupliquée entre Mérignac et Le Haillan, puis Bassens et Artigues »

déchets/ressources et leurs besoins. C'est ainsi que la glassine, qui correspond au papier support des étiquettes collantes utilisées sur les colis en logistique ou sur les bouteilles de vin (par Castel ou Dartess par exemple), peut servir de base à la fabrication d'un isolant pour le bâtiment (pour la société Soprema à Cestas). « Nous avons identifié les entreprises, fait la mise en relation et accompagné la mise en œuvre de cette synergie », détaille Jean-François Nothias. Selon lui, la notion de proximité entre les entreprises et de zone d'activité est donc essentielle à la démarche. « Nous avons démarré à Blanquefort, sur une zone compacte de 350 ha, ce qui nous permet de faciliter le rapprochement entre entreprises ainsi que la mutualisation », affirme l'animateur du réseau de Blanquefort, qui compte 45 adhérents, et où 30 projets d'implantation d'entreprises sont en liste d'attente, Ziri facilitant de surcroît l'installation des nouveaux arrivants.

© D. R.

DEUX NOUVELLES ZONES

Financé par les collectivités, l'Ademe, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole, le réseau Ziri a attiré l'attention d'autres communes, dont celle de Mérignac, où est né Bordeaux Technowest. « Ils ont vu ce que nous faisions à Blanquefort et ont voulu dupliquer la démarche entre Mérignac et Le Haillan dès 2019 », précise Jean-François Nothias, qui développe le même principe entre Bassens et Artigues depuis septembre 2022. Avec aussi des ponts entre les entreprises du réseau et les start-ups greentech accompagnées par Technowest. Ainsi, l'entreprise de dépollution des sols Serpol, à Mérignac, change très souvent ses équipements de protection individuels (EPI) et a pu rencontrer lors d'une réunion du réseau la start-up bersonnaise CoqStom, spécialiste de l'upcycling, qui en fait des sacs ou des chaufferettes.

FORCE DU GROUPE

Travaillant de concert avec tous les acteurs des territoires, le réseau Ziri peut également monter des ateliers sur des sujets tels que la mobilité. À Blanquefort, « où les salariés se plaignaient de ne pouvoir venir qu'en voiture, nous avons mis autour de la table les collectivités, les entreprises et les opérateurs de mobilité pour trouver des solutions pour le dernier kilomètre. Des référents mobilité ont été désignés dans les entreprises pour relayer les informations sur ce qui existait déjà, et nous avons négocié un tarif de groupe avec TBM », explique Jean-François Nothias. Avec 20 synergies de mutualisation et 50 synergies de substitution en cours de mise en œuvre, le réseau, animé par 3 personnes sur le terrain, devrait encore fonctionner à plein en 2023. ■

© D. R.

JEAN-FRANÇOIS NOTHIAS : PARCOURS

Ingénieur également diplômé en commerce, Jean-François Nothias a travaillé durant 15 ans dans l'industrie du bois, avant de rejoindre le pôle de compétitivité Xylofutur. « C'est là que j'ai découvert l'accompagnement des entreprises », note-t-il. Il rejoint Bordeaux Technowest en 2013. Il y anime le réseau Ziri et dirige l'incubateur de start-ups greentech au cœur de l'Ecoparc de Blanquefort.

© Henry Salomé

Saint-Michel-de-Lapudaje
NOTRE-DAME-DE-LORETTE ÉLUE PAR LA FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du Patrimoine l'a annoncé : l'église Notre-Dame-de-Lorette, située sur la commune de Saint-Michel-Lapujade dans le Réolais, est le monument girondin choisi entre tous par la Fondation du Patrimoine pour bénéficier d'une aide de 278 000 euros accordée grâce à sa manifestation phare, le Loto du Patrimoine. La structure de l'église, bâtie au XIXe siècle sur une vieille chapelle du XIIe siècle, est très dégradée (fissures, remontées capillaires d'humidité). La tranche d'urgence financée grâce au Loto concerne un certain nombre de travaux de gestion de l'eau, ainsi que de vérification et reprises structurelles nécessaires à la réouverture du lieu, à la reprise des cérémonies et à l'accueil des pèlerins. La source, dite miraculeuse et soignant les ophtalmies, située sous l'autel et autour de laquelle fut bâtie la chapelle originale, est en effet à l'origine d'un pèlerinage de fidèles.

Bordeaux
LANCEMENT DES 1ERS CARREFOURS DE L'INNOVATION

Fairring lance les premiers carrefours de l'innovation numérique des métiers où les acteurs rencontrent les end-users B2B. L'événement aura lieu les 20 et 21 septembre 2023 au CINIUM Aquitaine et Occitanie à Bordeaux. L'objectif : répondre aux besoins d'échanges concrets sur les enjeux de transformation numérique des métiers et des entreprises. Une première édition aura d'abord lieu à Lyon les 26 et 27 avril prochain. Plus de 2 500 visiteurs décisionnaires seront présents.

© Shutterstock

© De Grimm

Carnet

Fabienne MASSIP a été élue, à compter du 17 décembre 2022, à la présidence de la délégation de Bordeaux de FCE France, le réseau national des Femmes Chefs d'Entreprises. Elle succède à **Anne PEDELABORDE**, fondatrice et gérante d'Échoppe de la Lune. Fabienne Massip pilotera l'ensemble de la délégation, composée de 18 membres. La dirigeante de la marque de maroquinerie haut de gamme De Grimm aura pour ambition de faire rayonner l'entrepreneuriat au féminin sur le territoire départemental.
« J'ai à cœur de casser les pensées limitantes pour féminiser le statut d'entrepreneur, et ce, dans un esprit d'entraide et de partage », affirme la nouvelle présidente. « En prenant la présidence de la délégation FCE Bordeaux, je compte porter la voix de toutes les femmes qui œuvrent au quotidien au service du développement économique de notre territoire. »

Libourne

FERMENTALG SOUTENU PAR BPI FRANCE

Fermentalg, expert français des microalgues, accélère le développement de sa deuxième plateforme de produits. Elle est dédiée à un colorant bleu naturel et bioactif et aux protéines alternatives. Fermentalg bénéficie du soutien de BPI France dans le cadre de l'appel à projet « Besoins alimentaires de demain pour une « Alimentation durable et favorable à la santé ». Le but : une valorisation plus large des domaines alimentaires et nutraceutiques. Par ses innovations bio-industrielles, Fermentalg s'inscrit dans une démarche de développement économique respectueuse de l'environnement.

© Shutterstock

© D.R.

Bordeaux
FERMETURE POUR 3 ANS DU MADD

La fermeture temporaire du MADD Bordeaux (Musée des arts décoratifs et du design) et désormais effective. Les amateurs du musée de l'hôtel Lalande avaient jusqu'au 8 janvier pour lui rendre une dernière visite avant une fermeture projetée de trois ans. Le projet de modernisation et de réhabilitation de la partie dédiée au design permettra de réunir les deux bâtiments du musée : l'ancienne prison de la fin du XIXe siècle et l'hôtel du XVIIIe. Le projet prévoit le recours à des matériaux recyclables et biosourcés, un travail important sera effectué sur l'isolation pour permettre un accès important à la lumière naturelle et à une ventilation naturelle constante. Le montant estimé des travaux est de 13,71 M€ HT, dont 7,21 M€ pour la Ville de Bordeaux, 4,5 M€ pour l'État et 2 M€ grâce au mécénat. Le déménagement débutera en janvier 2023 et les travaux démarreront au mois de mai. La réouverture du MADD Bordeaux est prévue pour le début 2026.

Bassin Adour-Garonne
PLAN D'INVESTISSEMENT SUR 10 ANS

Le comité de bassin Adour-Garonne, réuni en assemblée plénière début décembre a validé un plan d'action de court, moyen et long termes répondant aux enseignements de la crise de cet été et engage le bassin dans l'adaptation au changement climatique. La planification permettra de réaliser les investissements nécessaires pour conjuguer les besoins des milieux et des usages, sur la base d'un plan d'investissement sur 10 ans devant garantir 850 millions de m3, permettant de combler les 2/3 du déficit attendu pour 2050. Sur les années 2023-2024, ce sont 120 millions d'euros de travaux qui vont être engagés sur les divers sous-bassins afin de limiter les impacts et adapter les territoires aux changement climatiques (réutilisation de l'eau, recharge des nappes, développement des zones humides…).
« C'est en investissant massivement pendant les 10 prochaines années que nous réussirons l'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne, qui a montré cet été toute sa vulnérabilité à la crise de l'eau », affirme Alain Rousset, président du comité de bassin Adour-Garonne.

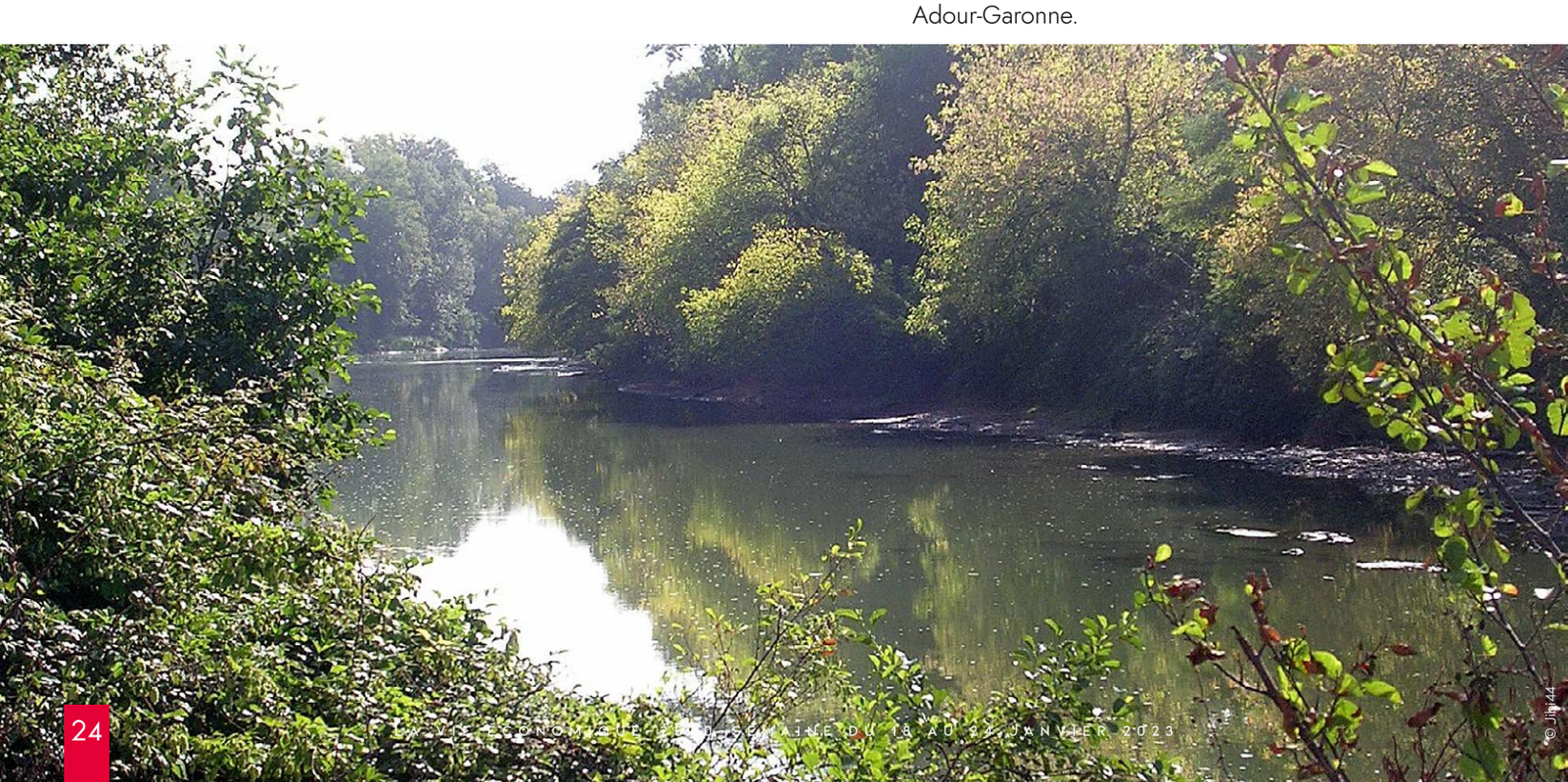
© Jig44

© D.R.

Nouvelle-Aquitaine

PLAN « ZÉRO POLLUTION PLASTIQUE » POUR LA RÉGION

Les élus régionaux ont adopté, lors de la dernière assemblée plénière, le plan « Zéro Pollution Plastique » qui sera mis en œuvre dès 2023. 305 000 t de déchets plastiques sont produites chaque année en Nouvelle-Aquitaine, dont 105 000 t d'emballages ménagers (49 kg par habitant/an) et 57 000 t d'emballes industriels. La Loi AGEC prévoit la fin des emballages plastiques à usage unique d'ici 2040, mais la Région a décidé d'agir plus vite. Les objectifs de ce plan, déployé sur 5 ans, sont : zéro plastique à usage unique avec la mise au point de matériaux ou de solutions de substitutions aux plastiques, zéro plastique en enfouissement en développant le recyclage, zéro plastique dans l'environnement afin de prévenir les fuites dans la nature. Pour ce faire, un travail de concertation a été mené avec une soixantaine d'acteurs représentatifs des parties prenantes concernées par les enjeux.

Gironde

4 APPELS À PROJETS « PETITE ENFANCE » RETENUS

La commissaire à la lutte contre la pauvreté et l'ARS Nouvelle-Aquitaine avait lancé, au mois de juin dernier, un appel à projets « petite enfance 2022 » visant à soutenir des projets qui répondaient au double enjeu de la promotion des environnements favorables au développement harmonieux du jeune enfant et de la lutte contre les inégalités de destin. Plus de 100 structures régionales y ont répondu ; 38 projets ont été sélectionnés, dont 4 en Gironde. Les lauréats sont les suivants : APIMI association d'innovation en matière d'intégration, pour son aide au lancement d'un lieu de ressourcement pour parents d'enfants en situation de handicap pour prévention précoce de l'épuisement parental ; la commune de Bordeaux, pour favoriser l'interaction de l'enfant avec la nature et son environnement quotidien ; le groupement parental de garderie enfantine, pour la formation professionnelle à l'accompagnement des parents ; l'association Éclats, pour ses ateliers Musiques à Goûter.

© Éclats

« Faire du blé » avec la farine landaise

Pour valoriser leur production de blé, une quinzaine de paysannes et de paysans investissent dans un moulin à meule de pierre à Mugron. Une campagne de financement participatif est en cours pour les y aider.

Par Cécile AGUSTI

Dans les Landes, on cultive du maïs. Beaucoup de maïs. Mais dans un souci agronomique, d'autres céréales sont de plus en plus intégrées dans les rotations. L'alternance de cultures de printemps (comme le maïs) et d'hiver (comme le blé) permet en effet de mieux gérer les adventices, tout en diminuant l'utilisation d'engrais et d'herbicides.

Mais ce qui est bon pour l'environnement ne l'est pas forcément pour le portefeuille des agriculteurs et des agricultrices. Dans le département, la culture du blé offre peu de rendements et n'est donc pas rentable. À moins de transformer le grain avant de le vendre…

SUR LE MODÈLE D'OLÉANDES

En Chalosse, une quinzaine de paysannes et de paysans décident de se pencher sur la question dès 2017. La plupart ont déjà participé, en 2012, à la création de l'huilerie Oléandes qui produit de l'huile de tournesol et de colza à Mugron. Alors, pourquoi ne pas imaginer de valoriser leur blé en farine ?

Durant trois campagnes, le groupe épaulé par l'Association landaise pour la promotion de l'agriculture durable (Alpad) et la Fédération départementale des Cuma (Coopérative d'utilisation de matériel en commun) visite des minoteries, teste différentes variétés de blé, se forme, réalise des essais de transformation de grain en farine et valide la faisabilité du projet.

En 2020, la coopérative Haria Blanca (farine blanche en gascon) est créée à Morganx pour porter l'investissement dans un moulin à meule de pierre.

FINANCEMENT PARTICIPATIF

D'un coût total d'un peu plus de 300 000 euros, le projet, aidé par la région Nouvelle-Aquitaine, verra le jour à Mugron, à côté de l'huilerie Oléandes. Pour soutenir l'investissement, une campagne de financement participatif est en cours sur la plateforme Miimosa*. « Les premières machines ont été livrées et nous sommes en train de les monter, indique Nicolas Duluc, agriculteur et président d'Haria Blanca. La production devrait démarrer au printemps. » L' outil coopératif permettra de produire 200 tonnes de farine par an, avec possibilité de passer à 400 tonnes si d'autres agriculteurs et agricultrices rejoignent l'aventure. La production, majoritairement destinée à une clientèle professionnelle (boulangeries, pâtisseries…), sera vendue sous la marque « Faire du blé », déposée par la coopérative. « On a beaucoup aimé ce jeu de mots. Aujourd'hui, la nourriture ne peut pas être gratuite et tout le monde veut gagner sa vie ! » ■

* https://miimosa.com/fr/projects/faire-du-ble-pour-de-la-farine-landaise

À partir du printemps, l'outil coopératif permettra de produire 200 tonnes de farine par an

Drôle de Bazar
vêtements à la demande

Dans sa maison de Saint-André-de-Seignanx, Marie Lacombe qui a délaissé le marketing à Paris pour la couture dans les Landes, adapte tous ses modèles à la morphologie et aux envies de ses clientes.

Par Julie DUCOURAU

Après une douzaine d'années dans des postes commerciaux et marketing en région parisienne, Marie Lacombe a eu comme une révélation : « Mes 10 doigts peuvent me servir à autre chose qu'à faire des présentations Powerpoint et des tableaux Excel. » Les repas de Noël où elle se sentait mal à l'aise de parler de son métier dans la grande distribution à sa famille plutôt branchée beaux-arts et chant lyrique, ne sont plus qu'un souvenir... « Tout ça n'avait plus de sens pour moi et recréer des choses avec mes mains est peu à peu devenu une évidence », dit la Francilienne d'Antony (Hauts-de-Seine), bercée, petite, par le son de la machine à coudre de sa maman qui lui donna les bases.

DES LAYETTES AUX CHEMISIERS

Après quelques années à Biarritz, de marketing commercial chez Labeyrie en mise à son compte en webmarketing, le coup de cœur pour une maison fait s'installer la famille à Saint-André-de-Seignanx. À la faveur de ses grossesses, trois enfants dont des jumelles en deux ans, elle se lance dans la couture. Le virus des fils et des aiguilles la pique : « Mon mari m'a offert une machine à coudre, j'ai redémarré toute seule, enceinte de mon fils aîné et j'ai eu un énorme coup de cœur », raconte celle qui commence alors logiquement par des turbulettes, tours de lit et bavoirs. Puis des habits pour elle et des amies...

DES TISSUS ÉCO-LABELLISÉS

Elle lance Drôle de bazar sur internet il y a trois ans, avec son concept de « vêtements faits à la demande » : une collection de blouses, vestes, chemises, robes, jupes, sweat-shirts qu'elle personnalise selon les goûts, les envies et la morphologie de ses clientes. « Cette histoire de taille est très bâtarde : on peut prendre un 38 quand on mesure 1,60 m ou 1,80 m mais on n'a pas les mêmes besoins. Je peux allonger les manches, desserrer les chemises à la poitrine... Il n'y a pas de corps standard, je m'adapte aux mensurations qu'on me fait parvenir », explique la couturière qui crée donc des modèles uniques avec sa collection de tissus à choisir. Des tissus qui viennent essentiellement d'Asie et de Turquie, mais avec des labels certifiés, comme la viscose éco-labellisée (consommant moitié moins d'eau à la fabrication), le coton certifié GOTS (respect de l'environnement dans la production du tissu et conditions de travail dignes pour ceux qui l'ont produit) ou le tencel (matière produite à partir de pulpe de bois et d'un solvant non toxique).

Côté tarifs - très abordables pour du sur-mesure -, elle s'est mis un frein « par peur de ne pas vendre ». Par conséquent, celle qui a pu embaucher des stagiaires en confection avec la chambre de métiers et de l'artisanat de Bayonne, confesse « un problème de marge. C'est un vrai questionnement d'augmenter les prix. »

Ses clientes, elles, commandent quasi-uniquement sur internet, surtout depuis des grandes villes, Paris, Lille, Lyon, Bordeaux. Mais d'autres viennent directement chez elle des villages voisins. « Le côté fait localement est dans l'air du temps, alors que le textile est une des industries les plus polluantes au monde. L'évolution des modes de consommation me fait dire qu'il faut continuer, les gens vont acheter moins, mais mieux, en sachant que la qualité dure plus longtemps. » ■

www.droledebazar.com

© Drôle de Bazar

« JE VAIS DEVOIR PASSER DANS LA COUR DES GRANDS »

LE STATUT JURIDIQUE

« Je suis en auto-entreprise. Au départ, j'ai mis 3 000 euros pour acheter des tissus, créer un logo, etc. C'était vraiment très simple pour démarrer, mais à la longue ce n'est pas forcément adapté. Je me pose la question de faire évoluer mon statut et je vais me faire conseiller par un comptable en début d'année. Mes bons chiffres des derniers mois font que je vais devoir passer dans la cour des grands. »

LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS SURMONTÉES

« Être toute seule au travail même si on échange pas mal avec d'autres créateurs du coin. C'est toujours utile d'être plusieurs pour remettre ses idées en question. C'est aussi pour cela que je me suis investie au sein du conseil municipal du village pour retravailler en équipe. L'activité en dents de scie est aussi difficile à gérer. J'ai par exemple cartonné au moment du Black Friday alors que je faisais zéro soldes ! Il n'y a jamais de règles, 'est toujours dur de prévoir. »

LA COMMUNICATION

« Mon passé dans le commercial et le marketing me sont très utiles. J'ai réalisé mon site internet moi-même. L'an passé, j'ai pu profiter d'aides pour embaucher une apprentie sur le community management. 95 % du trafic de mon site provient d'Instagram, et c'est gratuit. Mais mes clientes, les 35-50 ans, ne se prennent pas en photo pour faire des stories, il faut donc trouver d'autres axes de communication, comme avec le site du made in France où on paye au clic. Je travaille beaucoup aussi avec des influenceuses. Par souci d'économie, c'est aujourd'hui moi qui pose avec mes vêtements, mais j'ai l'idée de faire poser aussi des grandes, des petites, des rondes, des minces, et aussi des handicapées pour de la mode inclusive. Mon rêve serait d'avoir un atelier showroom sur la côte basque ou landaise. »

© Shutterstock

Rendez-vous
ÉNERGIE RESPONSABLE AU SERVICE DE LA VILLE

Électricité, chaleur, biocarburants… le technopôle Domolandes spécialisé dans la construction durable et numérique, et le cluster construction et aménagement durable Odéys, proposent, le 24 janvier prochain, une matinée d'échanges dédiée aux acteurs de l'industrie, du tertiaire et aux collectivités, sur les enjeux des énergies renouvelables dans les Landes et les solutions alternatives déjà opérationnelles, avec la participation du département et de l'Ademe.

Mardi 24 janvier 2023 - de 9 h à 14 h
50 allée de Cérès - Saint-Geours-de-Maremne

Inscriptions sur www.domolandes.fr

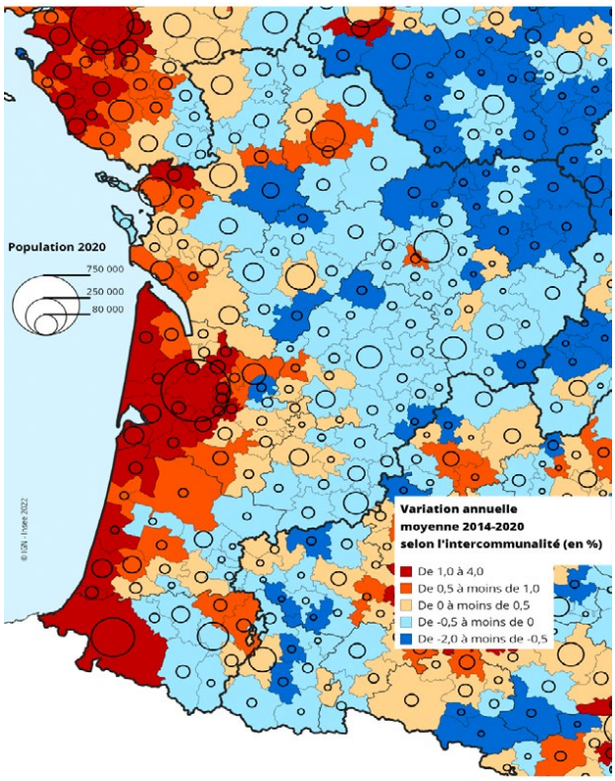

Source : Insee, Recensements de la population 2014 et 2020.

Démographie
LES LANDAIS TOUJOURS PLUS NOMBREUX

418 122, c'est le nombre de Landais comptabilisés par l'Insee en 2020. Les chiffres, publiés par l'institut de la statistique le 29 décembre dernier, affichent une progression moyenne annuelle de la population de 0,7 % entre 2014 et 2020, essentiellement liée aux personnes qui s'installent sur le territoire (+ 0,9 %), alors que le solde naturel (écart entre le nombre de naissances et de décès) enregistre une légère baisse (- 0,2 %).
En Nouvelle-Aquitaine (6 033 952 habitants ; + 0,4 %), le département enregistre ainsi la deuxième progression, derrière la Gironde (+ 1,2 %), avec des croissances de population, concentrées sans surprise sur les communes du littoral, du rétro-littoral ou proches de la métropole bordelaise. Parmi les communes qui enregistrent les plus fortes progressions de population sur les six dernières années : Campet-et-Lamolère passe de 336 à 510 habitants (+ 7,9 %), suivie par Bénesse-Maremne (3 748 habitants, + 5,3 %), Tosse (3 308 habitants, + 4,7 %), Saubion (1 780 habitants, + 4,4 %) ou Gastes (869 habitants, + 4,1 %). Mont-de-Marsan reste la ville landaise la plus peuplée avec 29 953 habitants, même si elle connaît une variation annuelle moyenne de – 0,6 % sur les six dernières années (- 0,8 % entre 2013 et 2019), devant Dax (21 044 habitants, + 0,4 %). Saint-Paul-lès-Dax monte sur le podium avec 14 126 habitants (+ 1,2 %) et dépasse Biscarrosse (14 034 habitants, - 0,2 %).

Aquaculture
AQUALANDE TESTE L'AQUAPONIE

La production de truites en milieu ouvert produit de l'azote, du phosphore et du potassium. Pour que ces éléments minéraux ne se retrouvent pas dans les cours d'eau, Aqualande installe des bassins de décantation dans ses pisciculture. Pour aller plus loin, elle teste depuis quelques mois l'aquaponie sur son site de Mézos. Objectif : assainir l'eau de manière naturelle en valorisant les rejets des poissons grâce à la culture de plantes. Salades, basilic, persil frisé… près d'une vingtaine d'espèces sont à l'étude. « Nous mesurons le caractère bioremédiant de chacune, et une fois validé, nous étudierons la pénétration des produits au niveau du marché », indique Valentin Deporte, directeur du pôle élevage du groupe Aqualande. Actuellement, le champion de la dépollution est le callitriche, une plante aquatique du milieu pour laquelle il n'existe malheureusement pas de débouché connu. « Nous travaillons avec le Centre régional d'innovation et de transfert de technologies (Critt) de La Rochelle, dans l'espoir de trouver une molécule d'intérêt valorisable. » En attendant, ce sont certainement des salades fraîches avec racines (elles se conservent 15 jours au réfrigérateur) qui devraient trouver un débouché commercial en 2023.

© Europlasma

Industrie
INERTAM ET REMOVE PARTENAIRES

Le groupe lando-girondin Europlasma, spécialiste du traitement des déchets dangereux via la technologie de la torche à plasma, de la valorisation matière et de la décarbonation, annonce que sa filiale Inertam, à Morcenx-la-Nouvelle, vient de signer un accord cadre pour sept ans avec Remove, société française (Seine-et-Marne) spécialisée dans le secteur de la dépollution de bâtiments, de monuments historiques et de la gestion des déchets. Remove s'engage ainsi à proposer systématiquement, en option, l'inertage par la vitrification des déchets d'amiante à ses clients. La collaboration entre les deux entreprises pourra porter à terme sur 1 000 tonnes de déchets par an.

Agroalimentaire
994 MILLIONS DE CHIFFRE D'AFFAIRES POUR LABEYRIE

Labeyrie Fine Foods, basée à Saint-Geours-de-Maremne, réalise en 2022 un chiffre d'affaires de 994 millions d'euros, en retrait de 3 % par rapport en 2021. L'influenza aviaire, l'inflation et la grève de l'automne sur ses unités de production de Saint-Geours-de-Maremne et Came (Pyrénées-Atlantiques), ont en effet pesé sur l'exercice de la filiale du groupe coopératif Lur Berri (1,361 milliard d'euros de chiffre d'affaires). « La demande en viande de canard et en foie gras reste forte, et Labeyrie Fine Foods est bien positionné pour proposer une gamme plus large de produits adaptée au marché », précise néanmoins le groupe dans un communiqué.

© C. A.

Le 47 tourné vers l'export

Depuis des années, les acteurs locaux se mobilisent au sein du Club Export 47 pour faciliter le développement des entreprises lot-et-garonnaises à l'international.

Par Jonathan BITEAU

Les premiers bilans de l'année 2022 confirment les points forts de l'économie du département : l'agriculture, l'agroalimentaire et les produits pharmaceutiques restent les 3 secteurs moteurs des exportations.

1 MILLIARD 100 MILLIONS À L'EXPORT EN 2022

Celles-ci représentent en un an un volume d'un milliard 100 millions d'euros. Un chiffre important qui témoigne d'un côté de l'ouverture des entreprises du territoire mais un montant à relativiser au regard du volume des importations : 1 milliard 800 millions d'euros. Ainsi, comme beaucoup de territoires ruraux de notre région, la balance commerciale du département reste négative. Pour remédier à cela, la CCI a créé en 1986 le Club Export 47 pour doper les exportations des entreprises du département. Et cette stratégie porte ces fruits puisque, hors crise sanitaire, les exportations sont en constante progression, année après année.

Cédric de Bourayne, dirigeant de Kirpy et président du Club depuis 3 ans, nous explique pourquoi : « Notre club comporte beaucoup d'entraide et de partage avec des réunions sur les codes douaniers, la fiscalité et le transport à l'étranger. Avec ces cartes en main, on devient plus fort. Le leitmotiv du club c'est d'aller chasser en meute et de mutualiser les frais. Une étude de marché coûte cher, si l'on partage c'est beaucoup plus accessible. Prospecter à plusieurs nous permet d'aller dans des pays où individuellement on ne serait pas allé ». Et le président de citer la dernière mission de prospection collective qui a eu lieu en 2022 en Italie et qui a été particulièrement fructueuse.

40 ENTREPRISES ADHÉRENTES

Le Club Export 47 compte une quarantaine de membres de tous secteurs d'activités. S'appuyant sur le réseau CCI International, il organise des réunions thématiques et des rencontres d'échanges où le partage d'expériences et la mise en relation sont essentiels. Après avoir défini une liste de pays en conseil d'administration, les adhérents choisissent sur lesquels se concentrer et des focus avec des experts ont alors lieu. Enfin, cela aboutit à des missions de prospection quand les potentialités sont jugées intéressantes. Pour son fonctionnement, le Club est soutenu logistiquement par la CCI 47 et il bénéficie de moyens financiers grâce à l'apport des membres et à une subvention du département de Lot-et-Garonne. « Quand nous prospectons à l'international, nous y allons pour trouver de nouvelles opportunités pour nos entreprises, mais nous valorisons aussi le Lot-et-Garonne et son image », conclut Cédric de Bourayne. La prochaine mission de prospection pourrait être au Japon en 2023. ■

Plus de renseignements sur www.clubexport47.com

Le miel dans tous ses états

Le département de Lot-et-Garonne et L'Abeille gasconne ont décidé de reconduire la 6e édition de la Semaine du Miel, jusqu'au 21 janvier, une période propice à la promotion du miel, juste avant la Chandeleur, pour satisfaire les envies de douceur et de bien-être.

Par Jonathan BITEAU

Depuis 5 ans, le Département a lancé un ambitieux plan apicole dans le but de valoriser la filière locale et sensibiliser le grand public à la préservation des insectes pollinisateurs, véritables sentinelles de l'environnement. La Semaine du Miel s'inscrit dans ce plan de soutien en partenariat avec le syndicat de la profession apicole, l'Abeille gasconne. Cette semaine comportera plusieurs temps forts et de nombreuses nouveautés.

UN PLAN POUR L'APICULTURE DU 47

Tout d'abord, des menus gourmands à base de différents miels locaux, de l'entrée au dessert, seront proposés dans les restaurants scolaires des collèges. Une initiative similaire se déroulera au CFA de la Palme d'Agen sous la houlette de Jean-François Blanchet, président de la Chambre de Métiers et d'Artisanat. Ensuite, pas moins de 14 boulangeries et pâtisseries lot-et-garonnaises proposeront des gourmandises au miel et un ciné-débat sera organisé le mercredi 18 janvier de 10 h à 12 h au cinéma *Les Montreurs d'Images* avec la diffusion du documentaire *Une terre sans abeilles ?*. Enfin, 10 marchés de plein vent dédiés au miel auront lieu avec en clôture le Marché au Miel dans la cour de l'Hôtel du Département le samedi 21 janvier de 9 h 30 à 17 h.

© Shutterstock

50 000 € POUR LUTTER CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Cette semaine annuelle dédiée au miel en Lot-et-Garonne est l'occasion de rappeler l'action concrète et le rôle du département en faveur de l'apiculture locale. En effet, depuis 2017, 6 collèges sont labellisés « Abelha » pour leurs projets pédagogiques autour de l'abeille. Une façon de sensibiliser les jeunes générations aux enjeux environnementaux. De plus, 13 apiculteurs sont bénéficiaires d'aide majorée à l'installation (8 000 € au lieu de 4 000 €) et 12 ruchers connectés ont été implantés par le département et l'Abeille gasconne afin de recueillir des données sur la santé des colonies. Enfin, 25 000 € de subvention ont été accordés à des projets d'éducation à l'environnement autour des abeilles et 50 000 € ont été investis dans le financement de la lutte contre le frelon asiatique. ■

Réchauffement climatique

La Ville d'Agen mobilisée

© D. R.

Confrontée à une inquiétante baisse du niveau de la Garonne cet été, la ville d'Agen mobilise ses forces pour trouver de nouvelles alternatives face au réchauffement climatique. Une action qui lui a permis d'être labellisée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Par Mathieu DAL'ZOVO

Si la vallée de la Garonne a déjà été confrontée à des étés de feu, Agen est régulièrement l'une des villes où il fait le plus chaud en France, le niveau de sécheresse exceptionnel qui sévit encore cet hiver laisse présager une situation dramatique en 2023 et dans les années futures. Face à la réalité concrète du réchauffement climatique, la ville d'Agen vient de lancer une étude de faisabilité sur l'utilisation d'eau non « conventionnelle » pour l'irrigation de ses espaces végétalisés. Cette étude répond à un appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, intitulé EC'EAU, qui a pour vocation de permettre l'émergence de projets intégrés de réutilisation des eaux. C'est dans ce cadre que la Ville d'Agen a été labellisée pour son projet AVIDE (Agen, VIlle végétale et DEsirable) qui prévoit le déploiement de mesures de préservation de la qualité de l'eau et la contribution à la lutte contre le déficit en eau.

AVEC LE SOUTIEN DE L'IFTS

Bénéficiant de la présence sur son territoire de l'Institut de la Filtration et des Techniques Séparatives (IFTS), la ville mène donc une étude de faisabilité technico-économique pour l'utilisation d'eau non conventionnelle (eau usée traitée directement préle-

> « Le projet AVIDE a pour objectif d'économiser 10 000 m³/an d'eau »

© Shutterstock

vée sur les collecteurs d'eaux usées de la ville et eau pluviale) pour l'arrosage des espaces végétalisés public de l'ensemble de son territoire, soit actuellement 125 ha répartis sur 13 sites : berges de la Garonne, berges du canal latéral à la Garonne, esplanade du Gravier, jardin Jayan, parc Chabaud, parc Labesque, parc de Pompeyrie, place Fallières, place Verdun, plaine de Pistre, square des Tanneries, square du Pin, cimetière de Gaillard.

LANCEMENT DES ÉTUDES TECHNIQUES

D'un coût total de 104 700 € HT, subventionné à hauteur de 80 % répartis entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de l'Eau, le projet AVIDE a pour objectif de démontrer la possibilité d'économiser 10 000 m³/an d'eau en provenance du réseau de distribution d'eau potable, de réduire l'impact des prélèvements sur les eaux de nappes souterraines (64 000 m³/an) ainsi que le flux de pollution entrant sur la station d'épuration des eaux usées à hauteur de 185 équivalents habitants. Avant de pouvoir réutiliser ces eaux non conventionnelles, les équipes de l'IFTS vont d'abord réaliser des essais sur différents pilotes et démonstrateurs qui seront ensuite testés sur place. Il s'agit notamment du prélèvement d'eaux usées directement sur collecteur gravitaire, du traitement d'eaux usées décentralisé (par filtre et membrane biochimique) et du traitement d'eaux pluviales sur avaloirs dépolluants.

À l'issue de cette phase expérimentale, le concept pourra être déployé prioritairement sur le site du square du Pin (soit 3 429 m²) puis progressivement sur les autres espaces végétalisés de la ville d'Agen.

> « Le concept sera déployé prioritairement sur le site du square du Pin »

UN ENJEU MAJEUR POUR DEMAIN

Dans le but de mieux maîtriser et sécuriser ses ressources en eau pour réduire la charge hydraulique et le flux de pollution arrivant à la station d'épuration, augmentant ainsi sa capacité épuratoire, la ville d'Agen mise donc sur l'innovation technologique pour lutter contre les effets du réchauffement climatique. Précisons ici que la consommation d'eau totale annuelle sur Agen (usagers + ville) était estimée, en 2019, à 1 431 116 m³ pour 16 934 abonnés et que les besoins en eau d'arrosage pour l'ensemble des espaces végétalisés représentent 74 000 m³ prélevés sur le réseau de distribution d'eau potable de l'Agglomération et des forages dans la nappe d'accompagnement. L'opportunité de recourir à l'usage d'eaux non conventionnelles constitue donc un enjeu d'avenir pour limiter la pression sur la ressource en eau.

Par ailleurs, l'irrigation des espaces végétalisés durant l'été permettra également de rafraîchir naturellement l'air ambiant, de stabiliser la température de l'air par la rétention d'eau dans les végétaux, d'augmenter le taux d'humidité par le stockage temporaire de l'eau de pluie ou bien encore de favoriser l'absorption du carbone. ■

Marmande

GAROROCK FÊTE LE PRINTEMPS

À 100 jours de Garorock 2023, le festival lot-et-garonnais a décidé d'investir l'Arkea Arena de Floirac pour une soirée spéciale électro baptisée Garo Spring Party ! Ainsi, le 18 mars prochain, de 18 h à 3 h du matin, les spectateurs pourront assister à un enchaînement de performances d'artistes majeurs de la scène électro : Moderat pour une date unique, Vladimir Cauchemar et son nouveau live Anthropology, Feder qui viendra présenter son nouvel album, Vitalic qui fête ses 20 ans de carrière, NTO et Marina Trench, la nouvelle figure incontournable de la scène française. Cette soirée 5 étoiles sera aussi l'occasion de lever un peu plus le voile sur l'édition 2023 de Garorock avec l'annonce de nouveaux artistes présents l'été prochain.

Tonneins

RIGHINI EN PLEIN BOOM

Acteur majeur de « La Porte Intérieure Française », l'entreprise Righini entend se développer sur un nouveau segment du marché : la porte déco. Pour valider cette stratégie, cette entreprise indépendante dirigée par Philippe Righini déploie depuis 5 ans un vaste plan d'investissements de plus de 25 M€ pour un agrandissement de son site de production basé à Tonneins de 11 000 m^2. Déjà inscrite sur les marchés de l'habitat, maisons individuelles et logements collectifs, et les établissements recevant du public, en neuf et en rénovation, Righini passe donc à l'offensive. Si la porte blanche prépeinte occupe déjà 85 % de sa production, elle entend faire passer sa production de portes déco de 8 à 15 % en 2023 avec l'ambition de devenir le leader de ce segment en France.

Agen
UN FORUM SUR L'ÉNERGIE

L'Institut de la Filtration et des Techniques Séparatives (IFTS), dirigé par Vincent Edery, porte depuis sa création l'ambition de créer les conditions qui permettent aux entreprises de développer leurs innovations en s'appuyant sur des dynamiques qui répondent aux besoins de progrès exprimés par les politiques territoriales. De son côté, l'Agence Conseil Marianne Europe (ACME), pilotée par Marianne Rolot, organise des événements et des séminaires autour de thématiques transversales mettant en valeur des conférenciers experts dans leurs domaines. L'IFTS et ACME ont souhaité créer un forum annuel qui réunit des penseurs et des acteurs pour réfléchir aux interactions de l'eau et de l'énergie. Ensemble, ils lancent donc à Agen leur deuxième Forum Eau Énergies Territoires à destination des élus et des entreprises le 2 février prochain. Il s'agit ainsi de participer au développement d'une nouvelle économie de territoires. Pour l'occasion, deux invités vedettes seront présents : Jean Jouzel, scientifique renommé et lanceur d'alerte historique sur le réchauffement climatique, membre du Groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et Denis Cheissoux, célèbre journaliste de France Inter spécialisé sur l'environnement.

© D. R.

Nouvelle-Aquitaine
UN APPEL À CANDIDATURES POUR LES MÉTIERS D'ART

La 17e édition des Journées Européennes des Métiers d'art (JEMA) se déroulera du 27 mars au 2 avril 2023 sous la thématique « Sublimer le quotidien ». Créées en 2002, les JEMA constituent un événement unique proposant chaque printemps au grand public de découvrir les métiers d'art. Elles se déroulent sous la forme de portes ouvertes dans les ateliers des professionnels et des établissements de formations participants. En lien étroit avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, l'Institut National des Métiers d'Art et la Région Nouvelle-Aquitaine s'associent pour œuvrer ensemble à cette valorisation territoriale et lancent un appel à candidatures pour que la programmation de cette édition soit attractive et foisonnante. En 2022, ce sont 6 132 événements répartis sur 2 059 lieux qui se sont déroulés en France lors des JEMA, dont 672 événements répartis sur 212 lieux en Nouvelle-Aquitaine. Les inscriptions aux JEMA sont ouvertes jusqu'au 31 janvier 2023 en ligne sur cm-agen.fr

© CMA-NA.

Du Béarn aux Grandes Écoles Pour l'égalité

L'association Du Béarn aux Grandes Écoles mène des actions pour encourager les lycéens béarnais à poser leurs candidatures aux cursus sélectifs hors du territoire. Tout comme elle les incite à revenir y travailler une fois leurs études supérieures terminées.

Par Eustelle LOUSTALET-TURON

© DBGE

Sylvie Ehrmann, responsable du pôle Fondation Crédit Agricole Pyrénées Gascogne et Guillaume Duteilh, président de l'association Du Béarn aux Grandes Écoles.

Guillaume Duteilh, 22 ans, étudiant en master 1 à Sciences Po Paris et président de l'association Du Béarn aux Grandes Écoles (DBGE), est particulièrement direct lorsqu'il s'agit de déclarer sa flamme. En l'occurrence à ses racines. « S'il y a bien une chose qui nous porte, c'est l'amour du Béarn ! Notre première fierté, c'est de faire en sorte que tous les étudiants conservent un lien avec le Béarn », affirme-t-il dans un sourire, résumant en quelques mots l'une des ambitions de cette structure. Créée en 2018 par ce Morlanais et son ami orthézien Hugo Longeas, Du Béarn aux Grandes Écoles a en effet deux principales missions : d'une part promouvoir l'égalité des chances, en poussant les lycéens béarnais à oser se porter candidats aux cursus sélectifs proposés dans les grandes métropoles. Et de l'autre agir sur la vie économique du territoire, en les incitant à rentrer travailler en Béarn une fois leur diplôme en poche.

« DU BÉARN AUX GRANDES ÉCOLES » EN CHIFFRES

250 membres
Plus de **3 000 lycéens** touchés en intervention (**400 lycéens** depuis septembre 2022)
7 étudiants actuellement titulaires d'une bourse délivrée par l'association
500 jeunes diplômés abonnés à la newsletter

UNE AUTOCENSURE DES LYCÉENS

« Nous agissons pour l'égalité des chances », précise Guillaume Duteilh, évoquant la représentation « assez importante » des Parisiens au sein des grandes écoles. En effet, selon une étude de l'Institut des politiques publiques publiée en 2021, les élèves d'Île-de-France ont une probabilité presque trois fois plus élevée d'accéder à une grande école que les élèves non franciliens et donc béarnais. Une réalité ressentie par le jeune président, qu'il explique par une autocensure conjuguée à un manque d'informations et aux difficultés financières. « Ici, les lycéens ne connaissent pas forcément ces cursus, pensent qu'ils sont loin d'eux géographiquement et socialement, réservés aux Parisiens comme aux fils à papa. Et pour certains, c'est financièrement inenvisageable », résume-t-il.

En mettant en place des interventions régulières dans 8 lycées béarnais et en parrainant des étudiants, Du Béarn aux Grandes Écoles souhaite « donner de l'audace » et encourager les jeunes. Et, plus concrètement, elle accompagne également financièrement quatre étudiants par promotion, grâce à une bourse annuelle de 6 000 €, renouvelée une fois. Une somme versée grâce à un partenariat noué avec trois entreprises locales : Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, Polyclinique Pau Pyrénées et Famille Michaud Apiculteurs.

DÉVELOPPER LES SYNERGIES AVEC LES ENTREPRISES

Cette proximité avec les entreprises béarnaises se traduit également à d'autres niveaux. Régulièrement, l'association organise des visites d'entreprises locales portées par des dirigeants au parcours éloquent. En décembre, 60 adhérents ont ainsi rencontré Paul Escudé, cofondateur de Prof en poche revenu à Pau après avoir écumé plusieurs coins du globe. Un témoignage significatif pour Du Béarn aux Grandes Écoles qui cherche à démontrer à ses membres la vitalité économique du territoire. Une newsletter « Entreprendre en Béarn » est également envoyée à chacun d'entre eux, contenant notamment des offres d'emploi.

En 2023, l'association dont la dernière assemblée générale a eu lieu il y a quelques jours, souhaite développer les connexions et trouver des synergies avec d'autres entreprises du territoire. Et ainsi faire peser davantage d'arguments dans la balance pour convaincre les jeunes diplômés de rentrer au pays, avec cette maxime en tête, partagée par Guillaume Dutheil : « Je vais travailler là où je veux vivre, et non l'inverse ». ■

UNE FÉDÉRATION NATIONALE

Du Béarn aux grandes écoles appartient à la Fédération des territoires aux grandes écoles, dont l'histoire a débuté en 2013 avec la création par plusieurs amis de l'association Du Pays basque aux grandes écoles. En 2016, repérés par le Conseil économique, social et environnemental, les représentants de DPBGE sont auditionnés dans le cadre d'un rapport sur la place de la jeunesse dans les territoires ruraux. La fédération voit le jour en 2017. Un an plus tard, elle compte 22 associations locales. Aujourd'hui, elles sont 52 réparties sur tout le territoire.

Otami L'assistant des boulangers

Depuis Pau, Otami a développé un logiciel pour faciliter et optimiser la gestion des achats et de la production, spécialement conçu pour les boulangeries-pâtisseries. Forte de son succès, la jeune entreprise souhaite aujourd'hui adapter sa solution à d'autres secteurs d'activités.

Par Eustelle LOUSTALET-TURON

Hausses du coût de l'énergie, des matières premières comme le blé, mais aussi des emballages… : les temps sont rudes pour les artisans et particulièrement pour les boulangers-pâtissiers directement impactés par la conjoncture économique. Alors que certains sont aujourd'hui contraints d'augmenter leur prix ou dans le pire de cas de mettre la clé sous la porte, une start-up paloise se mobilise pour les accompagner. Depuis plus d'un an, Otami développe en effet un logiciel de gestion du même nom dédié à la profession. Son objectif : « accompagner la rentabilité et la productivité grâce à la gestion simplifiée des achats de matières premières et à la mise à jour automatique des coûts de revient ». Autrement dit, faire gagner de la marge mais aussi du temps aux artisans grâce à de nombreuses fonctionnalités. Suivi des recettes, alertes sur les variations tarifaires et les anomalies de facturation, calcul et ajustement des prix de revient, vision des stocks… : véritable soutien aux boulangers-pâtissiers, Otami leur promet notamment une économie de 8 % sur le volume d'achat. Un argument dont Guillaume Philipson, son cofondateur, connaît la portée.

300 ÉTABLISSEMENTS CONVAINCUS

« Pendant 12 ans, j'ai été commercial pour un fournisseur auprès des boulangers-pâtissiers. Je me suis rendu compte combien il leur manquait le temps et les outils pour s'occuper de leur gestion », resitue l'initiateur d'Otami. Le quadragénaire se lance alors comme consultant, proposant à ses clients de prendre en charge ce pan de leur activité. Rapidement, il développe l'idée d'un logiciel pour automatiser et optimiser cette gestion particulièrement longue et fastidieuse. En 2019, Guillaume Philipson s'installe alors à Hélioparc, à Pau, où il rencontre Johan Pickus, développeur. Ce dernier est séduit par l'idée et les deux hommes s'associent pour créer Otami. Ils trouvent leurs premiers clients « testeurs » en mars 2021 puis l'application est officiellement lancée sur le marché en novembre. Aujourd'hui, plus de 300 établissements l'utilisent, convaincus par l'utilité de ce logiciel inédit mais également par sa simplicité d'utilisation.

150 HEURES DE TRAVAIL GAGNÉES

« C'est une application sans saisie », précise Johan Pickus, pointant du doigt l'une des grandes forces d'Otami. Plutôt que rentrer manuellement et ligne par ligne ses achats dans un logiciel type Excel, l'utilisateur n'a qu'à déposer

Guillaume Philipson et Johan Pickus, cofondateurs d'Otami

© E. L. T.

TROIS OFFRES TARIFAIRES

Otami a mis en place trois formule d'abonnement à l'application Otami. La première d'entre elle s'affiche à 99 € HT/mois, idéal pour les artisans ayant 3 ou 4 fournisseurs de matière première. Le deuxième pack est lui proposé à 159 € HT/mois. Le troisième est lui appelé « Sur-mesure », s'adaptant comme son nom l'indique aux besoins spécifiques des entreprises.

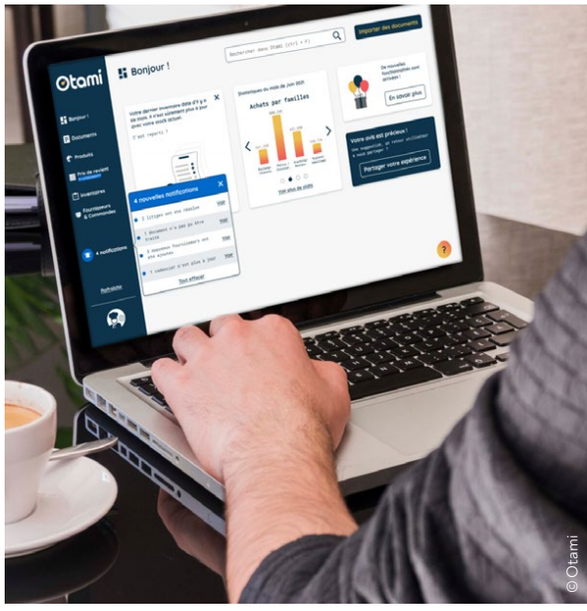

© Otami

> « Otami promet une économie de 8 % sur le volume d'achat »

ses factures (PDF, photos etc…) directement dans l'application. L'algorithme s'occupe du reste et analyse automatiquement son contenu pour produire des statistiques. L'artisan a ainsi des données claires, précises et peut prendre des décisions en ayant toutes les cartes en main, comme réajuster le prix d'un produit, renégocier le prix d'achat de ses matières premières ou encore privilégier la vente d'un article à forte marge. Entre autres. « Chaque client peut utiliser une partie ou l'ensemble des fonctionnalités que propose Otami. C'est très variable, selon ses besoins », remarque Johan Pickus. Chose certaine, selon les codirigeants : utiliser Otami permet 150 heures de travail gagnées.

DOUBLER LE NOMBRE D'UTILISATEURS

Guillaume Philipson et Johan Pickus n'ont aucun doute sur la pertinence et l'utilité d'Otami, confortés par leurs clients à l'image de *La P'tite Boulangerie* ou encore de Jean-Baptiste Grangé. Galvanisés par des retours positifs et des prises de contact toujours plus nombreuses, le duo espère doubler le nombre d'utilisateurs d'ici la fin de l'année. Voire plus, notamment suite au salon Sirha Lyon où l'équipe Otami sera présente du 19 au 23 janvier.

Par ailleurs, les deux associés ne cachent pas leur autre ambition : développer l'application à d'autres secteurs d'activités, en prenant en considération leurs contraintes et leurs besoins spécifiques. La restauration est ainsi d'ores et déjà utilisatrice, à l'instar du *Gueuleton* de Pau, et des artisans fleuristes, du BTP ou encore de la boucherie-charcuterie ont déjà fait savoir leur intérêt. Les perspectives pour 2023 sont de toute évidence particulièrement riches pour l'entreprise paloise, qui recherche dès à présent deux salariés pour renforcer son équipe de 13 personnes. ■

© La Mie Câline

Gastronomie
MAPPLE JOE® DANS UNE GALETTE

L'entreprise béarnaise Famille Michaud Apiculteurs s'associe à La Mie Câline à l'occasion de l'épiphanie. Le fruit de ce partenariat : une nouvelle galette « Érable- Pécan », jamais encore proposée par l'enseigne. Cette pâtisserie, composée d'une pâte feuilletée croustillante pur beurre garnie d'une frangipane, est relevée d'une touche de sirop d'érable Maple Joe®, l'une des marques phares de Famille Michaud Apiculteurs, et de brisures de noix de pécan. Pour 6 personnes, cette galette est proposée jusqu'au 23 janvier dans les 240 boutiques de La Mie Câline au prix de 9,90 euros.

Pyrénées-Atlantiques
CRISE ÉNERGÉTIQUE : LES TPE ACCOMPAGNÉES LOCALEMENT

Pour soutenir les entreprises face à la crise énergétique, l'État a mis en place plusieurs aides pour limiter l'impact sur leur facture d'électricité et de gaz (bouclier tarifaire, amortisseur d'électricité, médiation, etc.). Pour le préfet des Pyrénées-Atlantiques, Julien Charles, « il faut faire connaître ces nombreux dispositifs », destinés en particulier aux TPE mais également, sous d'autres conditions, aux PME. Pour faciliter les démarches des chefs d'entreprise concernés, plusieurs actions sont mises en place dans le département. Laurence Porto, conseillère départementale à la sortie de crise, est ainsi à leur disposition pour les assister dans leurs démarches. Des permanences seront également mises en place et un travail commun avec les fédérations d'artisans mais également les experts comptables est mené pour renseigner au mieux les entrepreneurs sur les recours possibles.

Laurence Porto : 06 16 08 97 01
ou codefi.ccsf64@dgfip.finances.gouv.fr.
Plus de renseignements sur impots.gouv.fr

©E.L.T.

© APF Entreprises 64

Béarn
DE NOUVEAUX LOCAUX POUR APF ENTREPRISES 64

APF Entreprises 64 a pris ses quartiers dans ses locaux flambants neufs, au 160, rue Georges-Guynemer à Sauvagnon. Le bâtiment d'une surface de 2 600 m² situé sur un terrain de 8 200 m², nommé La Concorde, aura nécessité un investissement de près de 4 millions d'euros. Cette entreprise adaptée du réseau APF France handicap, tournée vers les activités tertiaires et le support opérationnel aux entreprises, est installée en Béarn depuis 2004 et emploie environ 200 personnes. Elle propose ses services dans plusieurs domaines : confection textile, traduction, retranscription, traitement comptable, informatique, multiservices, centre de relation client ou encore numérisation…

Billère

LE PROJET D'EXTENSION DE L'INTERMARCHÉ RETOQUÉ

Il y a un mois, la Commission nationale d'aménagement commercial retoquait le projet d'extension de l'Intermarché de Billère, près de Pau, après des recours déposés par Castorama et Carrefour. Les porteurs de projet, la SCI Titan et le directeur du magasin, Gilles Hugendobler, viennent d'obtenir davantage de précisions sur cette décision, avec la publication par la préfecture des Pyrénées-Atlantiques du rapport de la CNAC. L'instance précise que le projet ne répond pas au Code du commerce, pointant cinq points : l'absence de mixité fonctionnelle, l'impossibilité de mesurer l'extension de gamme de produits sur les centralités, la faiblesse de l'étude d'impact réalisée par le porteur de projet sur les communes voisines, les effets non mesurables sur la ville de Pau engagée dans l'opération « Action Cœur de ville », et enfin l'emprise au sol plus conséquente du futur bâtiment.

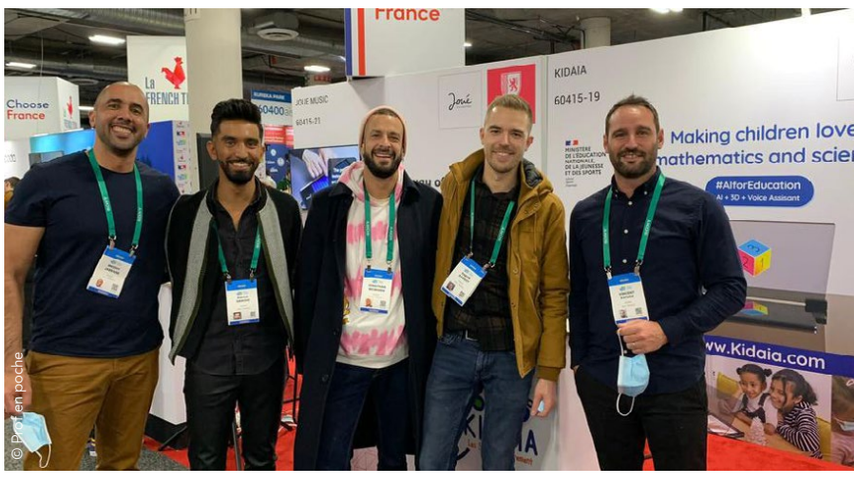

Innovation

DEUX START-UPS BÉARNAISES AU CES LAS VEGAS

Les entreprises paloises Prof en poche et ST37 étaient présentes au CES Las Vegas, le plus grand salon mondial des nouvelles technologies qui a eu lieu du 5 au 8 janvier. Prof en poche y présentait sa plateforme Kidaia, un jeu éducatif en hologrammes pour apprendre les mathématiques et les sciences en s'amusant, née d'un partenariat entre cette start-up et le ministère de l'Éducation nationale. Quant à ST37, elle avait fait le déplacement pour faire connaître son outil de vidéo-arbitrage sportif intelligent et robotisé. À noter que Xubaka, autre start-up des Pyrénées-Atlantiques, située elle au Pays basque, était également du voyage.

Saint-Jean-de-Luz/Ciboure

Le port en

© Louis Piquimil - La Vie Economique

24
33
40
47
64
Pays basque
65

rénovation

20 millions d'euros vont être investis en 8 ans pour restructurer le port de pêche de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure. Des quais et la criée seront rénovés pour améliorer le travail des pêcheurs mais aussi pour sécuriser un site fréquenté par des promeneurs et des touristes.

Par Vincent BIARD

Depuis le 1er janvier 2023, l'exploitation du port de pêche et de plaisance de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure est assurée par une nouvelle structure : la société publique locale (SPL) d'exploitation du port départemental de Saint-Jean-de-Luz-Ciboure. Jusqu'à maintenant, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, propriétaire des infrastructures du port, avait délégué la gestion de l'activité pêche à la CCI Bayonne Pays basque. La plaisance étant administrée par le Syndicat intercommunal de la baie Saint-Jean-de-Luz et Ciboure. Avec la création de la SPL dont les actionnaires sont justement le Conseil départemental et le Syndicat intercommunal de la baie Saint-Jean-de-Luz et Ciboure, la gouvernance du port est unifiée au sein d'une structure unique.

SIMPLIFIER LA GESTION DU PORT

Ce changement de gouvernance a pour objectif de simplifier la gestion du port. En plus des trois agents de la CCI, des représentants de plusieurs structures intervenaient via des sous-concessions. C'est désormais terminé. Déjà en charge de l'entretien du site comprenant des opérations lourdes comme la réfection des digues, l'équipe de 18 personnes du Conseil départemental poursuivra son travail sous l'autorité de la nouvelle SPL. Pour mémoire, le port abrite aussi des bâtiments administratifs et commerciaux ainsi qu'un édifice historique avec le couvent des Récollets en pleine réhabilitation. Et comme la Ville de Saint-Jean-de-Luz mène actuellement une importante transformation urbaine en bordure des quais et que la ville de Ciboure réfléchit à un réaménagement équivalent, une gestion unifiée du site semble être la bienvenue.

DES ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS À MODERNISER

« La priorité est de redonner au port une bonne fonctionnalité et de veiller à ce que la criée puisse fonctionner correctement, que les pêcheurs puissent accéder facilement à leur navire, travailler le poisson, s'occuper de leur matériel », résume Marie-Laure Ondars,

> « Comme le port est un site touristique, l'objectif est de garder un lieu ouvert à ses différents usagers »

Bateaux au port de Saint-Jean-de-Luz

©V. Biard

LA PREMIÈRE CRIÉE DE NOUVELLE-AQUITAINE

8 524 tonnes de poissons ont été débarquées à la criée du port de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure en 2022. Avec une valeur de première mise en marché de 30,17 millions d'euros, ces chiffres lui confèrent le rang de première criée de Nouvelle-Aquitaine. 115 espèces ont été débarquées dont 44 % de merlu, 14 % de sardine, 14 % de germon ou thon blanc, 9 % de lingue franche et 2 % de thon rouge.

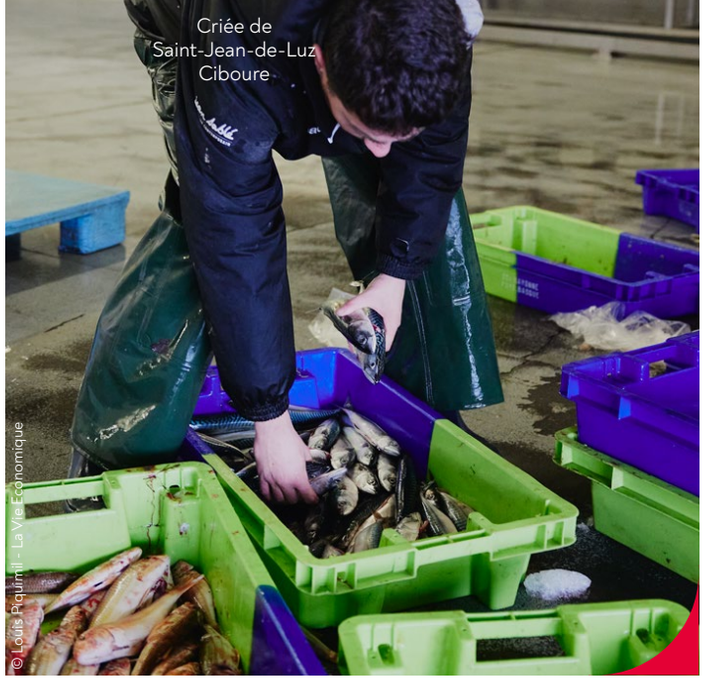

Criée de Saint-Jean-de-Luz Ciboure

© Louis Piquimil - La Vie Économique

> « Environ 8 500 tonnes de poissons ont été débarquées sur le port de Saint-Jean/Ciboure en 2022 »

toute nouvelle directrice de la SPL. Les travaux ont déjà commencé sur le toit du bâtiment de la criée.

Bâti en 1964, il doit être rénové, un auvent réfrigéré y sera installé et certains de ses équipements comme la machine à glace seront remplacés. À la place des grues de débarque du poisson, un monte-charge sera installé pour débarquer les caisses de poisson. Environ 8 500 tonnes de poissons ont été débarquées en 2022 à Saint-Jean-de-Luz/Ciboure. Cet automne seront lancés des travaux de réfection des deux grands pontons du port.

HARMONISER LES DIFFÉRENTS USAGES DU PORT

La SPL devra également gérer la remise aux normes du chantier naval de Socoa concédé à un exploitant. Au-delà de la rénovation des installations professionnelles, l'idée est d'instaurer des zones sécurisées pour éviter, par exemple, que des touristes passent sous des grues en mouvement ou s'entravent dans des filets. Comme le port de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure est un site touristique, l'objectif est de garder un port ouvert à ses différentes populations : pêcheurs professionnels, plaisanciers, habitants des communes limitrophes, promeneurs, touristes. Avec le projet de construction (en 8 ans) d'une réplique d'une goélette basque de 32 mètres mené par l'association Trois-mâts basque, le site devrait accueillir un nouveau public intéressé par le patrimoine maritime basque. Il était donc impératif de moderniser l'ensemble du port de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure. ■

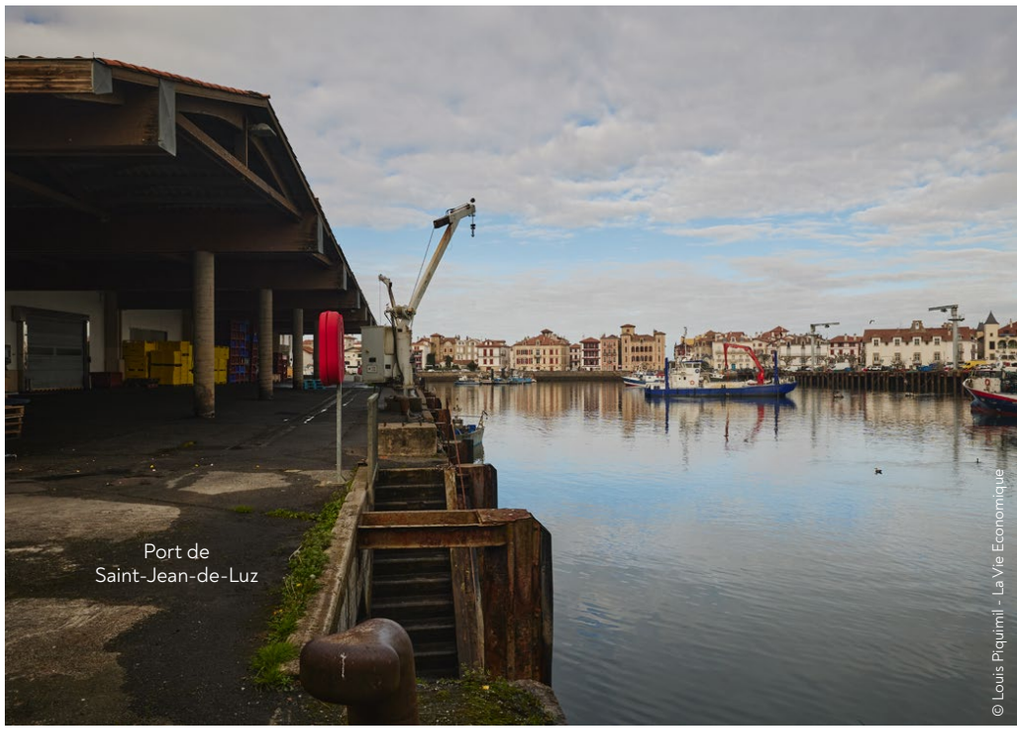

Port de Saint-Jean-de-Luz

© Louis Piquimil - La Vie Économique

La Côte basque impactée par le liga

SERGE **LAZARBAL**
président du Comité des pêches maritimes (40, 64)
© V. Biard

Le développement d'une boue gluante dans les eaux du littoral basque fait fuir le poisson et obstrue les filets des pêcheurs. Selon Serge Larzabal, président du Comité interdépartemental des pêches maritimes et des élevages marins des Pyrénées-Atlantiques et des Landes, cette pollution menace très sérieusement les ressources des pêcheurs.

Par Vincent BIARD

« Le poisson ne reste pas car la qualité des eaux est dégradée en raison du liga. Cela fait plus de 20 ans que l'on alerte les autorités mais depuis 2018, on constate une accélération du phénomène. Pour les pêcheurs, la baisse de rendement sur les 5 dernières années est de l'ordre de 30 % », assure Serge Larzabal. « Le liga est un mucilage marin qui se forme dans les zones de rencontre entre eaux douces et salées. Composé de micro-organismes, il s'étend à la surface de l'océan, appauvrit les ressources et colmate les filets de pêche », explique Nicolas Susperregui, docteur en biologie marine et chargé de mission auprès du Comité interdépartemental des pêches et des Pyrénées-Atlantiques et des Landes (CIPMEM 64-40).

DES EAUX POLLUÉES DE MARS À OCTOBRE

La pollution du liga se retrouve essentiellement sur la bande littorale de la Côte basque et, plus au nord, du début de la Côte landaise. « C'est une espèce de boue entre deux eaux pour des formes jeunes, des plaques mousseuses en surface

© V. Biard

103 NAVIRES D'HENDAYE À MIMIZAN

151 navires sont inscrits au quartier maritime de Bayonne qui s'étend d'Hendaye à Mimizan mais 48 de ces navires, essentiellement des fileyeurs et des palangriers, sont en réalité amarrés au Pays basque espagnol. Avec 44 navires à Saint-Jean-de-Luz/Ciboure, 17 à Capbreton dans les Landes, 25 sur l'Adour, 10 à Hendaye et 6 à Bayonne, la Côte basque rassemble la grande majorité des 103 navires de pêche professionnelle de ce quartier maritime de Bayonne. À Saint-Jean-de-Luz/Ciboure, environ 120 marins professionnels dont quelques femmes sont répertoriés. Le quartier maritime de Bayonne génère un chiffre d'affaires d'environ 120 millions d'euros en produits de pêche commercialisés par ses navires actifs.

> « Sur les 5 dernières années, les pêcheurs ont connu une baisse de rendement de 30 % »

pour des formes plus vieilles. Maintenant, c'est quasiment non-stop de mars à octobre », décrit Nicolas Susperregui. Comme les algues vertes en Bretagne, la prolifération du liga résulte de l'eutrophisation des eaux causée par l'excès d'azote et de phosphate présents dans les eaux côtières. Les six stations d'épuration du littoral basque qui déversent directement leurs eaux traitées dans le milieu marin sont directement mises en cause par Serge Larzarbal. Les rejets agricoles présents en amont du fleuve Adour pourraient aussi être responsables tout comme le réchauffement climatique.

DES PLAINTES DÉPOSÉES PAR LES PROFESSIONNELS ET LES ASSOCIATIONS

Des plaintes contre x ont été déposées auprès du procureur de la République de Bayonne par le Comité interdépartemental des pêches maritimes des Pyrénées-Atlantiques et des Landes et aussi par le Collectif des associations de défense de l'environnement du Pays basque et du sud des Landes regroupant 58 associations. En attendant d'en déterminer les causes précises et les éventuelles responsabilités, cette pollution du liga continue d'impacter directement la filière pêche du Pays basque et du sud Landes. Celle-ci est composée d'une centaine de navires dont 83 % font moins de 12 mètres et sortent à la journée près des côtes. « Des navires totalement inféodés à la bande côtière basco-landaise », déplore Serge Larzabal. ■

© V. Biard

Bidart
SEMAINE DE 32 HEURES POUR LE GROUPE VOLTAIRE

Basé à Bidart, le groupe Voltaire est l'un des leaders mondiaux de la sellerie de sport employant 200 personnes. Depuis le début du mois de janvier et pour 5 mois, les 90 salariés du siège de Bidart expérimentent la semaine de 4 jours payée 5 jours. Si en interne le terme « semaine de 4 jours » est proscrit pour être remplacé par « semaine 4-100-100 », c'est pour indiquer le principe de l'opération : 4 jours de travail par semaine sur une base de 32 heures avec 100 % des résultats atteints et 100 % du salaire payé. C'est parce qu'il souhaitait s'occuper davantage de ses deux enfants en bas âge que Brice Goguet, PDG du groupe Voltaire, a proposé cette nouvelle organisation du travail à son équipe. Liberté, confiance, innovation et performance sont les maîtres mots de l'opération.

Biarritz
LE LOGEMENT ET LE SPORT COMME SUJETS ESSENTIELS

Après l'annulation des deux dernières éditions, Maider Arosteguy et son équipe municipale ont accueilli plusieurs centaines de personnes à l'Espace Bellevue pour la traditionnelle cérémonie des vœux. « Un mandat municipal atypique », résumait la maire de Biarritz élue en 2020 puis ayant géré la situation inédite imposée par la Covid. Mais la fin des travaux de l'Hôtel du Palais dont la ville est propriétaire et la reprise des événements culturels ont permis à Biarritz de retrouver son activité habituelle. Comme sujets essentiels pour l'année à venir, Maider Arosteguy a cité le logement et le sport, deux thématiques symbolisées dans le projet d'aménagement du plateau Aguiléra. En conclusion de cette cérémonie des vœux 2023, plusieurs personnalités de la vie locale ont été honorées sur scène. Les paroles de Maria Aramburú, veuve de l'ancien rugbyman du Biarritz Olympique assassiné à Paris en juin dernier, ont été particulièrement dignes et émouvantes.

©V. Biard

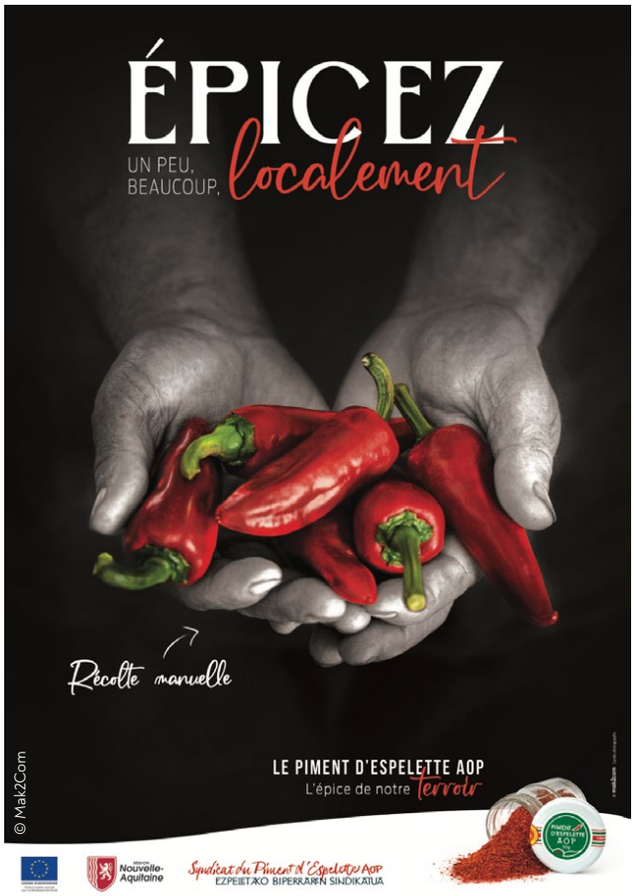

Pays Basque

LE PIMENT D'ESPELETTE FAIT SA PUB

Depuis la fin du mois d'octobre, le Syndicat du piment d'Espelette s'affiche dans une campagne de pub concoctée par l'agence Mak2Com d'Anglet. L'objectif de cette opération de communication grand public est de faire évoluer l'image du piment d'Espelette et ses habitudes de consommation. L'une des idées est de le réancrer dans sa sphère locale pour le valoriser comme un produit rare de du patrimoine culturel et culinaire du Pays basque. L'agence Mak2Com dirigée par Alain Chasseriaud a donc travaillé sur la signature de marque, orchestré une campagne d'affichage, produit du publi-rédactionnel, piloté la réalisation d'un spot TV et bien sûr communiqué sur les réseaux sociaux.

Pays Basque

L'ALERTE DE LA CPME64 SUR L'ANNÉE 2023

Georges Strullu, président de la CPME64, a alerté sur les « conséquences sociales de l'inflation » lors de la cérémonie des vœux de cette organisation patronale. Entouré de Stéphanie Lacaze, Julien Marcel et Sébastien Carré (voir photo), son équipe de la Confédération des petites et moyennes entreprises Pays Basque-Béarn, Georges Strullu a critiqué aussi la gestion de la crise de l'énergie par les politiques. À la cinquantaine de responsables d'entreprises réunis dans les locaux de la CCI Bayonne Pays Basque, Georges Strullu a rappelé également le respect des engagements de la CPME64 et le travail réalisé en 2022. Ainsi 300 mandats sont détenus par la CPME64 et 1 000 dossiers de formation ont été traités en 2022 avec cette organisation patronale départementale comme porte d'entrée à ces dossiers.

Pybex sort du cadre

© Lilian Cazabet

Un jeune Tarbais vient de lancer Pybex, sa propre marque de vélos entièrement personnalisables. Entre innovation et passion, à 22 ans, Thibaud Fougereuse se démarque en misant sur la fabrication française.

Par Hermance HITTE

Lancer sa propre marque à tout juste 22 ans pourrait faire peur à certains mais quand il s'agit de petite reine, Thibaud Fougereuse gère le sujet comme un roi. Passionné de vélos, notamment de VTT, il vient de créer Pybex, une société qui conçoit et fabrique des modèles uniques de deux-roues. Un nom qui n'est autre que la contraction du Pyrénéan Ibex, animal légendaire des sommets, dont l'élégance et l'agilité fascinent aussi bien dans les descentes que les montées… Tout un symbole qui représente à merveille ces vélos sur-mesure qui comptent bien s'en inspirer. Installé dans le bâtiment 411 du quartier de l'Arsenal, le Tarbais peaufine les derniers détails du local et c'est ici, au cœur de la ville, que l'aventure commence pour lui.

UNE INNOVATION EN ACIER

Le site Internet est prêt à recevoir les premières commandes de vélos et Thibaud est impatient. Après de longs mois de préparation, son projet est enfin une réalité et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il tient la route, autant que les vélos qu'il s'apprête à élaborer dans son atelier. Et ces fameux deux-roues ont des atouts qui parleront aux passionnés, tout d'abord la suspension qui ne sera qu'à l'avant, tant pour les vélos de route que les endurigides : « Il y a un gain de poids et une facilité d'utilisation explique le dirigeant. L'autre particularité réside dans le cadre qui est fait avec des tubes en acier, de qualité aéronautique et d'une fine épaisseur. Le premier avantage c'est la légèreté, que n'offre pas l'alu traditionnel, et ça joue aussi sur la souplesse et le confort. Ça permet, notamment sur le vélo de route, d'en faire sans avoir mal aux fesses au bout de 200 kilomètres, ce qui est fréquent quand on n'a pas de suspension à l'arrière ».

DES VÉLOS SUR-MESURE

Un confort supplémentaire qui permet à l'utilisateur de rouler plus longtemps et sans douleurs, en prenant donc plus de plaisir. Un cadre qu'il pourra choisir via le configurateur en ligne car, c'est l'atout majeur de Pybex, tous les vélos de la gamme seront personnalisables, voire même conçus sur-mesure pour les plus exigeants : « On vient prendre les mesures, un peu comme un couturier le ferait. On crée le vélo en fonction de la personne pour qu'il soit adapté à la morphologie

> « Notre gros atout, c'est qu'on peut proposer des vélos dans des délais assez courts »

de chacun ». Le cadre idéal pour soi donc mais également la couleur et la taille qui seront au choix tout comme les pièces d'équipement.

PIÈCES FRANÇAISES ET SAVOIR-FAIRE PYRÉNÉEN

S'il conçoit les vélos et fait les plans sur ordinateur, il les fabrique lui-même dans son atelier, coupe les tubes, soude et se charge de l'usinage sur toute la partie cadre, seule la peinture est sous-traitée par un professionnel tarbais : « Lorsque je reçois le cadre terminé, je réalise tout l'assemblage avec des pièces achetées auprès des fournisseurs français ». Français et ça change tout, comme il l'explique sans détour : « Avec ce qui se passe dans le monde et toutes les pénuries qu'on connaît dans le milieu du vélo, le gros atout, qu'on a, c'est qu'on peut proposer des vélos dans des délais assez courts, contrairement aux marques qui font fabriquer en Asie ».

Au niveau des pièces, comme les roues ou les éléments de suspension, Pybex reste dans la même logique et compte bien favoriser les fabricants français. « L'industrie du cycle est en grosse difficulté, le problème, c'est le stock. Les délais d'approvisionnement peuvent s'étendre jusqu'à plus d'un an alors qu'en France on ne subit pas trop cette problématique. La question prix a créé la tentation d'acheter en Asie au départ. Mais maintenant, avec les prix qui ont augmenté, on vient concurrencer ces marques. »

UN CHEMIN TOUT TRACÉ

Un contexte qui n'est pas étranger à sa décision de se lancer en indépendant plus vite que prévu. L'idée et l'envie étaient déjà là, son parcours ne dit pas autre chose : après un DUT génie mécanique et productique obtenu à l'IUT, Thibaud poursuit sa formation avec une licence professionnelle en innovation conception et prototypage. Il commence sa carrière chez Milc Industrie, à Lannemezan : « J'avais pour projet un jour de monter ma marque de vélos, un jour… »

UN VÉLO PAR PRATIQUE

C'est désormais chose faite et s'il commence seul l'aventure, embaucher reste un objectif, qui pourrait bien vite être atteint. À terme, Pybex ambitionne de « proposer des séries de vélos, un par pratique, dans l'esprit de la mini industrie, mais qui gardent la possibilité d'être personnalisés ». S'il est difficile de mettre en avant un prix, tant les options de personnalisation sont vastes, celui du kit cadre semi rigide s'élève à 1 200 € TTC auquel il faut ajouter l'équipement. ■

UNE PREMIÈRE MONDIALE

En parallèle à l'activité principale de Pybex, Thibaud Fougereuse est en train de travailler sur une autre innovation qui pourrait faire grand bruit dans le milieu des vélos de compétition : « Je développe un autre VTT avec un système de suspension arrière. Il est en train d'être breveté, c'est une première mondiale ». Difficile de la détailler sans trop en dévoiler : « Je peux juste dire que j'ai créé une nouvelle cinématique, au niveau des articulations au niveau du cadre de l'arrière du vélo… Chaque VTT avec un système de suspension arrière a des particularités et le mien en a une que n'ont pas les autres vélos du marché… ». Une petite nuance technique qui devrait parler aux compétiteurs et qui illustre bien la force novatrice du jeune Tarbais.

THIBAUD **FOUGEREUSE**
créateur de Pybex

© Lilian Cazabet

Daher rachète Chabrillac

Avec l'acquisition des Transports Chabrillac, le groupe, qui compte bien devenir un des leaders du transport exceptionnel et multimodal du secteur Aerospace, renforce son offre logistique globale.

Par Hermance HITTE

© D.R.

Dans les Hautes-Pyrénées, Daher est immanquablement associé au TBM. Avec une soixantaine d'avions construits tous les ans sur le site d'Ossun, le groupe fait partie des grands noms de l'aéronautique et, après le bijou à la pointe de la technologie qu'est son dernier-né le TBM 960, tous les regards sont focalisés sur son avancée dans la mise au point de l'avion hybride du futur. Un leadership incontesté qui ne s'affirme pas dans ce seul domaine et tant dans les services logistiques que la supply chain, Daher entend atteindre le même niveau d'excellence. Avec l'annonce de l'acquisition en décembre des Transports Chabrillac, un pas de plus a été franchi.

DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ LOGISTIQUE

Cette entreprise toulousaine, spécialisée dans le transport de satellites et de lanceurs, œuvre depuis plus de 60 ans avec les grands noms de l'industrie européennes comme Airbus, Thales ou ArianeGroup. Sa flotte de camions, les outils de levage et son savoir-faire inestimable dans les transports ô combien spéciaux de ces convois sont autant d'atouts qui justifient ce rachat. Avec lui, Daher consolide sa position de spécialiste de solutions multimodales pour les secteurs de l'aéronautique, de la défense et du spatial, comme l'explique Didier Kayat, directeur général du groupe : « Cette acquisition s'inscrit dans notre stratégie de développement et de renforcement de notre activité logistique pour le domaine aéronautique sur lequel nous sommes devenus une référence en Europe ».

DEUX FLEURONS DU SUD-OUEST

Grâce à ces nouvelles expertises, Daher complète son offre de solutions globales de transport alliant commission de transport routier, conseil et gestion de projets, étoffant ainsi sa capacité à accompagner ses clients sur leurs besoins opérationnels ou leurs marchés exports. Un mariage des talents favorisé par une proximité géographique, comme le souligne le directeur : « L'implantation de Daher et des Transports Chabrillac dans le Sud-ouest avec une dimension familiale, en plus d'autres valeurs communes, rendent évidente cette opération ». Présent dans 13 pays, le groupe qui a réalisé un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros s'impose un peu plus comme une référence en développant des solutions à valeur ajoutée pour ses partenaires industriels, notamment les donneurs d'ordre du secteur spatial. Dans les airs, comme sur terre, la machine Daher est définitivement en tête de course. ■

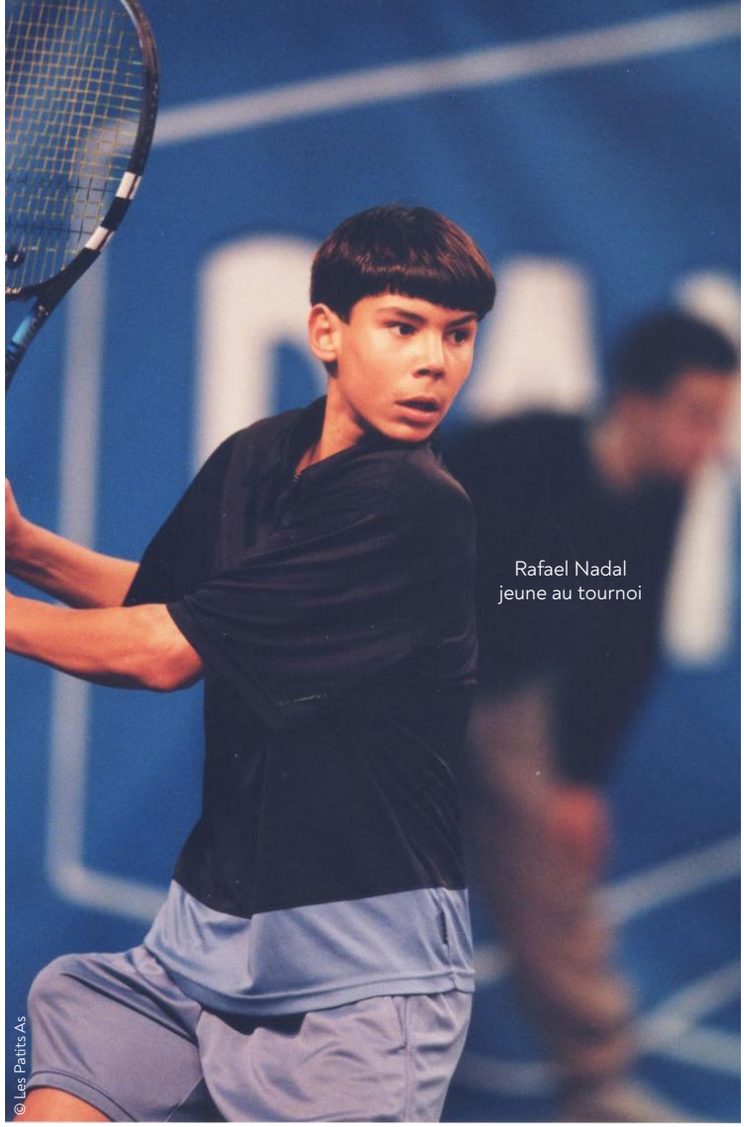
© Les Patits As

Rafael Nadal jeune au tournoi

Tarbes
LES PETITS AS-MONDIAL LACOSTE : L'ÉLITE MONDIALE DES JEUNES TENNISMEN

La 41e édition du tournoi de référence des 12-14 ans se déroulera à Tarbes jusqu'au 29 janvier et, pour les amateurs de tennis, le rendez-vous est de ceux qui ne se manquent pas ! Chaque année, les meilleurs jeunes sportifs du monde s'y retrouvent et depuis sa création, il a vu éclore des champions comme Rafael Nadal, Andy Murray, Novak Djokovic ou encore Roger Federer. Autant dire que l'événement est suivi de près dans le monde professionnel comme celui des passionnés. Cette année encore, 42 délégations et plus de 350 participants faisant partie de la jeune élite mondiale s'affronteront durant les 10 jours de la compétition, qui a acquis le statut de « Super Category », la reconnaissance du plus haut niveau. Avec des joueuses comme Ksenia Efremova, qui sera sans doute en tête de série, la délégation tricolore aura une sérieuse concurrence mais Moïse Kouame et Laura-Valentine Pop représentent nos meilleures chances. À noter que Marion Bartoli sera présente en tant que coach d'une jeune sportive des Émirats arabes unis. Les Petits As-Mondial Lacoste auront le Parc des Expositions pour cadre et le talent comme fil conducteur.

Hautes-Pyrénées
UN HABITANT SUR TROIS EST TARBAIS

Alors que, du 19 janvier au 5 février, un nouveau recensement va être mené auprès de 2 405 logements tarbais, les chiffres de 2020 de l'INSEE révèlent que 229 788 personnes résidaient dans les Hautes-Pyrénées au 1er janvier. Le département est donc le 9e plus peuplé d'Occitanie qui affiche, elle, 6 millions de personnes. Un état des lieux qui montre quelques disparités avec des communes comme Lourdes qui a perdu 1 000 habitants depuis 2014 ou Bagnères-de-Bigorre qui en affiche 600 de moins. Tarbes est sans conteste la ville la plus attractive avec un gain de 2 025 nouveaux venus : elle culmine en tête et comptabilise 42 925 Tarbais, soit une augmentation par an de 0,7 %. Une dynamique qui bénéficie aux communes périphériques, notamment Bordères-sur-Echez qui comptabilise 600 habitants de plus.

© D.R.

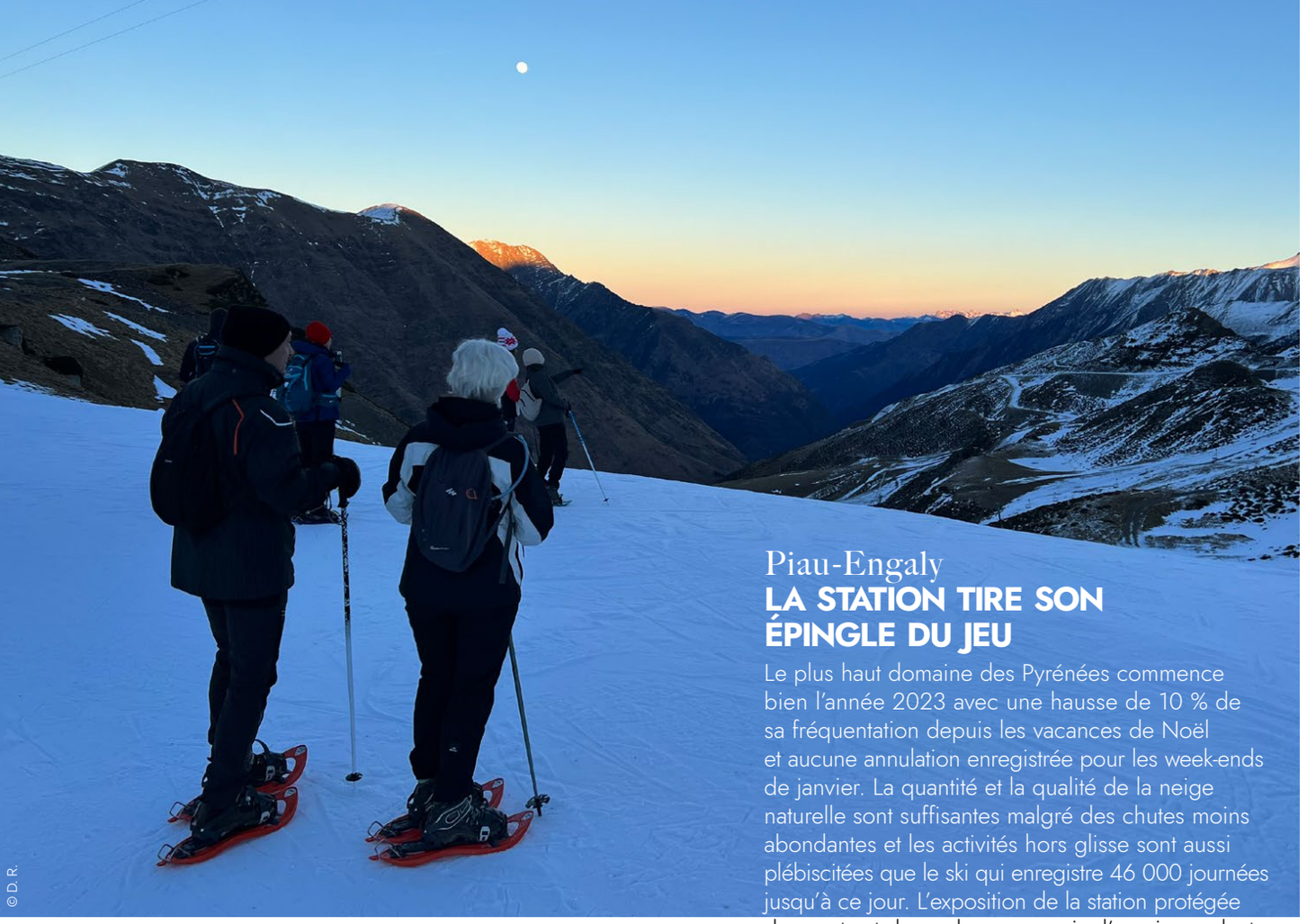

© D. R.

Piau-Engaly
LA STATION TIRE SON ÉPINGLE DU JEU

Le plus haut domaine des Pyrénées commence bien l'année 2023 avec une hausse de 10 % de sa fréquentation depuis les vacances de Noël et aucune annulation enregistrée pour les week-ends de janvier. La quantité et la qualité de la neige naturelle sont suffisantes malgré des chutes moins abondantes et les activités hors glisse sont aussi plébiscitées que le ski qui enregistre 46 000 journées jusqu'à ce jour. L'exposition de la station protégée des vents et des redoux a permis d'ouvrir pendant les vacances de fin d'année 70 % du domaine. Le taux d'occupation des vacances de février atteint déjà les 80 %, soit 3 000 lits et avec des activités comme les randonnées en raquettes au coucher du soleil et au clair de lune, l'offre diversifiée séduit. Piau-Engaly, dont le projet est de devenir une Destination 4 saisons, prouve que « vivre autrement la montagne, c'est possible ».

Hautes-Pyrénées
PROGRESSION DE 1,9 % POUR L'EMPLOI DU SECTEUR PRIVÉ

Avec 31 860 postes créés en Occitanie en 2022, l'emploi du secteur privé affiche une hausse de 2,2 %. Une dynamique qu'on retrouve au niveau local avec une progression annuelle de 1,9 % dans les Hautes-Pyrénées. L'industrie arrive en tête et affiche la plus forte hausse des quatre derniers trimestres. Selon le bilan dressé par l'URSSAF, « l'emploi résiste malgré un contexte économique toujours incertain marqué par un ralentissement de la croissance et une forte inflation ». Après deux trimestres où une nette amélioration était constatée, avec - 0,1 % enregistré dans le 65, le dernier trimestre vient légèrement contrarier cette embellie. Un ralentissement qui se constate notamment dans le tertiaire et qu'on retrouve, malgré tout, dans les effectifs salariés de la Région qui n'affichent que 0,3 % de progression. La Haute-Garonne est le département le plus dynamique de ces trois derniers mois avec une hausse de 0,7 %.

© Shutterstock

© Lilian Cazabet

Tarbes

PRÉFECTURE : TOUT POUR UN ACCUEIL DE QUALITÉ

Lieu incontournable des diverses démarches administratives, la préfecture des Hautes-Pyrénées a fait de la qualité de l'accueil du public une priorité. Engagée dans une démarche d'amélioration continuelle, elle a obtenu en juin 2022 la labellisation quali-e-pref pour les modules « Relation Générale avec les usagers et Relation avec les collectivités territoriales ». Si la formation des agents est au centre des attentions, le cadre demeure un point central et c'est désormais un tout nouveau hall d'accueil qui marque le bâtiment des Ursulines. Agrandi, il dispose de neuf nouveaux guichets pensés pour respecter la confidentialité, l'accessibilité et la sécurité. Il présente également des espaces de travail en back office pour améliorer les conditions de travail des agents. Une opération immobilière qui s'élève à près de 135 000 €. Lumineux et moderne, le hall a nécessité 3,5 mois de travaux qui seront complétés par l'acquisition d'un gestionnaire de files d'attente, budgétée de 12 000 à 15 000 € et d'une signalétique adaptée dont le devis est en cours. Un bel ouvrage qui témoigne de la volonté de conserver un lien de proximité fort dans un espace fonctionnel, comme le souligne le préfet Jean Salomon : « Le tout dématérialisé, ça ne fonctionne pas, les gens ont besoin de relations et d'échanges, c'est aussi ce qui fait la richesse de notre administration. Les usagers ne savent pas toujours ce qu'on fait dans une préfecture par contre ils savent que quand il y a un problème à dénouer, la bonne adresse c'est la préfecture… Et ça, ça n'a pas de prix ». Des propos que les 15 741 personnes reçues à l'accueil général de la préfecture illustrent sans détour.

© Lilian Cazabet

Loi Marché du Travail

Les grandes lignes

Adoptée en lecture définitive le 17 novembre 2022, la loi n° 2022-1598 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail a été promulguée et publiée au *Journal Officiel* le 22 décembre 2022. Médiatisée pour « la présomption de démission en cas d'abandon de poste », la loi Marché du Travail a pour objectif plus large de parvenir au « plein emploi ».

Par Stéphanie DUGOUJON,
avocate associée –
Juri Lawyers Consultants (JLC) -
Marmande

STÉPHANIE
DUGOUJON
avocate associée
JLC Marmande

© Louis Piquimil - La Vie Economique

La Loi Marché du Travail est centrée sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) et l'assurance chômage. La majeure partie de ses dispositions entrera en vigueur avec la publication de ses décrets d'application. Parmi les principales mesures, on trouve :

· UN ACCÈS AUX INDEMNITÉS ASSURANCE CHÔMAGE PLUS CONTRAIGNANT

Certaines mesures restreignent l'accès aux indemnités : présomption de démission en cas d'abandon de poste, perte du droit à l'indemnisation en cas de refus répétés d'un CDI après un CDD ou contrat d'intérim, ou encore possibilité de moduler les droits en fonction de la conjoncture économique

Présomption de démission du salarié en cas d'abandon de poste (absence volontaire du salarié)

Le salarié, qui a abandonné volontairement son poste et ne reprend pas le travail après avoir été mis en demeure de justifier son absence et de reprendre son poste, par lettre recommandée ou par lettre remise en main propre contre décharge, dans le délai fixé par l'employeur (qui ne peut être inférieur à un minimum qui sera fixé par décret), est présumé avoir démissionné à l'expiration de ce délai (C. trav., art. L. 1237-1-1). Le contrat est alors considéré comme rompu à l'expiration du délai de mise en demeure, de sorte que l'employeur n'a pas à engager une procédure de licenciement.

Présomption de démission

Pour pouvoir se prévaloir d'une présomption de démission du salarié qui abandonne son poste, l'employeur doit au préalable l'avoir mis en demeure de **justifier de son absence** et de **reprendre son poste** dans le délai qu'il fixe. Si le salarié ne répond pas, la procédure peut se poursuivre. Mais si le salarié justifie d'un motif d'absence légitime - notamment l'un de ceux évoqués ci-dessus (raison de santé, droit de retrait, etc.), ou réintègre son poste de travail, la présomption de démission tombe. Cette mise en demeure permet ainsi de s'assurer que l'abandon de poste est volontaire et réitéré.

Le salarié présumé démissionnaire ne bénéficie d'aucune indemnité de licenciement et n'a pas le droit aux allocations chômage. L'employeur doit remettre

> « Ce nouveau texte n'empêche pas un employeur confronté à un abandon de poste de sanctionner le salarié »

à ce salarié les documents de fin de contrat. Le salarié présumé démissionnaire peut contester la rupture de son contrat de travail en saisissant directement le bureau de jugement du conseil de prud'hommes, qui se prononce sur la nature de la rupture et ses conséquences. Le juge prud'homal doit statuer au fond sur la demande du salarié dans un **délai d'un mois**. À noter que ce nouveau texte n'empêche pas en l'état un employeur confronté à un abandon de poste de sanctionner le salarié et de le licencier à ce titre. Un décret à venir précisera les modalités de ces dispositions.

Refus de CDI

La loi entend inciter les salariés en CDD ou en mission d'intérim dans une entreprise à accepter le CDI qu'elle leur propose à l'issue de leur contrat ou mission. Ce CDI doit remplir certaines conditions et notamment il doit être proposé par écrit pour occuper le même emploi ou un emploi similaire, assorti d'une rémunération au moins équivalente pour une durée de travail équivalente, relevant de la même classification et sans changement du lieu de travail. Si le salarié refuse le CDI, l'employeur (pour un CDD) ou l'entreprise utilisatrice (pour un intérimaire) doit en informer Pôle emploi, en justifiant du caractère similaire de l'emploi proposé. Un décret à venir précisera les modalités de ces dispositions.

Un salarié en CDD ou en intérim qui, au cours des 12 mois précédents, a refusé par 2 fois une proposition de CDI pour occuper le même emploi ou un emploi similaire dans les conditions précitées, n'aura pas droit à l'allocation chômage

Modulation des droits à l'assurance chômage en fonction du climat économique.

La loi pose le principe de la contracyclicité de l'assurance chômage. Elle en précise le cadre en prévoyant que les paramètres d'indemnisation chômage pour-

> « La loi entend inciter les salariés en CDD ou en mission d'intérim dans une entreprise à accepter le CDI qu'elle leur propose »

© Shutterstock

> « L'ambition du gouvernement est de créer un service public de la VAE »

ront être modulés sont la durée d'affiliation et la durée d'indemnisation. Il s'agit de rendre les conditions d'accès à l'assurance chômage plus strictes quand la situation de l'emploi est bonne (pour inciter à la reprise d'emploi) et, à l'inverse, plus souples quand la conjoncture est moins favorable.

Les futures règles de ce mécanisme seront détaillées dans le décret pris à l'issue de la concertation actuellement en cours entre les partenaires sociaux. Il est attendu pour une entrée en vigueur au 1er février 2023 et pourra s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard, date butoir fixée par la loi

Une annonce a toutefois été faite par le premier ministre de ne pas appliquer au 1er février prochain cette mesure.

· UN SEUL CDD POUR REMPLACER PLUSIEURS SALARIÉS

Les articles L 1242-2, 1° et L 1251-6, 1° du Code du travail disposent, notamment, qu'un CDD ou un contrat de mission peut être conclu pour remplacer un salarié en cas d'absence. Leur rédaction a permis à la Cour de cassation d'établir une règle de formalisme selon laquelle lorsqu'un salarié est engagé sous CDD pour remplacer successivement plusieurs salariés, il doit être conclu avec lui autant de contrats écrits qu'il y a de salariés à remplacer, sous peine de requalification

Une expérimentation, permettant l'embauche d'un salarié sous contrat à durée déterminée ou contrat de mission pour remplacer plusieurs salariés, va être renouvelée. Ainsi à titre expérimental pendant 2 ans, dans les secteurs à définir par décret, un seul contrat à durée déterminée ou contrat de mission peut être conclu pour remplacer plusieurs salariés.

L'objectif est de favoriser des durées d'emploi plus longues au bénéfice des salariés en contrat court et de limiter le recours au temps partiel, tout en réduisant les coûts de gestion des entreprises engendrés par la recherche de salariés embauchés pour remplacer les salariés absents, ainsi que le volume de contrats courts signés.

· UNE VOLONTÉ DE DÉVELOPPER LES VAE (VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPÉRIENCE)

La loi vise, selon le Gouvernement, à faire de la validation des acquis de l'expérience un instrument simple, accessible au service de tous les actifs souhaitant évoluer dans leur carrière. L'ambition est de permettre à 100 000 personnes par an de bénéficier de cet outil, d'ici à la fin du quinquennat d'Emmanuel Macron. Sera ainsi crée un service public de la VAE, géré par un groupement d'intérêt public.

Fluidifier le parcours de validation

La VAE est accessible à toute personne justifiant d'une activité en rapport direct avec le contenu de la certification visée. (Acquisition d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP ou d'un bloc de compétences d'une telle certification). Un accompagnement est proposé au candidat dès la constitution du dossier d'admissibilité. Le congé VAE peut durer jusqu'à 48 heures. La VAE peut être financée par l'employeur, un Opco, Pôle emploi, dans le cadre du CPF, ou par une Transitions Pro. À titre expérimental, pour trois ans à compter d'une date fixée par décret, et au plus tard le 1er mars 2023, le contrat de professionnalisation peut comporter des actions en vue de la validation des acquis de l'expérience. La loi contient plusieurs mesures visant ainsi à fluidifier le parcours de validation, dont le régime actuel a été jugé trop complexe par le législateur. ■

La France des propriétaires bailleurs

Qui sont ces propriétaires bailleurs dont les biens assurent le logement de 7,5 millions de Français ? Le groupe bancaire BPCE dresse leur portrait et analyse leurs incertitudes face aux contraintes de la rénovation énergétique imposées par la loi.

Par Anne DAUBRÉE

Ils représentent 13 % de la population et détiennent 7,5 millions de logements : ce sont les propriétaires bailleurs. Le 14 décembre 2022, lors de sa conférence de presse en ligne consacrée aux bilan et perspectives 2023, en matière d'immobilier, BPCE l'Observatoire a dévoilé les résultats d'une étude exclusive sur le locatif privé. « Il s'agit d'un sujet d'ampleur en matière résidentielle », note Alain Tourdjman, directeur des études et prospective du pôle finance et stratégie chez BPCE. En effet, le parc locatif privé assure le logement de 7,5 millions de ménages, soit 24,7 % d'entre eux, devant les logements sociaux (5,3 millions de ménages). Côté propriétaires bailleurs, ce parc est détenu à 97 % par des personnes physiques. « Ce n'est plus un sujet d'investisseurs institutionnels », souligne Alain Tourdjman. Loi Besson, dispositif Robien, Scellier, loi Pinel… Depuis 1995, et même avant, les dispositifs publics se sont succédé afin d'encourager la détention de biens immobiliers locatifs par les ménages. Avec succès : en 1984, ces derniers n'en possédaient que 5,4 millions…

Aujourd'hui, au total, c'est 13 % de la population française qui est propriétaire d'un bien locatif, directement ou via une SCI, à titre individuel ou avec d'autres. La majorité de ces propriétaires ont entre 50 et 64 ans, mais cette population se renouvelle régulièrement avec l'arrivée de nouvelles générations. Le cas le plus fréquent : la mono-détention d'un petit appartement loué nu, en gestion directe. Seuls 38 % des propriétaires sont multi-détenteurs. Ce qui n'empêche pas la concentration du marché : d'après l'Insee, rappelle l'étude de BPCE l'Observatoire, 3,5 % des ménages détiennent la moitié des logements en location. Il s'agit de ménages détenant cinq logements ou plus.

DESSINE-MOI TROIS PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Au-delà de ces caractéristiques générales, l'étude BPCE distingue trois grands types de bailleurs propriétaires avec des profils, des approches et des stratégies différentes. Première catégorie (29 % de cette population) : des personnes dans une logique de diversification de leur portefeuille d'investissements. « Le bien immobilier locatif constitue pour eux un actif qui doit produire une rentabilité, pas uniquement via les loyers, mais plutôt dans une vision d'investissement qui prend en compte la défiscalisation et vise une revente ou une valorisation de long terme », détaille Alain Tourdjman. Les 50-64 ans, soumis à une plus forte pression fiscale avec le départ des enfants, sont surreprésentés dans ce groupe.

Autre caractéristique, ils délèguent, en général, la gestion de leurs biens à des professionnels.

La deuxième catégorie de propriétaires bailleurs (33 % du total) dispose généralement de revenus plus faibles que la première. La possession de leur bien immobilier ne leur vient pas d'un achat, mais d'un héritage, d'un don, ou de la reconversion d'usage d'une ancienne résidence principale. Ils sont donc personnellement attachés à leur bien. Le rendement de ce dernier est plus limité et destiné à couvrir les frais (entretien, taxes..) liés à la propriété. Ces individus suivent donc une logique de conservation d'un patrimoine, permise par la location.

Lorsque celle-ci est saisonnière, cela leur permet aussi de continuer à se servir du bien. Plus souvent que les autres, ces propriétaires connaissent des difficultés avec leurs locataires, dont le taux de rotation est particulièrement élevé.

La troisième catégorie (39 %) suit une logique de « semi-professionnalisation » du locatif, commente Alain Tourdjman. La détention de biens immobiliers constitue l'essentiel de leur stratégie patrimoniale. Ils ont acquis une expertise en la matière, déployé une stratégie de développement et d'efficacité économique globale qui combine multipropriété, utilisation de crédits, revenus dégagés via les loyers et valorisation à long terme. Ces stratégies ne sont pas toutefois pas exclusives l'une de l'autre.

LE CLASSEMENT DPE DE MON BIEN ? JE NE SAIS PAS…

Parmi les raisons susceptibles de conduire les propriétaires bailleurs à se séparer de leur bien, la nécessité de réaliser des travaux, en raison de sa classe énergique, concerne 18 % d'entre eux. L'enjeu est de taille, au vu de la proximité des échéances imposées par la loi Climat et Résilience, concernant la rénovation énergétique des logements destinés à la location, de ceux classés G ou F, les « passoires thermiques ». Déjà, l'augmentation des loyers y est interdite. À partir de 2025, la location des biens classés G sera interdite, puis, en 2028, celle des classés F. Au total, 1,6 million de logements sont concernés. « Cela promet des situations difficiles », pointe Alain Tourdjman qui estime probable un ajustement des objectifs publics. Car les difficultés sont multiples, à commencer par le grand flou qui semble régner sur le sujet : 49 % des propriétaires bailleurs ne connaissent pas le classement DPE de leur bien ! Autre souci, 1,2 million de passoires thermiques sont des appartements situés dans un immeuble. Réaliser des travaux « suppose l'assentiment de la copropriété. Il faut convaincre des non-bailleurs qui ne sont pas nécessairement dans la même urgence », note Alain Tourdjman.

L'étude BPCE met en lumière plusieurs autres obstacles. Plus de la moitié des propriétaires bailleurs s'inquiètent du coût et du financement des travaux. 34 % expriment une incertitude sur le rapport coût/bénéfice de l'opération, 30 % estiment difficile de trouver des artisans compétents et fiables, 25 % invoquent la présence du locataire comme bloquante… Certains leviers peuvent néanmoins être mobilisés pour accompagner les propriétaires bailleurs. Ainsi, 32 % d'entre eux déclarent que les aides et les avantages fiscaux constituent une motivation à entreprendre des travaux et 27 % estiment important de le faire, pour la planète. Pour l'heure, ils sont 36 % à déclarer avoir réalisé des travaux de rénovation énergétique dans les logements qu'ils proposent à la location, comme l'isolation ou un système de chauffage, dans les cinq dernière années. Et ils sont 32 % à l'envisager dans les cinq ans à venir. Bien loin du compte… ■

© Shutterstock

La sobriété • avenir des ascenseurs

Dans un monde où l'utilisation de l'énergie sera réduite, disposerons-nous encore d'ascenseurs, pourtant indispensables à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées ? La Fédération des ascenseurs s'interroge et plaide pour la rénovation du parc existant, obsolète et énergivore.

Par Anne DAUBRÉE

Demain, un déplacement en ascenseur relèvera-t-il d'un usage socialement restreint à des catégories de personnes spécifiques ? Deviendra-t-il l'équivalent du voyage en jet des milliardaires d'aujourd'hui ? À Paris, fin octobre, Philippe Boué, président de la Fédération des ascenseurs, qui représente 177 entreprises, exposait à la presse les enjeux du secteur. Le jour même se tenait la 7e édition des « trophées de l'ascenseur », dont les thèmes illustrent les orientations de la fédération. Ainsi, pour la première fois, l'un de ces trophées était attribué à une société, FAIN Ascenseurs France (une centaine de salariés) qui s'est distinguée dans une démarche « RSE » (énergie, insertion, responsabilité, diminution de l'empreinte carbone…).

Mais surtout, cette année, les organisateurs avaient invité un intervenant bien particulier à prendre la parole devant les chefs d'entreprise : Fabrice Bonnifet, administrateur de Shift Project, lanceur d'alerte sur la nécessité d'un changement rapide face à l'urgence climatique. Avec un message sans cesse réitéré : celui de l'urgence de redimensionner l'activité économique en fonction des ressources (limitées) de la planète… « Nous avions envie de bousculer un peu notre profession. Elle est très réglementée pour des questions de sécurité, ce qui implique de travailler dans un carcan très strict. De plus, en collaborant avec des clients du BTP, nous restons dans des démarches traditionnelles », explique Philippe Boué. Or, s'il faut imaginer un futur où l'énergie et les matières premières doivent être utilisées avec parcimonie, que deviendraient les ascenseurs ? Leur usage pourrait, par exemple, se voir réservé aux personnes âgées ou handicapées, les autres individus devant payer pour ce service…

LES PISTES DE LA SOBRIÉTÉ

À plus court terme, des pistes pour améliorer l'impact écologique des ascenseurs sont à explorer, mais aucune n'est évidente. C'est notamment le cas de la recherche de nouveaux matériaux. En effet, « la question de prix est importante dans un marché de l'immobilier du neuf qui est très compétitif », pointe Philippe Boué, citant l'exemple des vélos contemporains plus légers que leurs ancêtres, mais dont le prix a été multiplié par cinq. Quant au recyclage et au rem-

> « La rénovation des ascenseurs anciens permettrait de réduire de 65 % leur consommation d'énergie »

ploi des composants des ascenseurs, « nous sommes au début », explique Philippe Boué. Autre piste possible, celle de l'architecture d'intérieur : elle pourrait inverser la tendance actuelle qui consiste à mettre les ascenseurs au cœur des halls d'entrée et les escaliers dissimulés derrière des portes latérales. Aujourd'hui, pour la fédération, « en matière d'environnement, la principale mesure est la rénovation des ascenseurs. C'est ce que nous préconisons », avance Philippe Boué. Le parc français est constitué de 630 000 appareils dont le quart a plus de 40 ans. « Pour un usage répété, c'est beaucoup. Cela va générer des arrêts, des pannes qui engendrent de l'insatisfaction et des incapacités à rejoindre son appartement », explique le responsable.

Le sujet est d'autant plus sensible dans un pays à la population vieillissante. Pour la Fédération des ascenseurs, la rénovation des ascenseurs anciens permettrait de réduire de 65 % leur consommation d'énergie. « Cela représente 3 % à 5 % de la consommation énergétique d'un bâtiment. Aujourd'hui, on cherche les petits ruisseaux », note Philippe Boué. Cette voie présente aussi un autre intérêt : à condition de trouver des financements, elle constitue un marché potentiel pour les professionnels des ascenseurs, au moment où la construction neuve donne des signes de faiblesse. ■

© Shutterstock

FRANK **BOEHLY**
président du Conseil National du Cuir

Le cuir une filière d'avenir

© Patrick Alves

Nouvelles obligations en matière de RSE, problèmes de transmission des entreprises, difficultés d'approvisionnement liées à la baisse des troupeaux… Tirées par les locomotives du luxe, les PME de la filière du cuir déploient des solutions nouvelles. Trois questions à Frank Boehly, président du Conseil National du Cuir, organisation interprofessionnelle de producteurs et utilisateurs de cuir qui regroupe 21 fédérations ou syndicats professionnels

Par Anne DAUBRÉE

La directive CSRD qui étend l'obligation de publication d'informations extra-financières aux entreprises de plus de 250 salariés et 20 millions d'euros d'actifs s'impose à partir de 2025. Quel est son impact pour la filière du cuir ?

La plupart des PME de la filière cuir se situent au-dessous du seuil prévu par la directive. Elles n'auront donc pas à rédiger de rapports mais seront impactées de manière indirecte, via leurs donneurs d'ordres. Cela dit, il ne s'agit pas vraiment d'une nouveauté. En effet, notre filière comporte des locomotives emblématiques en matière de RSE : Hermès, Vuitton, Chanel, le groupe Kering… font référence dans le monde entier et leurs cahiers des charges sont déjà draconiens. Par ailleurs, nous sommes par principe favorables à ce type d'engagements et le Conseil National du Cuir accompagne les PME en ce sens. Déjà, le diagRSECuir, un outil digital très simple, donne aux dirigeants une vision de leur entreprise par rapport à la RSE et des actions à mener. Et aujourd'hui, nous sommes en train de bâtir un dispositif qui permettra à chacun des nombreux métiers du cuir de réaliser son bilan carbone en fonction de ses spécificités, et là aussi, d'identifier les actions à mener. La filière cuir est donc déjà bien engagée. Toutefois, il est clair que la nouvelle obligation légale va renforcer le niveau d'exigence déjà élevé des donneurs d'ordre.

Les politiques publiques favorisent-telles votre activité ?

Globalement, l'État est à l'écoute des entreprises. Lors de la crise du Covid, il a agi très tôt et massivement pour soutenir l'économie. Néanmoins, les aides étaient très nettement ciblées vers l'industrie. Or, le secteur du cuir est très diversifié, qui va de l'élevage jusqu'à la distribution. Par ailleurs, les aides à la digitalisation étaient notoirement insuffisantes : que peut faire un succursaliste qui compte 200 magasins avec le chèque gouvernemental de 500 euros ? Sur un autre sujet crucial, celui de la transmission des entreprises, nous avions demandé un statut spécial et nous n'avons pas été entendus. Nous avons donc mis sur pied notre propre dispositif d'accompagnement gratuit pour nos PME. Toutefois, aujourd'hui, si nous avons un souhait à exprimer, c'est celui d'arrêter le délire législatif. Par exemple, les lois AGEC (Antigaspillage et économie circulaire) et Climat résilience, votées à moins de deux ans d'intervalle, se sont superposées, voire télescopées. Pour les chefs d'entreprise, il en résulte une jungle incompréhensible.

Connaissez- vous, comme d'autres filières, des difficultés d'approvisionnement ?

Notre filière est confrontée à un enjeu fort, celui de la traçabilité des peaux. Pour celle de veau, première utilisée au sein de la filière, l'essentiel de l'approvisionnement se fait en France et en second lieu aux Pays-Bas. En effet, l'Hexagone est l'un des premiers producteurs de peaux brutes (non travaillées). Mais l'attention des éleveurs est avant tout tournée vers la qualité du lait ou de la viande, non vers celle des peaux. Ces dernières peuvent être abîmées, par exemple par des barbelés présents dans les élevages, essentiellement pour les bovins. Résultat, nous ne disposons pas d'assez de peaux de premier choix, seules sélectionnées par l'industrie du luxe et du haut de gamme qui constitue l'essentiel de la production en France. Mais aujourd'hui, la bonne nouvelle est que la France est le premier pays à avoir mis au point un dispositif qui permet de remonter depuis une peau jusqu'à l'élevage concerné. Mis au point par CTC, le CTI de la filière cuir, il a déjà été déployé pour les veaux, et son extension est en cours pour les jeunes bovins. Accroître la quantité de peaux de bonne qualité est aujourd'hui indispensable. En effet, l'industrie du cuir a des besoins importants alors que le nombre d'élevages diminue.

> « La France, premier pays à avoir mis au point un dispositif qui permet de remonter depuis une peau jusqu'à l'élevage concerné »

CINÉMA par Pascal LE DUFF

Babylon

En salle le 18 janvier

Un film de Damien Chazelle

Avec Brad Pitt, Margot Robbie, Diego Calva

Historique, Drame

©D.R.

Le rêve de Hollywood

Los Angeles, années 1920. Hollywood attire une myriade de personnalités plus ou moins fortes qui espèrent percer dans ce miroir aux alouettes si fascinant. La star Jack Conrad, déjà un vétéran de cette industrie encore balbutiante, prend conscience que sa gloire commence à faner. La midinette Nellie LaRoy va, elle, exploser grâce à son absence de limites mais la révolution du parlant ne lui fera pas de cadeau. Son nouvel ami, le Mexicain Manny Torres, qui ne rêvait guère d'autre chose que de se retrouver au moins une fois sur un tournage, deviendra réalisateur et producteur. Récit de leur appétit de succès, de leur ascension et de leur chute... Pour cette reconstitution d'une période à la démesure affolante, Damien Chazelle a fait de longues recherches pour écrire son scénario, même s'il prend de très grandes libertés avec le contexte historique. Ce qui compte manifestement pour lui est de capter l'effervescence et l'état d'esprit de cette époque où un art s'inventait :

« Je voulais examiner au microscope les débuts d'une forme d'art et d'une industrie, lorsque toutes deux étaient encore en train de trouver leurs marques et, plus profondément, j'aimais l'idée d'observer une société en mutation. Hollywood a connu une série de changements rapides, aux allures cataclysmiques pour l'époque, dans les années 20. Certaines personnes en sont sorties indemnes, mais beaucoup n'ont pas réussi. En s'intéressant de plus près à ce que ces gens ont eu à traverser, on se fait une idée du coût humain qui accompagnait ce genre d'ambition qui attirait tant de monde à Los Angeles à cette époque. Il existe un côté plus sombre dans l'histoire de cette transition, que j'avais déjà perçu auparavant. Cette période a duré au-delà de l'arrivée du cinéma parlant. Los Angeles est passée d'une ville désertique essentiellement rurale au début des années 20 à l'une des plus grandes mégalopoles du monde à la fin de la décennie. Beaucoup de nouveaux bâtiments étincelants et de plateaux de tournage sont sortis des cendres, mais les dégâts humains ont été considérables. »

Ceux qui y participaient multipliaient les expériences, autant pour fabriquer des films que pour se livrer à une décadence joyeuse, parfois lourde de conséquences.

« Nous nous représentons souvent cette période comme si la chose la plus extrême qui pouvait arriver était de boire un peu trop de martinis. La réalité, c'est que ces gens évoluaient dans un monde où tous les coups étaient permis, où une industrie et une ville entières étaient construites à partir de rien, et cela demande une certaine forme de folie. Hollywood était un endroit plus sauvage, plus tapageur, plus diversifié et plus libre que ce que l'on croit. C'est une histoire très américaine : un groupe d'outsiders, de bonimenteurs, de brigands, d'inadaptés et de rêveurs, fuyant les trusts de brevets, fuyant leurs villes natales, plantant une tente et construisant une industrie à partir de rien dans le désert, cette industrie qui deviendra un mastodonte mondial. Et la gloire et la tragédie qui en ont découlé...»

Le racisme et le sexisme règnent et pourtant les premières victimes peuvent s'y retrouver, jusqu'au moment où ce n'est plus soutenable. Si la véracité des situations est relative, celle des trajectoires personnelles semble plus authentique. Brad Pitt en acteur populaire sur le déclin, a de loin l'arc narratif le plus abouti. Il passe en un éclair de numéro 1 du box-office à has-been qui ne peut rien faire pour enrayer sa fin annoncée. L'énergie de Margot Robbie est une nouvelle fois galvanisante. Elle donne à cette étonnante étoile à l'appétit de vie ébouriffant l'éclat de folie qu'elle insufflait à Harley Quinn. Le débutant Diego Calva s'en sort bien en candide qui surnage dans un océan d'infortunes, au prix de quelques compromissions.

« Pour le personnage de Nellie, il nous fallait une actrice qui n'ait vraiment pas peur. Quelqu'un qui puisse prendre l'écran par les côtés et le secouer pour en faire ce qu'elle veut. C'est ça, pour moi, Nellie. C'est ça, pour moi, Margot. À bien d'autres égards, ce sont deux personnes incroyablement différentes, mais il y a une énergie, une ferveur et un appétit qu'elles partagent. Pour Manny, je voulais un nouveau venu. J'ai regardé un tas de photos et Diego avait le visage d'un poète. J'ai vu un air poétique et rêveur dans ses yeux. Quant à Brad, il est une des rares personnes aujourd'hui qui reflète l'idée de ce qu'était une star de cinéma à l'ancienne. Cette sorte d'aura plus grande que nature qu'une star de l'époque pouvait dégager, apparemment sans effort. Voilà ce qui arrive avec Brad, surtout à ce stade de sa carrière. Vous ne voyez pas le travail, c'est complétement invisible et sans effort. Cela fait partie de la magie que l'on sent chez lui. »

Pendant près de trois heures, Damien Chazelle montre les aspects les moins flatteurs de cette machine à rêves et à cauchemars mais aussi son pouvoir d'attraction toujours aussi puissant un siècle plus tard, achevant son histoire sur une belle touche d'émotion autour du pouvoir d'évocation des images diffusées sur un grand écran. ■

E-mail : annonces-legales@vie-economique.com - Plateforme : annoncelegalepro.vie-economique.com

La VIE ÉCONOMIQUE DU SUD-OUEST, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur les départements de Dordogne, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959) :

Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour les départements de Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour les départements de Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour les départements de Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour les départements de Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour les départements de Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (https://actulegales.fr/).

24. DORDOGNE

MAITRE DAVID LARRAT
AVOCAT AU BARREAU DE PERIGUEUX
SELARL HL CONSEILS ET CONTENTIEUX
1 rue du Gouverneur Général Cournarie 24120 TERRASSON LAVILLEDIEU
Tél : 05.53.46.46.46 - Mail : terrasson@hl-conseils.fr

VENTE AUX ENCHERES

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PERIGUEUX
Pôle Civil Sirey 12Bis place du Général Leclerc 24000 PERIGUEUX

MAISON D'HABITATION EN PIERRE AVEC JARDIN ET PUITS

à VERGT (24380) 16 rue de la Chaminade

MISE A PRIX : 30 000,00 €

ADJUDICATION : LE 7 MARS 2023 À 14H (RG 21/00046)

POURSUIVANT : Le CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, SA, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 379.502.644, siège social 26 - 28 rue de Madrid à PARIS (75008), agissant poursuites et diligences de ses Représentants légaux en exercice, domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat constitué Maître David LARRAT

DESCRIPTION : maison d'habitation comprenant : Au rez-de-chaussée : cuisine et arrière cuisine, WC, véranda et terrasse, deux bureaux et chaufferie. A l'étage : trois chambres et salle d'eau. Cadastre : Section AE numéro 24 d'une contenance totale de 03a 15ca

IMPORTANT : Cahier des conditions de la vente consultable au greffe du juge de l'exécution ou au cabinet de Maître LARRAT poursuivant la vente, qui, comme tous les avocats inscrits au Barreau de PERIGUEUX pourra porter les enchères

VISITES : 15.02.2023 de 14h30 à 16h30 - 16.02.2023 de 14h00 à 16h00 et 20.02.2023 de 9h00 à 11h00

Signé Maitre David LARRAT Avocat poursuivant, le 13/01/2023.

L23VE00417

MAITRE DAVID LARRAT
AVOCAT AU BARREAU DE PERIGUEUX
SELARL HL CONSEILS ET CONTENTIEUX
1 rue du Gouverneur Général Cournarie 24120 TERRASSON LAVILLEDIEU
Tél : 05.53.46.46.46 - Mail : terrasson@hl-conseils.fr

VENTE AUX ENCHERES

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PERIGUEUX
Pôle Civil Sirey 12Bis place du Général Leclerc 24000 PERIGUEUX

MAISON D'HABITATION OCCUPEE

A SAINT-MICHEL-DE-DOUBLE (24400) Lieudit Le Meriguet

MISE A PRIX : 21 600,00 €

ADJUDICATION : LE 7 MARS 2023 À 14H (RG 21/00037)

POURSUIVANT : Le CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, SA, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 379.502.644, siège social 26 - 28 rue de Madrid à PARIS (75008), agissant poursuites et diligences de ses Représentants légaux en exercice, domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat constitué Maître David LARRAT et pour avocat plaidant la SELARL DAUPHIN & MIHAJLOVIC (ventes@dauphin-mihajlovic.com)

DESCRIPTION : maison d'habitation comprenant : entrée salle à manger, cuisine, salle d'eau avec cabinet de toilettes, bureau, salon, salle de bain, chaufferie, trois chambres, grenier non aménagé, deux pièces aménageables et pièce non aménageable - terrasse, trois dépendances attenantes en enfilade et appentis non attenant, et séparé par la route : garage et terrain autour. Cadastre : Section AL n°35 et 36 et Section AW n°51 pour 37 a 27 ca

IMPORTANT : Cahier des conditions de la vente consultable au greffe du juge de l'exécution ou au cabinet de Maître LARRAT poursuivant la vente, qui, comme tous les avocats inscrits au Barreau de PERIGUEUX pourra porter les enchères (renseignements : A partir du 13/02/2023 de 10H à 12H (sauf le VENDREDI) auprès de la SELARL DAUPHIN & MIHAJLOVIC, Avocats associés - Téléphone : 04.76.50.76.13.

VISITES : Mardi 21/02/2023 de 14H à 16H par Me GARD LACOUTURE, Huissier de Justice à PERIGUEUX.

Signé Maitre David LARRAT Avocat poursuivant, le 13/01/2023.

L23VE00395

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément à l'article 621-125 du Code de Commerce et à l'article 78 du décret du 27 décembre 1985 modifié par le décret n° 94.910 du 21 octobre 1994, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les affaires suivantes :

Liquidation Judiciaire du 04/08/2022
- Fin de poursuite d'activité : 04/09/2022 **SARL CHARPATEAU CLAUDE**
La Borderie
24240 MONBAZILLAC
N° greffe: 2016J00001 - N° siren: 324489079 - Capital Social: 50 000.00

Liquidation Judiciaire Simplifiée du 30/05/2022
SAS BARRIERE SUN WINE
17 route de Bergerac
33220 PINEUILH
N° greffe: 2022.16 - N° siren: 812760866 - Capital Social: 15 000.00

Liquidation Judiciaire du 03/10/2022
Sarl LES CUISINES DE MAITE
261 avenue du Général Charles de Gaulle
33350 SAINTE-TERRE
N° greffe: 2022.30 - N° siren: 437664477 - Capital Social: 7 700.00

Liquidation Judiciaire Simplifiée du 01/06/2022
SAS 3M2C LES MARINIERES DU MONDE
12 rue Jean Meneret
24100 BERGERAC
N° greffe: 2022J00040 - N° siren: 883756157 - Capital Social: 7 000.00

Liquidation Judiciaire du 03/08/2022
SAS LA CABANE
1 rue Chateaubriand
24100 BERGERAC
N° greffe: 2022J00065 - N° siren: 841465263 - Capital Social: 2 000.00

Liquidation Judiciaire Simplifiée du 08/08/2022
Monsieur Eric MERCIER
510 route d'Eymet
Les Luquets
33220 SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL
N° greffe: 2022.67 - N° siren: 441745700

Liquidation Judiciaire Simplifiée du 12/10/2022
Sarl LES TONTONS BRINGUEURS
103 avenue Paul Doumer
24100 BERGERAC
N° greffe: 2022J00067 - N° siren: 850402439 - Capital Social: 5 000.00

Liquidation Judiciaire Simplifiée du 03/10/2022
SAS CHEZ LUDO & BANJO
51 rue Planterose
33350 CASTILLON-LA-BATAILLE
N° greffe: 2022.88 - N° siren: 833551062 - Capital Social: 2 000.00

Liquidation Judiciaire du 05/10/2022
SAS TBSGI
55 avenue du Général De Gaulle
24100 BERGERAC
N° greffe: 2022J00076 - N° siren: 794847798 - Capital Social: 20 000.00

Liquidation Judiciaire du 12/10/2022
SARL LE POLE COURTAGE
Taillefer
24220 SAINT-VINCENT-DE-COSSE
N° greffe: 2022J00078 - N° siren: 819580614 - Capital Social: 5 000.00

La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article 621 -125 du Code de Commerce.

Pour avis le 18 janvier 2023,

SELARL LGA

Mandataire Judiciaire

37, rue du Professeur Pozzi

24112 BERGERAC

L23VE00360

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément à l'article 621-125 du Code de Commerce et à l'article 78 du décret du 27 décembre 1985 modifié par le décret n° 94.910 du 21 octobre 1994, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les affaires suivantes :

Liquidation Judiciaire Simplifiée du 08/02/2022
EURL GARAGE GAILLARD
Route des Eyzies
L'Enclos
24290 MONTIGNAC
N° greffe: 4165326/2022 000182 - N° siren: 487489247 - Capital Social : 4 000.00
Liquidation Judiciaire du 08/11/2021
Madame Oléna KUKHARUK
Draille
24700 SAINT-BARTHELEMY-DE-BELLEGARDE
N° greffe: 21/00023 - N° siren: 508376837
Liquidation Judiciaire du 04/10/2022
- Fin de poursuite d'activité : 04/10/2022 **SAS MICKAJO**
Centre Commercial La Feuilleraie
239 avenue de l'Automobile
24750 TRELISSAC
N° greffe: 4165349/2022 001682 - N° siren: 843051194 - Capital Social : 5 000.00
Liquidation Judiciaire Simplifiée du 31/05/2022
- Fin de poursuite d'activité : 31/05/2022 **SAS GAJA**
40 avenue Marcel Paul
Boulazac
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE
N° greffe: 4165344/2022 001597 - N° siren: 845362383 - Capital Social : 8 000.00
Liquidation Judiciaire du 11/01/2022
SAS TRICOT DE LA TOUR
Lieu dit Gateblat
La Tour Blanche
24320 LA TOUR-BLANCHE-CERCLES
N° greffe: 4165360/2021 004212 - N° siren: 831896956 - Capital Social : 100 000.00
Liquidation Judiciaire du 20/04/2022
SARL PIZZA BIO CONCEPT
CENTRE COMMERCIAL LA FEUILLERAIE
239 avenue de l'Automobile
24750 TRELISSAC
N° greffe: 2022J00226 - N° siren: 841000961 - Capital Social : 15 000.00
Liquidation Judiciaire du 08/03/2022
SARL R.G.J.F
Créavallée Sud Centre Commercial Espace Couture
24660 NOTRE-DAME-DE-SANILHAC
N° greffe: 4165378/2022 000559 - N° siren: 842495327 - Capital Social : 8 000.00
Liquidation Judiciaire Simplifiée du 05/07/2022
- Fin de poursuite d'activité : 05/07/2022 **Monsieur Patrick SANCIER**
LE POINT DU JOUR
24270 ANGOISSE
N° greffe: 4165409/2022 000963 - N° siren: 397725490
Liquidation Judiciaire du 22/11/2022
EURL SB COUVERTURE
9 quai Bertin
24310 BRANTÔME
N° greffe: 4165401/2022 001307 - N° siren: 852470822 - Capital Social : 5 000.00
Liquidation Judiciaire du 31/05/2022
EURL COULOUBIO
197 avenue Winston Churchill
24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS
N° greffe: 4165412/2022 001615 - N° siren: 879471803 - Capital Social : 20 000.00
Liquidation Judiciaire Simplifiée du 05/07/2022
SARL METS SAVEURS
Le Maine
24160 SAINT-MARTIAL-D'ALBAREDE
N° greffe: 4165421/2022 002200 - N° siren: 852796663 - Capital Social : 2 500.00
Liquidation Judiciaire Simplifiée du 03/10/2022
SCEA LES ECURIES DU CLOS FAURE
Clos Fauré
24390 TOURTOIRAC
N° greffe: 22/00010 - N° siren: 899071906 - Capital Social : 3 000.00

La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article 621-125 du Code de Commerce.

Pour avis le 18 janvier 2023,

SELARL LGA

Mandataire Judiciaire

37, rue du Professeur Pozzi

24112 BERGERAC

L23VE00384

POUR RECEVOIR LE SERVICE RÉGULIER DE NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT
TÉL. 05 57 14 07 55
ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM

CONSTITUTIONS

GROUPE EXPERT CONSEIL ENTREPRISE
EXPERT CONSEIL ENTREPRISE
VILLENEUVE SUR LOT
FUMEL BOE
05.53.49.13.26
c.moulis@villeneuve-ece.com

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte SSP du 09/01/2023, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **TBD INVEST**

Siège : 2170 Route Jean Nouvel 24330 SAINT CREPIN D'AUBEROCHE

Durée : 99 ans

Capital : 651 200 €

Objet : L'acquisition, la souscription, la détention, la prise de participation ou d'intérêts, directes ou indirectes, dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, que ce soit par voie de création de sociétés nouvelles ou d'acquisition de sociétés existantes, d'apports, de fusions, de scissions ou de sociétés en participation, et plus généralement toutes activités rentrant dans le cadre d'une société holding. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre

Président : Ludovic DUBREUIL, demeurant 2170 Route Jean Nouvel 24330 SAINT CREPIN D'AUBEROCHE.

La Société sera immatriculée au RCS de PERIGUEUX. Pour avis.

L23VE00186

Notaire
RODOLPHE MORLION
NOTAIRE A RIBERAC
(DORDOGNE)
37-39 RUE DU 26 MARS 1944

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Rodolphe MORLION, Notaire à RIBERAC (Dordogne), 37-39 rue du 26 Mars 1944, le 9 janvier 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : **SCI EXPRESSI**.

Le siège social est fixé à : COULOUNIEIX-CHAMIERS (24660), 276 chemin de Mériller

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : TROIS MILLE DEUX CENTS EUROS (3 200,00 EUR).

Les apports sont numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Nils PALARD demeurant TOULOUSE (31200) 75 route de Blagnac.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PERIGUEUX.

Pour avis

Le notaire.

L23VE00247

Notaires de france
Maître Sylvain FERCOQ
Notaire associé
Office notarial de NONTRON (Dordogne),
24 Avenue Jules Ferry

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sylvain FERCOQ, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «LES NOTAIRES DU PERIGORD VERT», titulaire d'un Office Notarial à NONTRON (Dordogne), 24 Avenue Jules Ferry, le 10 janvier 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : **LES INVINCIBLES**.

Le siège social est fixé à : SAINT-SAUD-LACOUSSIERE (24470), 1525 route des Cisterciens.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR) .

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : M. Jérôme REIX et Mme Caroline LEYSSENNE demeurant ensemble à SAINT-SAUD-LACOUSSIERE (24470), 1525 route des Cisterciens avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

La société sera immatriculée au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis

L23VE00248

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 12/01/2023, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **LIOCED**

Siège Social : 39 route de la Fargue Basse 24130 PRIGONRIEUX

Capital : 1 000 euros divisé en 1000 parts de 1 euro constitué d'apports en numéraire

Objet social : acquisition, exploitation, administration de tous immeubles bâtis ou non,

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation

Gérance : Monsieur LAVERGNE Lionel, né le 16 juillet 1978 à Bergerac (24) demeurant 39 route de la Fargue Basse 24130 Prigonrieux.

Cessions de parts : dispense d'agrément pour les cessions entre associés. Agrément préalable pour les autres cessions de parts.

La société sera immatriculée au RCS de Bergerac.

L23VE00386

2D SOLUTIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 30 Bis Route de la Force,
24100 BERGERAC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date, à BERGERAC (24) du 9 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : 2D SOLUTIONS

Siège : 30 Bis Route de la Force, 24100 BERGERAC

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 euros

Objet : Conseil, audit, formation et développement de solutions stratégiques et numériques

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : la société ALTISMEDIA, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 8 Allée de la Lisière du Parc, 24100 BERGERAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 848.909.073, représentée par Monsieur Yohan CHABAUD, gérant.

Directeur général : la société VITI-SOLUTIONS, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 500 euros, ayant son siège social 30 Bis Route de la Force, 24100 BERGERAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 799.516.026 RCS BERGERAC, représentée par Monsieur Jérémy OMNÈS, président.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BERGERAC.

POUR AVIS

Le Président

L23VE00260

DUPHIL-PRUVOST
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

SELARL DUPHIL-PRUVOST AVOCATS
127, Rue de la Croix de Seguey,
33000 BORDEAUX
www.duphil-pruvost-avocats.com

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 12 janvier 2023, il a été constitué une Société par actions simplifiée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

• Dénomination : **LES QUATRE SAISONS DU TERROIR** ;

• Siège social : 180 Rue Théophile Cart - 24230 SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH ;

• Objet : L'acquisition, l'aménagement, l'exploitation de terrains de camping et caravaning, la location et la vente d'emplacements, tentes, caravanes, mobil-homes, chalets et abris ainsi que la fourniture de prestations para-hôtelières et hôtellerie de plein air ;

• Durée : 99 ans ;

• Capital : 5 000 euros divisé en 5 000 actions d'un euro de valeur nominale chacune entièrement souscrites et libérées par apports en nature ;

• Admissions aux assemblées : Tout associé à le droit a le droit de participer aux assemblées et de s'y exprimer.

• Exercice du droit de vote : Le droit de votre est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix.

• Président : Monsieur Benoît CAUSSE, né le 14/08/1976 à Talence, de nationalité française, domicilié 6 Allée Guillaume Bories, 33120 ARCACHON, nommé pour une durée indéterminée.

La Société sera immatriculée au RCS de BERGERAC.

Pour avis,

Le Président

L23VE00385

2AC aquitaine

EGA RENO
SARL unipersonnelle au capital de 1 000,00 €
Siège social : 1449 route de la Cabane
24490 LA ROCHE CHALAIS
RCS PERIGUEUX

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une SARL unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : EGA RENO
Objet social : Travaux de peinture, de vitrerie, revêtement souples, ravalement de façades; Commercialisation de tout produit lié à ces activités; l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;
Siège social : 1449 Route de la Cabane, 24490 LA ROCHE CHALAIS
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PERIGUEUX
Gérance : M. GOUZILH Aurélien, demeurant 1449 Route de la Cabane, 24490 LA ROCHE CHALAIS

L23VE00414

MODIFICATIONS

SEVEN

Société anonyme au capital de 10.000.000 € porté à 10.250.000 €
Siège social : 2 Rue Alfred Nobel, 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE
518 745 542 RCS PERIGUEUX

Par décisions du Conseil d'administration du 30 novembre 2022, il a été décidé d'augmenter le capital social de 250.000 €, pour le porter de 10.000.000 € à 10.250.000 €.

Pour avis

L23VE00198

PERIGORD ARMATURES

Société par actions simplifiée
au capital de 149 380 euros
Siège social : Les Gabares, 24650 CHANCELADE
323 750 547 RCS PERIGUEUX

Aux termes d'une décision du Président en date du 12/12/2022, il résulte que M. Fabien TARONDEAU, demeurant 72 Av du 8 Mai 1945, 24750 Champcevinel, a été nommé en qualité de Directeur Général délégué.

POUR AVIS

Le Président

L23VE00202

FIDAL
AVOCATS
76, ROUTE DE LYON
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

CHANGEMENT DE PRESIDENT

Aux termes des décisions en date du 2 janvier 2023 de l'associé unique de la Société par actions simplifiée **SUTUREX & RENODEX** SAS, au capital de 2 706 432 euros, dont le siège social est ZAE DU PERIGORD NOIR, 4 rue Jacques Chemel, 24200 CARSAC AILLAC, 312 453 202 RCS BERGERAC, il résulte que :

- Monsieur Christopher Müller demeurant calle Montserrat numéro 27, 08201 SABADELL, ESPAGNE, a été nommé Président de la société à compter du 2 janvier 2023 en remplacement de Monsieur Jesús Donado-Mazarrón Martínez révoqué en date du même jour.

- Monsieur Yves NICOLAS, commissaire aux comptes suppléant, démissionnaire de son mandat n'est pas remplacé.

Mention sera faite au RCS de BERGERAC.

Pour avis

L23VE00246

FIDAL
AVOCATS
76, ROUTE DE LYON
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 janvier 2023 de la Société **FORMATION INSERTION BESOINS RURAUX ET ENTREPRISES (FIBRE)**, SARL au capital de 7.622,45 euros dont le siège social est 23, AVENUE LOUIS SUDER, LA CROPTE HAUT, 24430 MARSAC SUR L'ISLE, 422 521 666 RCS PERIGUEUX, il résulte que :

- Monsieur Jean-Marc DUTILLEUL demeurant 1 route de Payenché-24430 MARSAC SUR L'ISLE, a été nommé Gérant de la société avec effet au 3 janvier 2023 et ce pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Nathalie LE BOUC, démissionnaire ce même jour.

Mention sera faite au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis

L23VE00274

SCC JOFFRE

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Cournazac 24210 LIMEYRAT
520 998 188 RCS PERIGUEUX

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 31/12/2022, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 31/12/2022, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Didier JOFFRE.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M. Didier JOFFRE demeurant à Cournazac 24210 LIMEYRAT

Pour avis

La Gérance

L23VE00316

BROUSSEAU

Société par actions simplifiée
au capital de 48 510 euros
Siège social : 3248 Route Aliénor d'Aquitaine, Lambaudie,
24320 BERTRIC BURÉE
450 464 961 RCS PERIGUEUX

Aux termes d'une décision en date du 10 janvier 2023, l'associée unique a décidé, avec effet à compter de cette même date :

- de remplacer la dénomination sociale BROUSSEAU par SD MOTORS et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- d'étendre l'objet social aux activités de : «Importation de véhicules neufs et d'occasion toutes marques ; Commerce et réparation de véhicules de collection, de véhicules sans permis toutes marques, de caravanes et camping-cars, de motos, motocycles et trottinettes», et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de nommer en qualité de Président en remplacement de Monsieur Stéphane BROUSSEAU, démissionnaire, Monsieur Samuel, Pascal DELOM, demeurant Domaine du Tourtre, 1 Route du Tourtre, 16210 CHALAIS.

POUR AVIS

Le Président

L23VE00319

«LES DELICES DE MADY»

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 40 000 Euros
Siège social : COULOUNIEIX-CHAMIERS (24660) Cré@vallée Nord Rue Frida Kahlo
RCS PERIGUEUX B 441 401 981

Aux termes d'une AGE en date du 05 janvier 2023, les associés de la SARL LES DELICES DE MADY, ont nommé en qualité de co-gérante de la société Mme Marion Morgane PINEAUD épouse de Monsieur Julien LAVIALLE, demeurant à BOULAZAC ISLE MANOIRE (24330) 16 rue Rosemonde Gérard.

Pour avis

La gérance.

L23VE00250

WWW.VIE-ECONOMIQUE.COM

FIDAL
AVOCATS
76, ROUTE DE LYON
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

MODIFICATION DE LA GERANCE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2023 de la Société **PISCINE NOUVELLE VAGUE**, SARL au capital de 10.000 euros dont le siège social est 122 route de Bordeaux, 24430 MARSAC SUR L'ISLE, 518 517 917 RCS PERIGUEUX, il résulte que :

- Monsieur Thierry Vigier demeurant Les Cotes 24310 PAUSSAC ET SAINT VIVIEN a été nommé Gérant de la société à compter de ce jour et ce pour une durée illimitée en remplacement de Madame Béatrice TROUILLARD démissionnaire à compter de ce jour.

Mention sera faite au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis

L23VE00331

Notaire
Maître Rodolphe MORLION
Notaire
37-39 rue du 26 Mars 1944
24600 RIBERAC

MODIFICATION STATUTAIRE

SCI DUREFORT au capital de 1 524,49 €, siège social : Durefort 24410 SAINT-AULAYE, RCS PERIGUEUX 410557615. Aux termes d'un acte reçu par Maître Rodolphe MORLION le 6 décembre 2022 a été constatée la modification suivante des statuts de la société :

Nouvelle mention article 7 : Le capital social a été fixé à la somme de MILLE CINQ CENT VINGT-QUATRE EUROS ET QUARANTE-NEUF CENTIMES (1.524,49 EUR),

Il est divisé en 100 parts de QUINZE EUROS ET VINGT-QUATRE CENTIMES (15,24 EUR) chacune attribuées aux associés, savoir :

- à Monsieur LISSANDREAU : à concurrence de 36 parts, numérotées de 65 à 100 parts inclus intégralement libérées.

- à Madame DE MULDER, à concurrence de 64 parts, numérotées de 1 à 64 parts inclus intégralement libérées.

Pour avis

Le notaire

L23VE00356

FIDAL
AVOCATS
76, ROUTE DE LYON
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

EXTENSION OBJET SOCIAL

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 novembre 2022 de la société **SUD OUEST LOCATION SERVICE**, SARL au capital de 306.000 euros, dont le siège social est Le Bas Marcheix, 24330 SAINT LAURENT SUR MANOIRE, 339 724 320 RCS PERIGUEUX, il a été décidé, à compter de ce jour, d'étendre l'objet social à l'activité de :

- L'administration et la gestion par bail ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, apport, échange, construction ou autrement.

Mention sera faite au RCS de PERIGUEUX

Pour avis,

L23VE00394

FIDUCIAL
SOFIRAL
122 Avenue Georges Pompidou,
24750 TRELISSAC

FAURIE

SAS au capital de 25 000 €. Siège social : 509, route de Lafarge - lieudit Lafarge 24300 CONNEZAC. RCS PERIGUEUX 317 943 678.

L'AGE du 12/12/22 a pris acte de la démission de M. Bernard FAURIE du mandat de Président et a nommé en remplacement, M. Guy BURTIN dmeeurant à CONNEZAC 24300 - 483, route de Lafarge - Lieudit Lafarge. Elle a également pris acte de la démission de M réal DUVERNEUIL de son mandat de Directeur Général. Pour avis

L23VE00409

SAS CAMPING LA LINOTTE

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : La Linotte 24260 LE BUGUE
350 230 397 RCS BERGERAC

TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 5 janvier 2023, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

L'objet social est modifié et la Société a donc désormais pour objet, en France et à l'étranger : - L'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce et de matériel d'exploitation directe ou indirecte, par délégation ou concession de terrains de camping, et hôtels de plein air, l'achat et la vente de mobil home et plus généralement, toutes activités annexes : bar, épicerie, restaurant, vente de plats à emporter, locations diverses, exploitation de licence IV, activité d'entrepreneur de spectacles etc... ; - L'acquisition et l'exploitation de tous biens immobiliers ; - La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; - Généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales ou financières se rattachant à l'objet social ou à tous objets similaires ou annexes, de nature à favoriser directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Franck DELAYE.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Président de la Société : Société LFSD, société à responsabilité limitée au capital de 50 000,00 euros, ayant son siège social La Linotte 24260 LE BUGUE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BERGERAC sous le numéro 478 564 446, représentée par Monsieur Franck DELAYE, gérant.

Pour avis La Gérance

L23VE00413

FIDAL
AVOCATS
Société d'Avocats
262 Rue Fontchaudière
16000 Angoulême
-
37 Place François 1er
16100 Cognac

LE CHAMP TOUYER
Société civile immobilière au capital de 1.524,49 €
Siège social : 860 Chemin de Peyrignac – 24200 SAINTE NATHALENE
en cours de transfert au RCS BERGERAC
387 915 937

TRANSFERT DE SIEGE

Suivant Assemblée Générale du 07/11/2022, il a été décidé de transférer le siège social du 49 Rue de l'Egalité « Logis Puygrelier « - 16170 SAINT MICHEL au 860 Chemin de Peyrignac - 24200 SAINTE NATHALENE à compter du même jour. Les statuts ont été corrélativement modifiés. La Société qui était immatriculée au RCS d'ANGOULÊME fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BERGERAC.
Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation civile d'immeubles à usage d'habitation ou à usage industriel et commercial ; Le financement de l'acquisition desdits immeubles au moyen de tous prêts à obtenir de tous organismes de crédit ; L'administration et l'exploitation civile par bail ou autrement d'immeubles construits ou non.
Durée : jusqu'au 27/07/2068.
Personnes habilitées à engager la Société envers les tiers : (1) Madame Aurélie BODIN Cogérante Associée, demeurant 860 Chemin de Peyrignac - 24200 SAINTE NATHALENE ; (2) Monsieur Arnaud BODIN Gérant, demeurant 44 Chemin des Essartis - 17100 SAINTES.
Pour avis et immatriculation au RCS de BERGERAC.

L23VE00415

DISSOLUTIONS

TWOP, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5 732 euros, Lieu-dit Vaux - 24630 JUMILHAC-LE-GRAND, 847 649 019 RCS PERIGUEUX. Par décision du 30 septembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2022 et sa mise en liquidation. A été nommé liquidateur, Pascal PLANCKE, demeurant Lieu-dit Vaux 24630 JUMILHAC-LE-GRAND. Les fonctions de Président de Monsieur Pascal PLANCKE ont pris fin à compter du 30 septembre 2022. Tous actes et documents relatifs à la liquidation seront notifiés au siège social de la liquidation. Le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance sont fixés au Lieu-dit Vaux - 24630 JUMILHAC-LE-GRAND. Mention au RCS de PERIGUEUX

L22VE03396

CLÔTURES

AURCAS
SAS en liquidation au capital de 10 000 euros
Siège social et de liquidation : 1 Promenade du Prioula
24210 ST RABIER
853 717 478 RCS PERIGUEUX

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération du 31/08/2022, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Aurélien FAURE, 23 rue des Forgerons 94440 MAROLLES EN BRIE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de PERIGUEUX, en annexe au RCS.

L22VE03553

FONDS DE COMMERCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Vincent BARNERIAS DESPLAS, Notaire à PERIGUEUX, 2 bis Rue Victor Hugo, avec la participation de Maître Bertrand GUILLAUME, notaire à MEYRALS, le 20 décembre 2022, enregistré à PERIGUEUX le 29 décembre 2022 dossier 2022 00 121 395 ref 2404P01 0200N01900, a été cédé un fonds de commerce par :

Mme **Geliane AUSSEL**, demeurant à SARLAT-LA-CANEDA (24200) impasse du Lander, immatriculée au RCS de BERGERAC sous le n°352116990,

Au profit de

La SAS «**NOYERAIE DU LANDER**», dont le siège est à SARLAT-LA-CANEDA (24200) impasse du lander, identifiée au SIREN sous le n°917944076 et immatriculée au RCS de BERGERAC.

Un fonds de commerce de négoce de fruits frais et secs, de produits agricoles en sédentaires et ambulant, fabrication et vente d'huile de noix sis à SARLAT LA CANEDA (24200), le Landers, connu sous le nom commercial LES NOYERAIES DU LANDERS.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE ET UN MILLE SEPT CENTS EUROS (41 700,00 EUR), s'appliquant :

Aux éléments incorporels à concurrence de 7.500€

Et au matériel à concurrence de 34.200€

Payé comptant.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Maître GUILLAUME, notaire à MEYRALS (24220), Place d'Alsace où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L23VE00391

REGIMES MATRIMONIAUX

34
victor hugo
office notarial

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Michel MONTEIL, Notaire à BERGERAC le 13 janvier 2023, **Monsieur Didier LAVAL**, retraité, et **Madame Ghislaine BONNAMY**, sans profession, demeurant ensemble à MONESTIER (24240) 5421 route de la vallée soumis au régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont décidé d'adopter le régime de la communauté universelle

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L23VE00402

ABONNEZ VOUS

AUTRES ANNONCES

AVIS DE CESSION DE PARCELLES BOISÉES

En application des articles L. 331-19 et suivants du Code forestier, avis est donné de la vente du bien suivant : parcelle en nature de landes, sise à MAREUIL EN PERIGORD Lieudit «Les Bosts», cadastrée 579 section F, n°223 pour une contenance de quinze ares et six centiares (00ha 15a 06ca), une parcelle en nature de landes au lieu-dit « Les Bosts», cadastrée 579 section F n° 267 pour une contenance de quatre ares et trente deux centiares (00h 04a 32ca) et une parcelle en nature de taillis au lieu-dit «Les Bosts», cadastrée 579 section F n°276 pour une contenance de seize ares et soixante huit centiares (00h 16a 68ca). Moyennant le prix de HUIT CENTS EUROS (800,00 EUR) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique. A ce prix, il y a lieu d'ajouter à la charge de l'acquéreur les frais, droits et émoluments de l'acte et les frais de publication dans le présent journal. Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle, l'immeuble étant libre de toute location ou occupation. Le bien sera livré dans l'état où il se trouve à cette date sans recours de l'acquéreur. L'acquéreur paiera les frais fiscaux et notariés de la vente.

Les propriétaires d'une parcelle boisée contiguë au bien ci-dessus désigné, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie de MAREUIL EN PERIGORD (24340), pour faire connaître à Maître Rodolphe MORLION, notaire à RIBERAC (24600), 37-39 rue du 26 Mars 1944, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions contenues dans les présentes.

A défaut de réponse reçue par ledit notaire dans le délai indiqué, le droit de préférence sera considéré comme purgé et le propriétaire pourra vendre librement les biens ci-dessus désignés.

Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de deux mois à compter de la déclaration d'exercice de ce droit par son bénéficiaire.

Ce droit de préférence s'exerce sous réserve d'éventuels autres droits de préemption qui seront purgés après purge de ce droit de préférence.

Rappel de l'article L. 331-19, alinéa 3 : Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contiguës exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.

Pour insertion,

Maître Rodolphe MORLION

L23VE00215

VENTE DE PARCELLES BOISEES

En application des articles L 331-19 et suivants du Code Forestier, avis est donné de la vente des biens suivants, propriété de LENOEL Sophie, LENOEL Jean-Pierre et LENOEL Patrick.

Parcelles de futaie et taillis sises à SAINT SAUD LACOUSSIERE (24470) cadastrée : Section S13 pour 32a 00ca et S21 pour 90a 00ca. Et

Parcelle de futaie sise à MIALLET (24450) cadastrée Section B113 pour 1ha 42a 66ca.

Totale surface 2ha 64a 66ca

PRIX trois mille euros (3000 €) majoré de la commission due à l'agence immobilière à hauteur de mille euros (1000€).

Transfert de propriété et jouissance le jour de la signature de l'acte.

Frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur

Les propriétaires riverains de parcelles boisées au cadastre disposent d'un délai de 2 mois à compter de la date de publication pour faire savoir à l'office notarial LES NOTAIRES DU PERIGORD VERT, 24 rue Jules Ferry, 24300 NONTRON, par LRAR ou par remise contre récépissé leur droit de préférence aux prix et conditions mentionnés.

Pour avis Maître Nadine STUHLER-RAYMONDEAU

L23VE00412

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 septembre 2017, **Monsieur Robert Roger LAFLAQUIERE**, né à SAINT-GENIES (24590), le 26 avril 1938, en son vivant retraité, veuf de Madame Marguerite Marie Christiane LEROY et non remarié, demeurant à SALIGNAC-EYVIGUES (24590) 5 Rue du Général d'Anglars décédé à BRIVE-LA-GAILLARDE (19100) (FRANCE), le 4 octobre 2022 a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Baptiste GUILLAUME, notaire à SALIGNAC-EYVIGUES (Dordogne), 1 Place d'Alsace, le 12 janvier 2023, duquel il résulte que les légataires universelles remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Baptiste GUILLAUME, notaire à SALIGNAC-EYVIGUES, référence CRPCEN : 24098, dans le mois suivant la réception par le Greffe du Tribunal Judiciaire de BERGERAC de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23VE00416

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BERGERAC

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 04 janvier 2023)

SARL RMS, le Roc, Saint-Avit Senieur, 24440 Beaumont, RCS BERGERAC 557 320 082. Travail du bois rénovation ou construction. brocante de meubles anciens ou autres. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 septembre 2021, désignant liquidateur Scp Lga 37 Rue Pozzi 24100 Bergerac. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401533421072

SARL KEY SOLUTIONS, Bos de Bazet, 24200 Carsac-Aillac, RCS BERGERAC 413 269 259. Commerce de gros bières vins et spiritueux. service aux particuliers service aux entreprises marchand de biens. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 août 2021, désignant liquidateur Scp Lga 37 Rue Pozzi 24100 Bergerac. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401533421075

SARL CHEZ BONNEAU MECANIQUE (CBM), 1 Place du Puits des Amours, 24230 Saint-Antoine-De-Breuilh, RCS BERGERAC 892 352 386. Mécanique générale moto motoculture. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 juillet 2022, désignant liquidateur SELARL De Keating 12 Rue Guynemer 24000 Périgueux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401533421093

SAS SOMORO, la Meynardie, 24590 Paulin, RCS BERGERAC 848 024 246. Restaurant gastronomique négoce de produits alimentaires et boissons traiteur. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 janvier 2022, désignant liquidateur Scp Lga 37 Rue Pozzi 24100 Bergerac. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401533421084

SAS ATELIER RENOVAN FRANCE, 36 Zone Artisanale des Planques, 24680 Lamonzie-Saint-Martin, RCS BERGERAC 888 989 233. Fabrication, aménagement, restauration de vans. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur Me Texier Aurelien 11 Avenue Georges Pompidou 24000 Périgueux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401533421087

SAS SARLAT SURPLUS, Avenue de Madrazes, la Gare Sud, 24200 Sarlat-La-Canéda, RCS BERGERAC 844 243 295. Vente au détail d'habillement neuf et occasion vêtements de travail pêche chasse loisir randonnée prêt-à-porter homme femme enfants accessoires de mode chaussures maroquinerie objets de Paris. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 septembre 2021, désignant liquidateur SELARL De Keating 12 Rue Guynemer 24000 Périgueux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401533421081

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES CRÉANCES

(Dépôt du 04 janvier 2023)

SASU 3M2C Les Marinières du Monde, 12 Rue Jean Meneret, 24100 Bergerac, RCS BERGERAC 883 756 157. Commerce de détail ou en gros sur internet achat vente de produits marchands notamment textile vente sur internet, en boutique, en porte à porte ou sur marchés ambulants. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

12401533565144

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 04 janvier 2023)

SARL LE FOURNIL GOURMAND, le Bourg, 48 Rue de Schoenau, 24220 Coux-et-Bigaroque-Mouzens, RCS BERGERAC 821 191 277. Boulangerie pâtisserie alimentation. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Me Texier Aurelien 11 Avenue Georges Pompidou 24000 Périgueux.

12401533421078

SARL ELSALON, Route de Bordeaux, 24100 Bergerac, RCS BERGERAC 890 810 773. Vente de canapés, fauteuils, banquettes, ameublement d'intérieur et d'extérieur, articles de décoration tous accessoires se rapportant à l'ameublement et toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'aménagement de la maison. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL De Keating 12 Rue Guynemer 24000 Périgueux.

12401533421090

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PÉRIGUEUX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 10 janvier 2023)

SARL CHEYENNE ESTHETIQUE SARL, 204 Avenue Michel Grandou, 24750 Trélissac, RCS Greffe de Périgueux 520 015 678. Soins de beauté. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Décembre 2022, désignant liquidateur Maître Christian HART de KEATING - SELARL de KEATING 12, rue Guynemer - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_2402_402

SARL LES JARDINS LASSERRE, le Bourg, 24800 Nantheuil, RCS Greffe de Périgueux 834 756 330. Services d'aménagement paysager. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Août 2022, désignant liquidateur Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA 78, rue Victor Hugo - le Mercurial - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_2402_403

SAS BISTROT SAUDADE BY GEORGES PEDRO, 50 Rue Pierre Semard, 24000 Périgueux, RCS Greffe de Périgueux 913 250 304. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Octobre 2022, désignant liquidateur Maître Aurélien TEXIER membre de la SCP AMAUGER TEXIER 11, avenue Georges-Pompidou - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_2402_404

CHATEAU Kevin, 4 Route Jacques Brel, 24330 Boulazac Isle Manoire, RCS Greffe de Périgueux 890 982 275. Commerce de gros d'équipements automobiles. Entreprise individuelle - Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 21 Décembre 2022, désignant liquidateur Maître Christian HART de KEATING - SELARL de KEATING 12, rue Guynemer - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_2402_405

SARL GARAGE CAPARROS, 1167 Route Alain Bosquet, Niversac Saint-Laurent-Sur-Manoire, 24330 Boulazac Isle Manoire, RCS Greffe de Périgueux 821 617 628. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Décembre 2021, désignant liquidateur Maître Aurélien TEXIER membre de la SCP AMAUGER TEXIER 11, avenue Georges -Pompidou - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_2402_407

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 10 janvier 2023)

SARL EURL LE HOUX, 68 Cours Saint-Georges Notre Dame de Sanilhac, 24660 Sanilhac, RCS Greffe de Périgueux 326 941 820. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juin 2022, désignant mandataire judiciaire Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA 78, rue Victor Hugo - le Mercurial - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_2402_406

JUGEMENT PRONONÇANT LA RÉSOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 10 janvier 2023)

SAS CREAT'METAL, lieu-dit la Brousse, 24300 Abjat-sur-Bandiat, RCS Greffe de Périgueux 828 476 176. Travaux de menuiserie métallique et serrurerie. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Juillet 2021, désignant liquidateur Maître Christian HART de KEATING - SELARL de KEATING 12, rue Guynemer - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

2023_2402_412

SARL BRETON EMMANUEL, les Paroisses, 24450 Mialet, RCS Greffe de Périgueux 803 673 680. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Juillet 2021, désignant liquidateur Maître Aurélien TEXIER membre de la SCP AMAUGER TEXIER 11, avenue Georges-Pompidou - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

2023_2402_418

MODIFICATION DU PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 10 janvier 2023)

BRANCOURT Philippe, Georges, Emile, 58 Rue du Limousin, 24270 Lanouaille, RCS Greffe de Périgueux 794 787 333. Débits de boissons. Jugement modifiant le plan de redressement.

2023_2402_409

MARTY Paul Pierre, 24110 Montrem, RCS Greffe de Périgueux 530 596 451. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement modifiant le plan de redressement.

2023_2402_415

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 10 janvier 2023)

SARL Godrinkgo, 58 Rue Louis Blanc, 24000 Périgueux, RCS Greffe de Périgueux 829 776 715. Vente à domicile. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Maître Aurélien TEXIER membre de la SCP AMAUGER TEXIER 11, avenue Georges-Pompidou - 24000 Périgueux.

2023_2402_421

SAS OSBORNE SOLUTIONS, Lieu-Dit la Malétie, 24290 Saint-Léon-sur-Vézère, RCS Greffe de Périgueux 830 531 315. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA 78, rue Victor Hugo - le Mercurial - 24000 Périgueux.

2023_2402_422

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 10 janvier 2023)

HAFI Kévin, Nasin, Route de Mussidan, 24600 Ribérac, RCS Greffe de Périgueux 803 352 699. Commerce de gros d'équipements automobiles. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_408

SARL HELP'ADMINISTRATIF, 197 Route de Lyon, 24000 Périgueux, RCS Greffe de Périgueux 797 800 661. Services administratifs combinés de bureau. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_410

SARL LA TABLE DE LISA, 22 Cours Saint-Georges, 24000 Périgueux, RCS Greffe de Périgueux 883 154 114. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_411

SARL LIVR'EXPRESS 24, la Jourdonnie, 24350 Mensignac, RCS Greffe de Périgueux 398 609 065. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_413

SARL ISPA, 20 Rue Gabriel Péri, 24750 Trélissac, RCS Greffe de Périgueux 841 886 914. Commerce de détail d'autres équipements du foyer. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_414

SAS La société SAUVAGNAT, 36 rue de Sistrières, 15000 Aurillac. 335 157 913 RCS Aurillac. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_416

SAS SN AJC 24, Route de Robinson, Lieu-Dit Magoberts, 24210 Peyrignac, RCS Greffe de Périgueux 808 930 531. Ambulances. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_417

SARL CJD CONSEILS, Lieu-Dit les Bordes Bassillac, 24330 Bassillac et Auberoche, RCS Greffe de Périgueux 508 599 537. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_419

KALAYCI Celal, Place Yvon Delbos, 24120 Terrasson-Lavilledieu, RCS Greffe de Périgueux 495 325 094. Exploitation forestière. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_420

SAS L'ATELIER BASH, 31 Route du Mur, Planèze, 24190 Neuvic, RCS Greffe de Périgueux 804 445 583. Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_423

47. LOT-ET-GARONNE

safer Nouvelle-Aquitaine

Publication effectuée en application des articles L 141-1, L 141-2, L141-3 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Réf : XA 47 22 0111 01

Descriptif : Parcelles de terres, prés et landes

LA SAUVETAT-SUR-LEDE 37 ha 93 a 65 ca

'Gardere': C- 89- 90 - 'Garenes de la graulou': C- 56- 59- 60- 61- 62- 63- 65- 75 - 76- 77[P1]- 78[F1]- 78[F2]- 78[F3]- 385[58] - 'Griffoulet': C- 331(A)- 331(B)- 331(C) - 332- 333[F1]- 333[F2]- 334- 335- 'Les coudenes': B- 956[941] - 'Peyrusche': C- 30 - 31- 438[33]- 594[28]- 596[29]- 599[35]- 601[32]- 603[440] - 'Tillol': C- 68[P1]- 71[P1] - 72[P1]- 73- 74

Informations complémentaires : La production issue de l'acquisition relève pour tout ou partie de l'agriculture biologique

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site : http://www.georisques.gouv.fr/

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le 01/02/2023 : par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès du service départemental de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 271, Rue de Péchabout - 47008 AGEN - Tel : 05 53 95 19 19 où des compléments d'information peuvent être obtenus, (ou au siège de la Safer Nouvelle-Aquitaine - Les Coreix - 87430 Verneuil -Sur-Vienne), ou par voie dématérialisée sur le site http://www.saferna.fr/

L23VE00387

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte SSP en date du 10 janvier 2023 à LAUZUN, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : société à responsabilité limitée à associé unique. DENOMINATION : **BR AUTO PERFORMANCES**. SIEGE SOCIAL : LAUZUN (47410) 3 Avenue de Schlierbach. OBJET : Mécanique générale, électricité automobile, dépannage remorquage, tout travaux de nettoyage, vente VO, camping -car, restauration de véhicules anciens et plus généralement tout travaux de mécanique, d'entretien sur tout véhicule roulant, ventes. DUREE : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS. CAPITAL : 5 000 euros. GERANCE : Monsieur Bryan, Augusto RIBEIRO, demeurant à LA SAUVETAT DU DROPT (47800) 29 Route d'Eymet. IMMATRICULATION : au RCS de Agen.

L23VE00159

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 10/01/2023 à Tonneins, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SAMY TAXI**

Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique

Capital social : 1.500 euros

Siège social : 8 rue Joliot Curie 47400 TONNEINS

Objet social : Entreprise de taxi exerçant une activité de transports publics routiers de personnes au moyen d'un véhicule n'excédant pas neuf places y compris le conducteur. La location de voitures particulières avec chauffeur, le transport non médicalisé de personnes à mobilité réduite

Durée : 99 ans

Gérant : M. El Mostafa LOUSSAL demeurant 8 rue Joliot Curie 47400 TONNEINS

La société sera immatriculée au RCS d'AGEN

Pour avis, le Gérant

L23VE00273

CABINET DUBOURG
Conseils Experts
18 rue Anatole France
47190 AIGUILLON
c.dubourg@dubourg-conseils-experts.fr

Aux termes d'un ASSP en date du 03/01/2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : RS TRANSPORT
Objet social : Transport de marchandises avec véhicules motorisés inférieur à 3,5 T
Siège social : Avenue du Maréchal JOFFRE, 47190 AIGUILLON
Capital : 3 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AGEN
Co-gérance : M. CHAOUNI Saïd, demeurant Avenue du Maréchal JOFFRE, 47190 AIGUILLON et M. EL GUEDDAR Rabie, demeurant 12 rue Paul BEME, 47200 MARMANDE
Pour avis
Les gérants

L23VE00214

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA NOTRE PLATEFORME INTERNET

DUCAP
CABINET D'AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 octobre 2022, il a été créé une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **SARL DELICES ROUGES**

RCS de : AGEN

Durée : 99 ans

Siège social : Marché d'Intérêt National d'Agen-Boé, Bâtiment A, bureau n°3, avenue Jean Jaurès, cedex 4401, 47000 AGEN

Capital social : dix mille euros (10.000 €)

Objet : - La production, l'achat, la vente, la commercialisation de plants, notamment fruitiers et légumiers, et de tous produits agricoles en général, - Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule ou avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de commandite, fusion, d'alliance, de sociétés en participation ou de prise de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement, - Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; - La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Co-Gérants : - Madame Arielle PIANEGONDA, née le 24 avril 1979 à AGEN, demeurant 86 Bourg de Fourtic, 47130 CLERMONT-DESSOUS, - Monsieur Luca MATTIVI, né le 4 juillet 1995 à TRENTO, en Italie, demeurant via del 26 Maggio, 30 Baselga Di Pine (TN).

Immatriculation Registre du Commerce et des Sociétés de AGEN

Pour avis et mention

L23VE00267

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 10/01/2023 à Tonneins, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SAMY TAXI**

Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique

Capital social : 1.500 euros

Siège social : 8 rue Joliot Curie 47400 TONNEINS

Objet social : Entreprise de taxi exerçant une activité de transports publics routiers de personnes au moyen d'un véhicule n'excédant pas neuf places y compris le conducteur. La location de voitures particulières avec chauffeur, le transport non médicalisé de personnes à mobilité réduite

Durée : 99 ans

Gérant : M. El Mostafa LOUSSAL demeurant 8 rue Joliot Curie 47400 TONNEINS

La société sera immatriculée au RCS d'AGEN

Pour avis, le Gérant

L23VE00273

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 10/01/2023 à Tonneins, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SAMY TAXI**

Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique

Capital social : 1.500 euros

Siège social : 8 rue Joliot Curie 47400 TONNEINS

Objet social : Entreprise de taxi exerçant une activité de transports publics routiers de personnes au moyen d'un véhicule n'excédant pas neuf places y compris le conducteur. La location de voitures particulières avec chauffeur, le transport non médicalisé de personnes à mobilité réduite

Durée : 99 ans

Gérant : M. El Mostafa LOUSSAL demeurant 8 rue Joliot Curie 47400 TONNEINS

La société sera immatriculée au RCS d'AGEN

Pour avis, le Gérant

L23VE00273

FIDUCIE CONSULTANTS
Experts-Comptables

TERRE D'AUVIGNONS
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 2471 route de Lasdoux,
47310 MONCAUT
RCS AGEN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée, signée électroniquement le 11 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : TERRE D'AUVIGNONS
Siège : 2471 route de Lasdoux, 47310 MONCAUT
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 100 000 euros
Objet : La production et la commercialisation d'énergie issue de la biomasse par procédé de méthanisation. Toutes activités annexes et connexes facilitant le fonctionnement du méthaniseur.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 10 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Martial, Alfred TOLOT, demeurant 333 Chemin de Bernadine - Lieudit Pomeyrol, 47600 MONTAGNAC SUR AUVIGNON,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN.
POUR AVIS
Le Président

L23VE00339

MODIFICATIONS

MARMIER E.U.R.L.

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros
Siège social : Les Primevères Avenue de la Libération 47150 MONFLANQUIN
440 272 359 RCS AGEN

Aux termes d'une décision en date du 22 décembre 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du Les Primevères - Avenue de la Libération, 47150 MONFLANQUIN au 2107 Route de Toulouse, 47270 Saint-Jean-de-Thurac à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

L23VE00303

Cabinet Silva
8 rue Paul Valéry
47200 Marmande
www.groupe-bsf.fr/
cabinet-silva/

ATELIER & CO

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 €
Siège social : 4 Avenue du Maréchal Foch, 47200 MARMANDE
819 276 445 RCS AGEN

Aux termes d'une décision en date du 19 décembre 2022, le Président a pris acte de la démission de Madame Alexandra BOSQUET de ses fonctions de Directrice Générale à compter du 31 décembre 2022 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

POUR AVIS

Le Président

L23VE00199

FIDUCIE CONSULTANTS
Experts-Comptables

AVENIR SUD IMMOBILIER
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 10 rue Albert Ferrasse
47550 BOE
812 503 969 RCS AGEN

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er décembre 2022 et du procès-verbal de la gérance en date du 10 janvier 2023, le capital social a été réduit d'une somme de 500 euros, pour être ramené de 5 000 euros à 4 500 euros par rachat et annulation de 50 parts sociales.
La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : «Le capital social est fixé à 5 000 euros.»
Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à 4 500 euros.»

L23VE00253

Cabinet Laurence CIAPONI
Société d'Avocat
4 Boulevard d'Arcole
31000 Toulouse
Tél. : 05 61 39 25 75

FOX DENTAL GROUP

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Rue Alain Colas
47480 PONT-DU-CASSE
908 523 152 RCS AGEN

Aux termes d'une délibération en date du 30/12/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée FOX DENTAL GROUP a décidé de transférer le siège social du 1 Rue Alain Colas 47480 PONT-DU-CASSE au 1940 Route d'Agen ZA de La Chaise 47450 Colayrac-Saint-Cirq à compter du 1er janvier 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS

Le Président

L23VE00258

FIDUCIAL
SOFIRAL

Rue du Cardinal Richaud, 33000
BORDEAUX

CLEANAUTOCLIM47

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 250 euros
Siège social : Lieu-dit Laperche
47290 MONVIEL
509 521 217 RCS AGEN

Aux termes d'une délibération en date du 26 juillet 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, la Gérance

L23VE00264

Notaires
SELARL ANNE-LAURE ANGLADE
Place José Bès - BP 24
47700 CASTELJALOUX
05 53 93 01 30
annelaure.anglade@notaires.fr

SCI LUDI
Capital social : 7500,00€
58 Grand'Rue
47700 CASTELJALOUX
SIREN 484 785 498 RCS AGEN

REDUCTION DE CAPITAL

Aux termes d'une délibaration de l'AGE en date du 10/11/2022, le capital social a été réduit d'une somme de 67.500,00 euros pour le ramener de 75.000,00 euros à 7.500,00 euros. La réduction porte effet en date du 10/11/2022. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence
Mention au RCS de AGEN
Pour avis. Le notaire

L23VE00307

ALPHA Conseils
SELARL ALPHA CONSEILS
Société d'Avocats
12 B Cours Washington
47000 AGEN
Tél : 05 53 779 778
www.alpha-conseils-avocats.fr

ARCHI CONSEIL

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 40.940 euros
Siège social : 3 place Armand Fallières
47000 AGEN
450.615.026 R.C.S. AGEN

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 octobre 2022, il a été décidé :

- de réduire le capital social d'une somme de 10.240 euros, pour le ramener de 40.940 euros à 30.700 euros.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : Capital : 40.940 euros

Nouvelle mention : Capital : 30.700 euros

- de constater la démission de Monsieur François BRICHET de ses fonctions de co-gérant à compter de ce jour.

Pour avis.

L23VE00320

WWW.VIE-ECONOMIQUE.COM

Maître Lucie
LANTAUME-BAUDET
Notaire Associée
Allée de l'Albret
47130 BRUCH

SCI GALONNIER-RIVA
Société Civile Immobilière
Capital social : 1.000,00 euros
Siège social :
Lieudit la Grave 47310 SAINTE-CO-LOMBE-EN-BRUILHOIS
RCS AGEN SIREN N° 813 095 080

DECES D'UN GERANT

Aux termes d'une AGE en date du 29/12/2022, les associés ont pris acte du décès de M. Didier GALONNIER en date du 22 décembre 2021, et ont constaté que la gérance de la société est maintenu au profit des co-gérants actuels, M. Jacques RIVA et Mme Carole RIVA née GRECH, demeurant ensemble à SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS (47310) 1102 Avenue de la Plaine, devenant tous deux co-gérants de ladite société.

Pour Avis

L23VE00325

Cabinet Silva
8 rue Paul Valéry
47200 Marmande
www.groupe-bsf.fr/
cabinet-silva/

IMMOBILIERE SYNTHESE

Société civile au capital de 1 200 euros
Siège social : Domaine de Freche - 47130 MONTESQUIEU
439 548 736 RCS AGEN

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Domaine de Freche 47130 MONTESQUIEU au 160 Avenue de Truilhas 11590 SALLELES D AUDE à compter du 1er janvier 2023, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis

La Gérance

L23VE00333

BBC
Société civile
au capital de 3 048 euros
Siège social : 21-23 Avenue du Général de Gaulle
47000 AGEN
394 184 121 RCS AGEN

Par Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29/07/2022, il a été pris les décisions suivantes :

- La réduction du capital social de la société de 1 524,00 euros pour le ramener de 4 572,49 euros à 3 048,49 euros par voie de rachat et d'annulation de 100 parts sociales.

La Gérance a constaté en date du 20/12/2022 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à compter de ce jour.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées : Ancienne mention : CAPITAL SOCIAL : 4 572,49 euros.

Nouvelle mention : CAPITAL SOCIAL : 3 048,49 euros.

- La démission de Madame Isabelle BEGUE née PRETER de ses fonctions de cogérante de la société. Il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de AGEN.

L23VE00346

Maître Lucie
LANTAUME-BAUDET
Notaire Associée
Allée de l'Albret
47130 BRUCH

TRANSPORTS CAROLE
Société à Responsabilité Limitée
Capital social : 14.000,00 euros
Siège social :
Lieudit la Grave 47310 SAINTE-CO-LOMBE-EN-BRUILHOIS
RCS AGEN SIREN N° 510 553 415

DECES D'UN GERANT

Aux termes d'une AGE en date du 29/12/2022, l'associé a pris acte du décès de M. **Didier GALONNIER** en date du 22 décembre 2021, et a constaté que le co-gérant M. Jacques **RIVA**, demeurant à SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS (47310) 1102 Avenue de la Plaine, devient seul et unique gérant de ladite société.

Pour Avis

L23VE00338

SOCIETE EARL DE BOUET

Exploitation Agricole à Responsabilité limitée
Au capital de 50 000 €
Siège social : 260 Chemin de Bouet, Lieudit «Bouet»
(47270) LA-SAUVETAT-DE-SAVERES
445 102 106 RCS AGEN

L'assemblée générale, en date du 31 décembre 2022, a accepté la modification de la gérance

Ancienne gérance : Mr ASSIER René

Nouvelle gérance : Mme DAGIEU Maryline (épouse ASSIER), demeurant 260 Chemin de Bouet, lieudit «Bouet» (47270) LA-SAUVETAT-DE-SAVERES.

Pour avis, la gérance.

L23VE00266

TAX TEAM ET CONSEILS
Société d'Avocats
61 rue du Pr.Lannelongue
BP 10062
33028 Bordeaux Cedex

MANI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.500.000 euros
Siège social : 21 Grand Rue - 47430 LE MAS-D'AGENAIS
RCS AGEN 819 967 332

Aux termes du procès-verbal des décisions unanimes du 31 décembre 2022 de la Société MANI, il a été décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 31 décembre 2022. En conséquence, cette transformation entraine la publication des mentions suivantes :

FORME

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

ADMINISTRATION

Anciennes mentions : Gérant : Monsieur Pascal MEYNARD, demeurant 10 allée des Pins Tranquilles - 64600 ANGLET

Nouvelles mentions : Président : Monsieur Pascal MEYNARD, demeurant 10 allée des Pins Tranquilles - 64600 ANGLET

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT

En cas de pluralité d'associés, les transmissions d'actions sont libres entre associés. En revanche, la pleine propriété, l'usufruit, la nue-propriété ou une part indivise des actions ne peuvent être transmises à toute autre personne qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les décisions extraordinaires.

Mention sera faite au RCS d'AGEN.

Pour avis,

Le Président

L23VE00359

FAMAX
Société civile
Au capital de 1 000 euros
porté à 1 060 euros
Siège social : 904 route d'Agen
47450 COLAYRAC ST CIRQ
851 481 655 RCS AGEN

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 13/01/2023 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de SOIXANTE EUROS (60,00 €) par apports en numéraire.

En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié.

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : Le capital social est fixé à MILLE (1 000 €).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à MILLE SOIXANTE EUROS (1 060 €).

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de AGEN.

L23VE00399

SOCIETE D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

Aux termes du procès-verbal de l'associé unique en date du 11.01.2023 de la société **SANI CHAUFF**, SARL au capital de 35 000 € dont le siège social est sis 61 Avenue Jean Jaurès, 47000 AGEN - 528 442 346 RCS AGEN,les associés ont décidé de nommer en qualité de cogérant M. Joris HOINGNE, demeurant 3175, Route du Château - MADAILLAN (47), pour une durée illimitée à compter du 11.01.2023.

Pour avis

La Gérance

L23VE00405

SOCIETE D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 23.11.2022 et de la décision de la gérance en date du 10.01.23 de la société **SANI CHAUFF**, SARL au capital de 70 000 € dont le siège social est sis 14 Bis Rue Albert Camus, 47000 AGEN - 528 442 346 RCS AGEN, le capital social a été réduit d'une somme de 35 000 €, pour être ramené de 70 000 € à 35 000 € par rachat et annulation de 3 500 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : «Le capital social est fixé à soixante-dix mille (70 000 euros).»

Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35 000 euros).»

Par décision de la gérance du 11.01.23, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 14 Bis Rue Albert Camus,47000 AGEN au 61 Avenue Jean Jaurès,47000 AGEN.

Pour avis

La Gérance

L23VE00406

In Extenso

Cabinet Barouh – IN EXTENSO
39 rue Palissy
47000 Agen
Tél. : 05 53 47 50 22

ICA CONCEPT
Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros
Siège social : 39-41, avenue Jean Jaurès
47000 AGEN
438 954 687 RCS Agen

AVIS DE DISSOLUTION

La société ICA CONCEPT a établi en date du 22 novembre 2022 un projet de fusion par acte sous seing privé avec la société KISIKOL, société absorbante, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est 50, rue René Cassin 47000 AGEN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 505 182 501 RCS Agen.

La société KISIKOL, absorbante, étant propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la société ICA CONCEPT depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société ICA CONCEPT s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.

Pour avis,
Le Gérant.

L23VE00418

In Extenso

Cabinet Barouh – IN EXTENSO
39 rue Palissy
47000 Agen
Tél. : 05 53 47 50 22

KISIKOL
Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros
Siège social : 50, rue René Cassin
47000 AGEN
505 182 501 RCS Agen

AVIS DE FUSION

La société KISIKOL a établi en date du 22 novembre 2022 un projet de fusion par acte sous seing privé avec la société ICA CONCEPT, société absorbée, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 39-41 avenue Jean Jaurès à AGEN (47000), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 438 954 687 RCS Agen.

La société KISIKOL, absorbante, étant propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la société ICA CONCEPT depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, l'apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital et la société ICA CONCEPT a été dissoute sans liquidation, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Le mali de fusion s'élève à 96 006,15 euros.

Pour avis,
Le Gérant

L23VE00420

DISSOLUTIONS

D'un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associé unique du 31/12/2022, de la société **GAIO AUTOMOBILES**, Société Par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 2 000 €, sise 60 impasse des Métiers 47240 CASTELCULIER (820 647 709 RCS AGEN), l'associé unique a :

- décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2022 suivie de sa mise en liquidation.

- désigné en qualité de liquidateur : - Monsieur Olivier Gaio, demeurant à TOULOUSE (Haute Garonne) 6 rue de Caussade,

- conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : 1 rue des Bleuets - Bat.D - Appt 23 - 31150 LESPINASSE

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AGEN.

L23VE00200

VOXEL
Société d'Avocats
1 rue François Neveux
ZAC de Trenque Bât. Atrium
47550 Boé
Tél : 05 53 47 50 00
Fax : 05 53 47 49 00
www.voxel-avocats.fr

EMEX
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 528.360 euros
Siège social et de liquidation : 36, rue Toulouse Lautrec
47520 LE PASSAGE
493 470 223 R.C.S. AGEN

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 novembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme Liquidateur Monsieur Philippe EX-IGNOTIS, demeurant Plaine du Levant 2, Rue Marcel Pagnol 47550 BOE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur

L23VE00259

FIDUCIAL SOFIRAL

122 Avenue Georges Pompidou,
24750 TRELISSAC

EURL PP2M

Au capital de 10 000 euros. Route Nationale - 47290 CANCON. 483 760 500 RCS AGEN

L'AGE du 20/12/22 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Patrick PAUILLAC, demeurant à Route Nationale - 47290 CANCON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et répartir le solde entre les associés en proportion de leurs droits. Le siège de la liquidation est fixé à Route Nationale - 47290 CANCON. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de AGEN. Pour avis.

L23VE00314

CLÔTURES

VOXEL
Société d'Avocats
1 rue François Neveux
ZAC de Trenque Bât. Atrium
47550 Boé
Tél : 05 53 47 50 00
Fax : 05 53 47 49 00
www.voxel-avocats.fr

EMEX
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 528.360 euros
Siège social et de liquidation : 36, rue Toulouse Lautrec
47520 LE PASSAGE
493 470 223 R.C.S. AGEN

L'Assemblée Générale réunie le 30 novembre 2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Philippe EX-IGNOTIS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur

L23VE00261

FONDS DE COMMERCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique reçu le 19/12/2022 par Me CARVAL FLORIAN, notaire à TONNEINS (47400) - RUE ALBERT EINSTEIN, enregistré au SIE AGEN, le 26/12/2022, dossier : 2022 00077523, bordereau : 2022 N 01430, SARL CHARCUTERIE CARLOTTI, SARL au capital de 7 700 euros, ayant son siège social 6 PLACE EDOUARD HERRIOT, 47400 TONNEINS, immatriculé au RCS d'AGEN sous le n°434 613 642, a cédé à SARL G.ZELIE, SARL au capital de 50 000 euros, ayant son siège social 30 RUE GAMBETTA, 47400 TONNEINS, immatriculé au RCS d'AGEN, un fonds de commerce : charcuterie et plats cuisinés, traiteur en sédentaire et ambulant, exploité sis 6 PLACE EDOUARD HERRIOT, 47400 TONNEINS, moyennant le prix de 75 000 euros.

La date d'entrée en jouissance est fixée au 19/12/2022.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales au siège de l'étude de Me CARVAL FLORIAN, notaire à TONNEINS (47400) - RUE ALBERT EINSTEIN, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis
Me FLORIAN CARVAL

L22VE03722

Notaire

Maître Virginie BIANCHI - MARCHET
Notaire
5 av des Martyrs de la Résistance
47200 MARMANDE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Virginie BIANCHI-MARCHET, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à MARMANDE, 5 av des Martyrs de la Résistance, le 7 janvier 2023, enregistré à AGEN, le 11 janvier 2023, volume 2023 numéro 24, a été cédé par la Société **PELI'POP COIFFURE**, dont le siège est à MARMANDE (47200) 5 avenue des Martyrs de la Résistance, identifiée au SIREN sous le numéro 507602415 et immatriculée au RCS d'AGEN, au profit de la Société **AU BOUDOIR**, dont le siège est à MARMANDE (47200) 5 avenue des Martyrs de la Résistance Centre d'Activités de Lolya, identifiée au SIREN sous le numéro 922308309 et immatriculée au RCS d'AGEN.

Un fonds de commerce de salon de coiffure hommes, dames, vente de produits de coiffure et de beauté, pose ongulaire sis à MARMANDE (47200) 5 avenue des Martyrs de la Résistance, connu sous le nom commercial PELI'POP COIFFURE, et pour lequel il est immatriculé au RCS d'AGEN, sous le numéro 507602415, ce fonds comprenant :

L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés.

Le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à son exploitation.

Un stock de marchandises.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT TRENTE-CINQ MILLE EUROS (135 000,00 EUR),

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Maître Virginie BIANCHI -MARCHET

L23VE00321

[CAPELA]
AVOCATS ASSOCIES
Marseille - Manosque - Gap

Suivant acte sous seing privé sous signature électronique du 23 décembre 2022, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de AGEN le 30 décembre 2022 dossier 2022 00078191, référence 4704P01 2022 02275.

La société **AFFUT 47**, SARL au capital de 60.000,00 euros, RCS AGEN 450 094 909 et Chambre des Métiers AGEN 450 094 909 RM 47, identifiée sous le numéro SIRET 450 094 909 00014, dont le siège est situé Gouardere Bas, 47310 LAMONTJOIE,

A cédé à la société **PROAFFUT**, SAS au capital de 10.000,00 euros, RCS MONTAUBAN 921 891 263, dont le siège est situé 155, avenue de la Gimone, 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE,

Un fonds de commerce et artisanal d'affûtage, aiguisage, vente de matériel et d'outillage, sis et exploité Gouardere Bas, 47310 SAINT-VINCENT-DE-LA-MONTJOIE,

Ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, moyennant le prix de QUATRE-VINGT CINQ MILLE EUROS (85.000,00 €).

La prise de possession et l'entrée en jouissance par l'acquéreur ont été fixées au 31 décembre 2022.

Les oppositions seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du fonds, objet de la cession, Gouardere Bas, 47310 SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE et pour la réception des oppositions, copie obligatoire à l'adresse du séquestre, 17, rue Venture, 13001 MARSEILLE.

Pour insertion.

L23VE00343

REGIMES MATRIMONIAUX

Notaire

SCP BAUDOIN SAEZ
Parc d'Activité André Thevet
Rue Albert Einstein
47400 TONNEINS

CHANGEMENT PARTIEL DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître CARVAL FLORIAN, notaire à TONNEINS (47400), le 05/01/2023.

M. DESSIS JEAN-MICHEL et Mme JARRY EPOUSE DESSIS CHRISTINE demeurant ensemble 684 ROUTE DES SABLES, 47160 CAUBEYRES, mariés le 07/06/2003 sous le régime de communauté réduite aux acquêts sont convenus de changer partiellement de régime matrimonial par l'ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître CARVAL FLORIAN, notaire à TONNEINS (47400) où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

Pour avis
ME FLORIAN CARVAL

L23VE00302

LANDES & GARONNE NOTAIRES
Castelculoux Damazan Le Mas d'Agenais

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Gilbert Hervé BIANCO, retraité, né à ANZEX (47700), le 11 février 1941 et Madame Bernadette Andrée MELAT, retraitée, née à BENEJACQ (64800), le 25 février 1942, demeurant ensemble à CASTELJALOUX (47700), 6 rue du Haut Castel, mariés à la Mairie de BENEJACQ (64800), le 26 décembre 1960, initialement sous le régime légal de la communauté de biens meubles et acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle des biens présents et à venir.

L'acte a été reçu par Me Romain DAROS, notaire à CASTELJALOUX, le 20 décembre 2022.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Romain DAROS, notaire à CASTELJALOUX, 5 avenue du 8 mai 1945, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Romain DAROS

L23VE00347

AUTRES ANNONCES

LANDES & GARONNE NOTAIRES
Castelculoux Damazan Le Mas d'Agenais

Jean-Luc SENTENAC Romain DAROS
Alexandra ALZIEU-BLANC
Notaires associés
Audrey SAINT-MARC
Notaire

En application des dispositions de l'article L.331-19 du Code forestier, Monsieur Alain RIBEREAU cède des parcelles boisées sur la commune de RAZIMET (47160), lieudit «Gontauds», cadastrées section B n° 549 et 561, pour une contenance totale de 01ha 40a 40ca, au prix de 9 000 €, payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente, auquel s'ajoutera la provision sur droits et frais d'acquisition.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à ces parcelles dispose d'un délai de deux mois à compter de la date de publication, pour faire savoir, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé, son droit de préférence, aux prix et conditions mentionnés, à Maître Audrey SAINT-MARC, notaire à DAMAZAN (47160), 12 place Armand Fallières, chargée de l'acte de vente.

L23VE00268

Notaire

SCP Elodie ALBERTINI-HERAULT et Sandra BERGER
12 rue César Jauffret
47120 DURAS

En application des dispositions de l'article L.331-19 du Code forestier, Monsieur Serge CADIOT avise de son intention de mettre en vente les terrains boisés ci-après désignés dont il est propriétaire, savoir :

Diverses parcelles situées à SAINT SERNIN (Lot-et-Garonne), lieudits Forêt de Saint Front au Couchant et Fougueyra, cadastrées : section ZP numéro 101 pour une contenance de 27 a 05 ca, section ZP numéro 155 pour une contenance de 82 a 60 ca, soit une contenance totale de 1 ha 09 a 65 ca,

Moyennant le prix principal de 6.000,00 €, payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente auquel s'ajoutera la provision sur droits et frais d'acquisition.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à ce terrain dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en la mairie de SAINT SERNIN de cet avis de vente pour faire connaître l'exercice de son droit de préférence aux prix et conditions fixés par le vendeur. Pour les conditions précises de la vente projetée, il est renvoyé à l'affichage en mairie.

L'exercice de ce droit doit être notifié, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé, à Maître Sandra BERGER, notaire à MIRAMONT DE GUYENNE MIRAMONT DE GUYENNE (47800), 1 rue Jasmin, dûment mandaté à cet effet par le vendeur.

L'absence de réponse dans le délai de deux mois suivant la date d'affichage en mairie équivaudra à un refus de l'offre de vente.

Pour avis

Me Sandra BERGER

L23VE00152

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AGEN

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 11 janvier 2023)

SARL LA LUCIOLE, Lieu-Dit la Gourgue, 47320 Clairac, RCS Greffe d'Agen 845 355 767. Organisation de foires, salons professionnels et congrès. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 13 Décembre 2022, désignant liquidateur SCP Odile STUTZ, représentée par Me Odile STUTZ 74, chemin de Grelot - 47304 Villeneuve-sur-Lot. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_671

SAS VICTOIRE, 82 Boulevard du Président Carnot, 47000 Agen, RCS Greffe d'Agen 842 126 807. Débits de boissons. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 10 Janvier 2023, désignant liquidateur SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 Agen. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_675

SARL NATIORA, Technopole Agropole Zone Industrielle Lasserre, 47310 Estillac, RCS Greffe d'Agen 825 163 280. Commerce de gros (commerce inter-entreprises) non spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 06 Janvier 2023, désignant liquidateur SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 Agen. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_676

SAS TCM47, 32 Rue de la République, 47240 Bon-Encontre, RCS Greffe d'Agen 900 058 868. Enseignement de la conduite. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 Agen. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_679

SAS LEH, 32 Rue de la République, 47240 Bon-Encontre, RCS Greffe d'Agen 823 833 165. Enseignement de la conduite. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 Agen. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_680

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 11 janvier 2023)

SAS BOE SOUDURE, Lieu-Dit Brimont, 47550 Boé, RCS Greffe d'Agen 809 237 852. Travaux de menuiserie métallique et serrurerie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Novembre 2022 , désignant administrateur Selarl Thiollet Philippe, Représentée Par Me Philippe Thiollet 4, rue Jules de Rességuier - 31000 Toulouse avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 Agen. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_670

SAS SYLMI, 6 Rue Albert Ferrasse, Zac de Trenque, 47550 Boé, RCS Greffe d'Agen 523 183 143. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 19 Décembre 2022, désignant mandataire judiciaire SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 Agen. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_672

SAS AUTHENTIC FOODING, Rue de la Bastide, 47110 Dolmayrac, RCS Greffe d'Agen 521 572 388. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 10 Décembre 2022, désignant mandataire judiciaire SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 Agen. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_673

SAS BLAZATA AGEN, 97 Péristyle du Gravier, 47000 Agen, RCS Greffe d'Agen 899 280 879. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Novembre 2022, désignant mandataire judiciaire SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 Agen. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_674

SARL MARLOH, 104 Boulevard de la République, 47000 Agen, RCS Greffe d'Agen 841 355 209. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 10 Janvier 2023, désignant mandataire judiciaire SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 Agen. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_677

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

(Jugement du 11 janvier 2023)

SARL C2NH, Route de Fumel, Parasol, 47300 Villeneuve-sur-Lot, RCS Greffe d'Agen 518 702 592. Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire SCP Odile STUTZ, représentée par Me Odile STUTZ 74, chemin de Grelot - 47304 Villeneuve -sur-Lot. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_678

MODIFICATION DU PLAN DE SAUVEGARDE

(Jugement du 11 janvier 2023)

SARL LMNJ2, Centre Commercial Gardes, 47550 Boé, RCS Greffe d'Agen 532 462 918. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. Jugement modifiant le plan de sauvegarde.

2023_4701_684

PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 11 janvier 2023)

SARL LES LODES, 4bis Avenue du Général de Gaulle, 47000 Agen, RCS Greffe d'Agen 503 300 188. Cuisson de produits de boulangerie. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 Agen.

2023_4701_681

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 11 janvier 2023)

SAS JECHANGE.FR, Bâtiment Alphagro Lieu-Dit Lasserre, 47310 Estillac, RCS Greffe d'Agen 493 542 880. Autres activités informatiques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Me Marc Leray 9, rue Pontarique - 47031 Agen.

2023_4701_682

SAS BILSON DATAMINING, Bâtiment Alphagro Lieu-Dit Lasserre, 47310 Estillac, RCS Greffe d'Agen 509 957 023. Activités de centres d'appels. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Me Marc Leray 9, rue Pontarique - 47031 Agen, et mettant fin à la mission de l'administrateur FHB prise en la personne de Maître Sylvain HUSTAIX.

2023_4701_683

64 . PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

MODIFICATIONS

In Extenso

IN EXTENSO SUD ATLANTIQUE
3 Cours Jardin Public
64270 Salies-de Béarn

JP LUYE TANET

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.650 euros
Siège social : 2, Place Jeanne d'Albret
64270 Salies-de-Béarn
480 961 200 RCS Pau

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 novembre 2022 et du procès-verbal de la gérance en date du 6 janvier 2023, le capital social a été réduit d'une somme de 6.120 euros, pour être ramené de 7.650 euros à 1.530 euros par voie de rachat et annulation de 408 parts sociales appartenant à certains associés.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

Article 7 - Capital Social

Ancienne mention : «Le capital social est fixé à sept mille six cent cinquante (7.650 euros).»

Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à mille cinq cent trente euros (1.530 euros).»

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 novembre 2022 et du procès-verbal de la gérance en date du 6 janvier 2023, il a été décidé :

- De transférer le siège social du 2 Place Jeanne d'Albret 64270 Salies-de-Béarn au 3 Chemin de Cabane, Quartier du Padu 64270 Salies-de-Béarn avec effet au 1er janvier 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L23VE00349

POUR VOTRE
COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

SCP DE MEDECINS ANESTHESISTES ASSOCIES DE LA POLYCLINIQUE D'AGUILERA
Société civile professionnelle de Médecins au capital de 425 600 euros Siège Social : Polyclinique d'Aguilera - 21 rue de l'Estagnas 64200 BIARRITZ
RCS BAYONNE 342 146 123

L'AGO du 22/02/2022 a nommé gérante Mme Emilie MARTIN DE BELLERIVE, 22 rue du Hameau 64200 Biarritz en remplacement de M Philippe BENDRIS VIDAL.

L'AGE du 05/10/2022 a nommé gérante Mme Flavie DESRUMAUX, 19 avenue Raymond de Martres 64100 Bayonne en remplacement de Mme Barbara KOLANEK.

Ces modifications prennent effet au 01/01/2023.

L23VE00308

Cabinet JL DEKENS CONSULTANTS - TJSO
42 rue des Jardins
40100 DAX
Tél : 05.58.97.05.82

Par décision collective en date du 14 décembre 2022, les associés de la société **SUERTE**, SARL au capital de 100.000 euros dont le siège social est sis à Cambo-les-Bains (64250) Allée Anne de Neubourg, immatriculée au RCS de Bayonne sous le N° 513 123 950 dont la gérante, Madame Corine RODRIGUEZ demeure à Biarritz (64200) 2 rue de Lavernis, ont décidé de transférer le siège social au 235 route de la Pachère 40400 Gouts, à compter du même jour. La société sera immatriculée au RCS de Dax.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : siège : Allée Anne de Neubourg 64250 Cambo-les-Bains.

Nouvelle mention : siège : 235 route de la Pachère 40400 Gouts

Ancienne mention : immatriculée au RCS de Bayonne

Nouvelle mention : immatriculée au RCS de Dax

La Gérante

L23VE00350

DISSOLUTIONS

LABEL COCOTTE

EURL au capital de 35.000 €
Siège social : 100 Impasse du Haou du Loup 64410 Malaussanne
RCS de PAU n°821 500 683

L'assemblée générale extraordinaire du 30/10/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/10/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. SIMONIN Jérôme, demeurant 100 Impasse du Haou du Loup 64410 Malaussanne et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pau.

L23VE00330

LA VIE ÉCONOMIQUE
DU SUD-OUEST

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 35 € TTC SOIT 26 NUMÉROS
1 AN D'ABONNEMENT 55 € TTC SOIT 52 NUMÉROS
2 ANS D'ABONNEMENT 85 € TTC SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____
PRÉNOM _____
ENTREPRISE _____
ADRESSE _____
EMAIL _____
TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre de la VIE ÉCONOMIQUE 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS
ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55

WWW.VIE-ECONOMIQUE.COM

LOCATIONS GERANCES

La location gérance portant sur le fonds de commerce de restaurant situé à LESCAR (64230) - Centre commercial Quartier Libre - 180 Boulevard de l'Europe confiée par acte ssp du 28/10/2015 par **3 BRASSEURS LG**, SAS au capital de 1.583.090 euros ayant son siège social 4 rue de l'Espoir 59260 LEZENNES, 519 022 966 RCS LILLE METROPOLE, à **CHOPE EN STOCK**, SARL au capital de 50.000 € ayant son siège social à LESCAR (64230) - Centre commercial Quartier Libre - 180 Boulevard de l'Europe, 814 095 113 RCS PAU a pris fin le 14/12/2022 de façon anticipée, suite à la cession du fonds de commerce.

L23VE00263

FONDS DE COMMERCE

AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIF ENTRE

BILTOKI

SAS au capital de 1.875 €
Siège social : 9 B rue Paul Courbin 64600 ANGLET
808 295 695 RCS BAYONNE
ET

MARCHE DES BASSINS

SARL au capital de 1.000 €
Siège social : 9 B rue Paul Courbin 64600 ANGLET
828 898 437 RCS BAYONNE

Suivant acte sous signature privée en date du 17 novembre 2022, la Société BILTOKI et la Société MARCHE DES BASSINS ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel la Société BILTOKI a fait apport à la Société MARCHE DES BASSINS de sa branche d'activité complète et autonome de «Café, bar (licence 4), petite restauration à consommer sur place» exploitée 10 Esplanade de Pontac 33300 BORDEAUX sous l'enseigne et le nom commercial «Café des Halles», évaluée à 196.542,35 €, moyennant la prise en charge par la Société MARCHE DES BASSINS, sans solidarité avec la Société BILTOKI, du passif correspondant, évalué à 163.399,32 €. L'actif net apporté s'élève donc à 33.143,03 €, arrondi à 33.143 €.

En rémunération de cet apport partiel d'actif, la Société MARCHE DES BASSINS a augmenté son capital de 4.340 € pour le porter de 1.000 € à 5.340 €, par l'émission de 434 parts sociales de 10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, attribuées à la Société BILTOKI.

La différence entre la valeur nette comptable des biens apportés (33.143 €) et la valeur nominale globale des parts rémunérant cet apport (4.340 €), soit 28.803 €, constitue une prime d'apport qui sera inscrite au passif du bilan de la société Bénéficiaire à un compte intitulé «Prime d'apport».

Des termes de l'acte unanime des associés de la Société BILTOKI en date du 26 décembre 2022 et de l'acte unanime des associés de la Société MARCHE DES BASSINS en date du 26 décembre 2022, il résulte que le projet d'apport partiel d'actif a été approuvé, l'opération d'apport partiel d'actif et l'augmentation de capital sont devenues définitives en date du 26 décembre 2022 et que la société MARCHE DES BASSINS a la jouissance des biens apportés depuis la date du 1er janvier 2022.

En conséquence de l'augmentation de capital, les articles 6, 7 et 8 des statuts de la Société MARCHE DES BASSINS ont été modifiés, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

«Le capital social est fixé à 1 .000 €.»

Nouvelle mention :

«Le capital social est fixé à 5.340 €.»

Pour avis

L23VE00231

AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIF ENTRE

BILTOKI

SAS au capital de 1.875 €
Siège social : 9 B rue Paul Courbin 64600 ANGLET
808 295 695 RCS BAYONNE
ET

BILTOKI ANGLET

SAS au capital de 1.000 €
Siège social : 9 B rue Paul Courbin 64600 ANGLET
915 073 381 RCS BAYONNE

Suivant acte sous signature privée en date du 17 novembre 2022, la Société BILTOKI et la Société BILTOKI ANGLET ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel la Société BILTOKI a fait apport à la Société BILTOKI ANGLET de ses branches d'activité complètes et autonomes de :

• «Gestion de halles gourmandes, de marchés et de toutes activités liées» exploitée aux Halles d'ANGLET, 11 rue Paul Courbin 64600 ANGLET,

• «Café, service de boissons (boissons fermentées) et petite restauration à consommer sur place» exploitée sous l'enseigne et le nom commercial» Café des halles» 11 rue Paul Courbin 64600 ANGLET,

• «Café, bar (licence 3), petite restauration à consommer sur place» exploitée sous l'enseigne et le nom commercial «Bar Biltoki» 11 rue Paul Courbin 64600 ANGLET,

évaluées à 373.859,44 €, moyennant la prise en charge par la Société BILTOKI ANGLET, sans solidarité avec la Société BILTOKI, du passif correspondant, évalué à 177.695,55 €. L'actif net apporté s'élève donc à 196.163,90 €, arrondi à 196.164 €.

En rémunération de cet apport partiel d'actif, la Société BILTOKI ANGLET a augmenté son capital de 196.164 € pour le porter de 1.000 € à 197.164 €, par l'émission de 196.164 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, de même catégorie, attribuées à la Société BILTOKI.

Il n'a été émis aucune prime d'apport.

Des termes de l'acte unanime des associés de la Société BILTOKI en date du 26 décembre 2022 et du procès-verbal des décisions de l'Associée Unique de la Société BILTOKI ANGLET en date du 26 décembre 2022, il résulte que le projet d'apport partiel d'actif a été approuvé, l'opération d'apport partiel d'actif et l'augmentation de capital sont devenues définitives en date du 26 décembre 2022 et que la société BILTOKI ANGLET a la jouissance des biens apportés depuis la date du 1er juillet 2022.

En conséquence de l'augmentation de capital, les articles 6 et 7 des statuts de la Société BILTOKI ANGLET ont été modifiés, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

«Le capital social est fixé à 1 .000 €.»

Nouvelle mention :

«Le capital social est fixé à 197.164 €.»

Pour avis

L23VE00240

LA VIE ÉCONOMIQUE
DU SUD-OUEST

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIF ENTRE

BILTOKI

SAS au capital de 1.875 €
Siège social : 9 B rue Paul Courbin
64600 ANGLET
808 295 695 RCS BAYONNE
ET

BILTOKI TALENCE

SAS au capital de 1.000 €
Siège social : 9 B rue Paul Courbin
64600 ANGLET
914 885 249 RCS BAYONNE

Suivant acte sous signature privée en date du 17 novembre 2022, la Société BILTOKI et la Société BILTOKI TALENCE ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel la Société BILTOKI a fait apport à la Société BILTOKI TALENCE de ses branches d'activité complètes et autonomes de «Gestion de Halles gourmandes, de marchés et de toutes activités liées» et de «Café, bar (licence 3), petite restauration à consommer sur place» sous l'enseigne et le nom commercial «Café Biltoki» exploitées aux Halles de Talence - 316B cours de la Libération à TALENCE (33400), évaluées à 601.816,20 €, moyennant la prise en charge par la Société BILTOKI TALENCE, sans solidarité avec la Société BILTOKI, du passif correspondant, évalué à 280.420,45 €. L'actif net apporté s'élève donc à 321.395,75 €, arrondi à 321.396 €.

En rémunération de cet apport partiel d'actif, la Société BILTOKI TALENCE a augmenté son capital de 321.396 € pour le porter de 1.000 € à 322.396 €, par l'émission de 321.396 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, de même catégorie, attribuées à la Société BILTOKI.

Il n'a été émis aucune prime d'apport.

Des termes de l'acte unanime des associés de la Société BILTOKI en date du 26 décembre 2022 et du procès-verbal des décisions de l'Associée Unique de la Société BILTOKI TALENCE en date du 26 décembre 2022, il résulte que le projet d'apport partiel d'actif a été approuvé, l'opération d'apport partiel d'actif et l'augmentation de capital sont devenues définitives en date du 26 décembre 2022 et que la société BILTOKI TALENCE a la jouissance des biens apportés depuis la date du 1er juillet 2022.

En conséquence de l'augmentation de capital, les articles 6 et 7 des statuts de la Société BILTOKI TALENCE ont été modifiés, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

«Le capital social est fixé à 1 .000 €.»

Nouvelle mention :

«Le capital social est fixé à 322.396 €.»

Pour avis

L23VE00241

RYCKMAN & ASSOCIÉS
AVOCAT - NOTAIRE
Parc Georges Besse II
102 rue Alain Albaric
30035 NÎMES CEDEX 1

Suivant acte sous seing privé en date à ANGLET du 23/12/2022, enregistré au Service des Impôts de BAYONNE 1 le 05/01/2023, Dossier 2023 00000476, référence 6404P03 2023 A 00040, **M.SALIOT Damien**, demeurant 20b Rue de la Brise 64600 ANGLET, A CEDE à La société **PIZZA CATALOGNE**, SARL au capital de 1000 euros, dont le siège social est 20 Rue de la Brise 64600 ANGLET, immatriculée au RCS de BAYONNE sous le numéro 918 240 094, représentée par M. Damien SALIOT, un fonds de commerce de Traiteur à Domicile, sis et exploité 20 B Rue de la Brise - 64600 ANGLET, moyennant le prix de 180 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01/09/2022. L'acquéreur sera immatriculé au RCS de BAYONNE. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé situé 20 B Rue de la Brise - 64600 ANGLET pour la validité et pour toutes correspondances. Pour avis

L23VE00354

REGIMES MATRIMONIAUX

Notaire
SCP Olivier DARMAILLACQ & Philippe DUCASSE
Notaires Associés
à Soustons

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Olivier DARMAILLACQ, notaire à Soustons, le 06/01/2023 a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle par **Monsieur Vivian LYNG**, retraité, et **Madame Isabelle Anne FRANC**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques) Villa Chambrelent Apt 23, 9 avenue de Chambrelent,

Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de Dublin (Irlande, OU Eire) le 29 octobre 1977.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet, à Me DARMAILLACQ, BP 37, 40141 Soustons.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire.

Pour avis, Me DARMAILLACQ

L23VE00255

65. HAUTES-PYRÉNÉES

CLÔTURES

DB3C expertise comptable
CABINET DB3C
35 Avenue Auguste Ferret
33110 LE BOUSCAT
Tél . 05 57 22 45 22

SOCIETE LA PHARMACIE
Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée en cours de liquidation
Au capital de 25 000 euros
Siège Social : Centre Commercial Le Méridien
65420 - IBOS
499 970 440 RCS Tarbes

L'AGE du 30/12/2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Christine LEVY de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30/11/2022. Comptes de liquidation déposés au greffe du Tribunal de commerce de Tarbes, en annexe au RCS.

L23VE00393

SERVICE ABONNEMENT
TÉL. 05 57 14 07 55
abonnement@echos-judiciaires.com

LA VIE ÉCONOMIQUE
DU SUD-OUEST

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

Édité par COMPO-ECHOS
SARL au capital de 50 000 €
Siège social : 108 rue Fondaudège
CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex
SIRET 353 502 644 00019

Directeur de la publication : Guillaume **LALAU**
Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET**
Rédacteur en chef : Vincent **ROUSSET**
Directeur des opérations : Laurent **RAFFALLI**
Direction artistique : David **PEYS**

Maquettistes : Sarah **ALBERT** & Noëllie **SANZ**

Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE**
Rédaction : Nathalie **VALLEZ**, Jennifer **WUNSCH**, Chantal **BOSSY**, Suzanne **BOIREAU-TARTARAT**, Nelly **BETAILLE**, Jonathan **BITEAU**, Matthieu **DAL'ZOVO**, Eustelle **LOUSTALET-TURON**, Vincent **BIARD**, Hermance **HITTE** & Marie-Amélie **HUSSON**

Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER**

Chargée de Webmarketing et Community Manager : Cyrielle **MORFEA**

Assistante communication digitale : Magalie **RICCETTI**

Responsable annonces légales : Emmanuelle **GESLAIN**

Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO**

Responsable comptable : Florence **MANOEUVRIER**

Service abonnement : Catherine **DEPETRIS**

Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU**

Service commercial annonces légales : Christophe **CLERTEAU**

PUBLICITÉ
Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

Dépôt légal à parution Hebdomadaire
Parution le mercredi

Impression : **ROTIMPRES**
Carrer del Pla de l'Estany, sn,
17181 Aiguaviva, Girona, Espagne

Routage : **SUD MAILING**

Commission paritaire
n° 1027182705

ISSN 2729-0034

Prix unitaire : 1,80 €

Abonnement 1 an : 55 €

Membre RésoHebdoEco

PEFC 15-04-0001

Taux de l'usure au 1er janvier 2023

Le taux de l'usure est de nouveau augmenté à compter du 1er janvier 2023.

Le taux de l'usure constitue le taux maximal auquel un établissement financier peut consentir un prêt. Il vise à protéger les emprunteurs de la souscription d'un emprunt à un taux excessif. D'un autre côté, la faiblesse du taux d'usure peut freiner la distribution du crédit, les établissement financiers jugeant la rémunération des prêts insuffisante par rapport aux taux d'intérêt du marché. En conséquence, la Banque de France a fortement relevé le taux de l'usure à compter d'octobre 2022 et poursuit cette politique pour 2023.

Le taux de l'usure pour les prêts immobiliers sur 20 ans et plus est ainsi passé de 2,57 % à 3,05 % en octobre 2022 et passe désormais à 3,27 % à compter de janvier 2023.

Rappelons qu'un prêt est usuraire lorsque son taux effectif global (TEG) excède de plus d'un tiers le taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour des opérations de même nature.

Les taux de l'usure sont calculés trimestriellement par la Banque de France sur la base des taux du trimestre précédent. Le taux effectif global s'apprécie au moment de l'octroi du prêt.

Pour les crédits immobiliers, le taux d'usure varie selon la durée de l'emprunt.

Pour les crédits aux particuliers, hors immobilier (prêt personnel, découvert en compte, crédit renouvelable), le taux de l'usure varie en fonction du montant du prêt.

Pour les crédits à caractère renouvelable (découverts en compte, comptes permanents), le taux effectif global se calcule à la date de chaque arrêté de compte donnant lieu à perception d'intérêts. Il convient de tenir compte du montant du crédit effectivement utilisé au cours de la période et non de l'autorisation initiale.

L'usure ne constitue un délit pénal que pour les prêts aux particuliers. Il est passible de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 300 000 euros (article L 341-50 du Code de la consommation). ■

Taux de l'usure au 1er janvier 2023	Taux effectif	Taux de l'usure
Entreprises : découvert en compte	12,35 %	16,47 %
Crédit de trésorerie aux particuliers		
Prêt inférieur ou égal à 3 000 euros	15,78 %	21,04 %
Prêt entre 3 000 et 6 000 euros	7,91 %	10,55 %
Prêt supérieur à 6 000 euros	4,34 %	5,79 %
Crédit immobilier aux particuliers Prêt à taux fixe		
- durée inférieure à 10 ans	2,56 %	3,41 %
- durée entre 10 ans et moins de 20 ans	2,65 %	3,53 %
- durée de 20 ans et plus	2,68 %	3,57 %
Prêt à taux variable	2,51 %	3,35 %
Prêt relais	2,82 %	3,76 %

Référence
Code de la consommation, articles L314-6 et suivant

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T2	118,41	+ 2,59 %
2021 T3	119,7	+ 3,46 %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE
PLAFOND MENSUEL

2023 : 3 666 €
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2022

VOITURES	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,502	(d x 0,3) + 1 007 €	d x 0,35
4 CV	d x 0,575	(d x 0,323) + 1 262 €	d x 0,387
5 CV	d x 0,603	(d x 0,339) + 1 320 €	d x 0,405
6 CV	d x 0,631	(d x 0,355) + 1 382 €	d x 0,425
7 CV et plus	d x 0,661	(d x 0,374) + 1 435 €	d x 0,446
VÉLO-MOTEUR	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm³	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €	d x 0,147
MOTOS	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,237
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,068) + 1365 €	d x 0,295

INDICE DES PRIX
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION

	NOVEMBRE 2022	NOVEMBRE 2021	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	114,26	107,64	+ 6,2 %
INDICE HORS TABAC	113,53	106,82	+ 6,3 %

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL

TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %
1er TRIMESTRE 2022	133,93	+ 2,48 %
2e TRIMESTRE 2022	135,84	+ 3,6 %
3e TRIMESTRE 2022	136,27	+ 3,49 %

SMIC

HORAIRE	MENSUEL (35 H)
11,27 €	1 709,28 €

TENDANCES BOURSE

© Atelier Gallien

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	6 869,14	2,9%	6,1%	-3,5%	6 907,36	6 594,57	France
SBF 120	5 261,53	2,7%	5,8%	-4,6%	5 292,37	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 057,46	2,9%	7,0%	-4,3%	4 068,62	3 856,09	Europe
S&P 500	3 893,01	-1,1%	1,4%	-16,6%	3 895,08	3 808,10	USA
NASDAQ 100	11 116,46	-3,9%	1,6%	-28,8%	11 116,46	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 694,49	2,9%	3,3%	3,3%	7 724,94	7 451,74	Royaume-Uni
DAX 30	14 774,60	2,8%	6,1%	-6,3%	14 792,83	14 069,26	Allemagne
SMI	11 162,15	0,8%	4,0%	-11,4%	11 212,57	10 729,40	Suisse
NIKKEI	26 175,56	-6,2%	0,3%	-8,1%	26 175,56	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 169,51	-1,2%	2,6%	-11,8%	3 176,08	3 089,26	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,54	21,1%	0,0%	N/A	13,60	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	-40,6%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	4,58	2,2%	0,9%	106,3%	4,58	4,30	0,7%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	N/A	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	1,17	13,6%	2,8%	-25,0%	1,17	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	60,00	0,0%	2,6%	-21,1%	60,00	58,50	2,5%
DOCK.PETR.AMBES AM	466,00	1,3%	-1,7%	-0,9%	474,00	464,00	7,1%
EAUX DE ROYAN	81,50	-3,0%	-1,2%	-13,3%	82,50	78,50	7,8%
EUROPLASMA	0,65	-35,0%	-7,1%	-99,9%	0,76	0,65	-
FERMENTALG	1,59	1,9%	4,4%	-46,4%	1,59	1,56	-
GASCOGNE	4,45	0,2%	-0,4%	33,2%	4,48	4,42	-
GPE BERKEM	5,30	13,7%	9,5%	-46,9%	5,30	4,95	1,1%
GPE PAROT (AUTO)	2,01	-11,8%	-6,1%	-23,6%	2,14	2,01	-
HYDROGENE DE FRANCE	20,50	-7,9%	-1,9%	-31,6%	20,95	20,20	-
HUNYVERS	13,80	20,5%	16,5%	N/A	14,10	11,90	-
I.CERAM	10,90	-0,9%	6,9%	-31,7%	10,90	10,30	-
I2S	6,25	0,0%	2,5%	35,9%	6,25	5,85	2,2%
IMMERSION	4,57	14,3%	78,5%	-21,2%	4,60	2,75	-
IMPLANET	0,19	11,2%	11,7%	-40,9%	0,19	0,17	-
KLARSEN DATA	1,55	-11,0%	0,8%	-33,7%	1,77	1,55	-
LECTRA	38,05	7,5%	8,1%	-1,7%	38,35	34,45	0,9%
LEGRAND	79,36	0,3%	6,1%	-19,3%	80,82	75,22	2,1%
MULTIMICROCLOUD	0,44	2,3%	10,0%	-20,0%	0,44	0,40	-
O SORBET D'AMOUR	1,99	-2,5%	64,5%	-17,1%	1,99	1,21	-
OENEO	14,25	0,4%	1,8%	5,7%	14,50	13,90	2,1%
POUJOULAT	28,20	8,5%	1,4%	125,6%	28,40	27,80	0,8%
SERMA TECH.	430,00	5,4%	0,0%	8,6%	430,00	430,00	3,4%
UV GERMI	3,55	14,7%	7,4%	-55,1%	3,90	3,40	-
VALBIOTIS	3,75	5,9%	4,2%	-46,7%	3,75	3,59	-

ALIENOR
CAPITAL

GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS ET GESTION DE FONDS
18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

Canfranc Un palace en altitude

L'hôtel 5 étoiles Royal Hideaway Gare de Canfranc ouvrira officiellement ses portes à la fin du mois de janvier dans l'ancienne gare emblématique située au-dessus de Huesca, en Aragon.

Par Eustelle LOUSTALET-TURON

© Barceló Hotel Group

Le groupe espagnol Barceló Hotel se prépare à vivre une nouvelle étape de son histoire avec un projet d'envergure : l'ouverture ce 24 janvier d'un hôtel 5 étoiles géré sous la marque Royal Hideaway Luxury Hotels & Resorts, au sein de la gare historique de Canfranc. L'imposante station ferroviaire pyrénéenne, au bout du tunnel du Somport, voit ainsi son destin transformé. Le groupe hôtelier gèrera ce qui aspire selon lui à devenir « l'hôtel de référence des Pyrénées aragonaises, tant au niveau national qu'international, et qui sera un pôle d'attraction important pour le tourisme de luxe dans la région ». 150 employés seront par ailleurs à pied d'œuvre pour le faire vivre.

4 SUITES DE LUXE

Le patrimoine de ce bâtiment emblématique vieux de 90 ans, propriété du gouvernement d'Aragon, a souhaité être préservé par la direction qui a pris le parti de garder l'âme du lieu avec l'aide de l'architecte Michele Corbani et du designer industriel Andrea. Aux premier et deuxième étages, 104 chambres ont été aménagées, dont 4 suites de luxe. Le rez-de-chaussée accueille l'espace bien-être avec piscine chauffée, ainsi que la bibliothèque et le restaurant principal de l'hôtel, avec deux wagons qui seront réaménagés dans le style classique du XX^{e} siècle. Le hall historique de la gare abrite la réception de l'hôtel, qui par ailleurs a déjà ouvert les réservations.

DE LA HAUTE CUISINE ARAGONAISE

Côté restauration, Barceló Hotel Group a conclu un accord avec le duo formé par Eduardo Salanova et Ana Acín afin de diriger l'offre gastronomique de l'hôtel Royal Hideaway Gare de Canfranc. Respectivement chef et directeur de salle, Eduardo Salanova et Ana Acín sont deux experts de la haute cuisine aragonaise : ils dirigent actuellement *La Venta del Sotón*, une institution de la gastronomie de Huesca fondée en 1967, et *Espacio N*, un restaurant ayant reçu en 2021 une étoile Michelin. De toute évidence, le groupe hôtelier a mis toutes les chances de son côté pour séduire une clientèle à la recherche d'une expérience hors du commun. ■